

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE, DE GESTION, ET DES**  
**SCIENCES COMMERCIALES**  
**DÉPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES**



**Mémoire de fin de cycle**  
**En vue de l'obtention du diplôme de**  
**Master en sciences commerciales**  
*Option : Finance*

*Sujet*

**L'impact des nouvelles mesures de  
promotion du paiement électronique sur  
les banques algérienne**  
**Cas de CNEP-Banque agence**  
**N° 202 Tizi-Ouzou**

**Réalisé par :**

- AMGOUD Melha
- ATEK Lydia

**Dirigé par :**

M<sup>r</sup> RECHAM Lyes

**Devant le jury composé de :**

**President/ Examineur: M<sup>r</sup> HABBAS Boubeker, MAA, à l'UMMTO**

**Examinatrice : M<sup>elle</sup> DJELOUT Fatima MAB, à l'UMMTO**

**Rapporteur : M<sup>r</sup> RECHAM Lyes, MAB, à l'UMMTO.**

**Promotion : 2016/2017**

# *Remerciements*

Nous remercions avant tout DIEU le tout puissant, de nous avoir donné la santé et entouré de tous Les gens qui nous ont aidés à réaliser ce mémoire, à

savoir :

M<sup>r</sup> RECHAM Lyes, notre directeur de recherche qui nous a accordé sa confiance en acceptant de diriger ce travail de recherche, pour ses multiples conseils, sa disponibilité et son respect sans faille. Nous sommes ravis d'avoir accompli ce travail avec un promoteur doté de multiples qualités humaines, d'écoute, de compréhension, de générosité et de modestie.

Nous tenons également a remercier M<sup>r</sup> BELHOCINE Hamid pour ses encouragements.

Les membres de jury pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant d'évaluer ce travail.

La direction de la CNEP-Banque ainsi que l'agence (202) pour leur accueil et leur apport en matière d'informations.

# *Dédicaces*

*A mes parents pour tous leurs sacrifices et leur soutien moral et matériel dont ils ont fait preuve pour que je réussisse.*

*Notamment la personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection, à l'être qui m'est le plus cher, à ma douce mère pour laquelle je souhaite une meilleure santé.*

*A mes chers frères et sœur Ghiles, Ahcen et Aya*

*A mon cher époux Ali et à ma belle famille*

*A ma grand-mère, mes tantes et mes oncles*

*A mes cousines et cousins*

*A tous mes amis*

*Notamment ma Sissi, qui chacun à leurs manières ont su m'apporter leurs aides, leurs soutiens inconditionnels et leurs encouragements.*

*Lydia.*

# *Dédicaces*

Je dédie ce présent travail à :

Mes parents, notamment ma très chère maman qui s'est tant donnée pour m'apporter les encouragements nécessaires pour mener à bien mes études, aucune dédicace ne saurait être assez éloquente pour exprimer ce que tu mérites pour tous les sacrifices que tu n'as cessé de me donner depuis ma naissance, durant mon enfance et même à l'âge adulte.

Je te dédie ce travail en témoignage de mon profond amour. Puisse Dieu, le tout puissant, te préserver et t'accorder santé, longue vie et bonheur.

A mes chers frères et sœurs pour leurs encouragements.

A mes amis : Souad, Yamina et Mehdi notamment ma Louli,

*A tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à la réalisation de ce*

*travail.*

*Melha.*

# Sommaire

<b>Introduction générale.....</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre1: La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale .....</b>	<b>8</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>9</b>
<b>Section 1: Développement technologique et mutations de l'économie mondiale .....</b>	<b>10</b>
<b>Section 2: La diffusion des TIC dans le contexte économique actuel .....</b>	<b>17</b>
<b>Section 3: L'intégration sectorielle des TIC dans le secteur bancaire .....</b>	<b>20</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>32</b>
<b>Chapitre2: Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement .....</b>	<b>33</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>34</b>
<b>Section 1: Le développement du commerce électronique et l'adaptation des moyens de paiement.....</b>	<b>35</b>
<b>Section 2 : Les nouveaux systèmes de paiement .....</b>	<b>44</b>
<b>Section 3: La banque face aux risques et enjeux du système de paiement .....</b>	<b>55</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>60</b>
<b>Chapitre3: Modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie.....</b>	<b>61</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>60</b>
<b>Section 1:Evolution du système bancaire algérien.....</b>	<b>63</b>
<b>Section 2: Modernisation du système de paiement Algérien .....</b>	<b>67</b>
<b>Section 3: La monétique en Algérie cas de la CNEP-Banque .....</b>	<b>73</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>87</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>90</b>



## *Liste des abréviations et acronymes*

<b>Abréviations</b>	<b>Significations</b>
<b>ABEF</b>	Association des Banques et des Etablissements Financiers
<b>AP</b>	Algérie Poste
<b>ARPA</b>	Advanced Research Projects Agency
<b>ARTS</b>	Algeria Real Time Settlements
<b>ATCI</b>	AlgeriaTélé-compensation Interbancaire
<b>BAD</b>	Banque de Développement Allemande
<b>BEI</b>	Banque Européenne d'Investissement
<b>BRI</b>	Banque de Règlement Internationaux
<b>CB</b>	Carte Bancaire
<b>CE</b>	Carte Epargne
<b>CIB</b>	Carte Inter Bancaire
<b>CMC</b>	Conseil de la Monnaie et du crédit
<b>CPI</b>	Centre de Pré compensation Interbancaire
<b>CSPR</b>	Comité sur les Systèmes de Paiements et de Règlements
<b>DAB</b>	Distributeur Automatique des Billets
<b>EDI</b>	Echange de Données Informatisé
<b>EMV</b>	Europay,Mastercard,Visa
<b>GAB</b>	Guichet Automatique des Billets
<b>GIE</b>	Groupement d'Intérêt Economique
<b>ICT</b>	Information and Communication Thechnologie
<b>IDA</b>	International Development Association
<b>ISO</b>	International Organization for Standardization
<b>NFC</b>	Near Field Communication
<b>NREN</b>	National Research and Education Network
<b>NSF</b>	National Science Fondation
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication
<b>OCDE</b>	Organisation de Cooperation et du Developpement Economique
<b>OPC</b>	Organisme de Placement Collectif
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobiliere

<b>PIN</b>	Personal Identification Number
<b>RBTR</b>	Système à Règlement Brut en Temps Réel
<b>RIB</b>	Relevé d'Identité Bancaire
<b>RMI</b>	Réseau Monétaire Interbancaire
<b>RNB</b>	Revenu National Brut
<b>RTGS</b>	Real Time Grosse Settlements
<b>SAGE</b>	Semi Automatic Ground Environnement
<b>SATIM</b>	Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique
<b>SICB</b>	Système d'Information Communautaire Bancaire
<b>SIT</b>	Système Interbancaire de Télécommunication
<b>SMS</b>	Short Message System
<b>SNMG</b>	Salaire National Minimum Garantie
<b>SWIFT</b>	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
<b>TPE</b>	Terminal de Paiement Electronique
<b>VPC</b>	Vente Par Commande
<b>VSAT</b>	Very Small Aperture Terminal

L'entrée en puissance des TIC a progressivement métamorphosé l'ensemble de la vie économique et sociale. Nombreuses sont les applications qui sont adoptées grâce aux TIC car elles permettent de communiquer beaucoup plus facilement mais aussi de transmettre des informations numériques, n'importe où dans le monde qui est devenue un petit village grâce à ces dispositifs.

Ces technologies, en constante évolution, constituent le facteur clé d'une « nouvelle révolution industrielle ». Nous sommes passés de l'ère industrielle à l'ère de l'information et l'économie de la connaissance.

En effet, l'accélération du rythme des innovations a contribué à l'amélioration de l'efficacité et la flexibilité des outils de production. Cela s'est répercuté sur la productivité permettant ainsi la montée en croissance du PIB.

En outre, l'intégration de la technologie dans tous les secteurs économiques a mené les banques à investir progressivement dans les NTIC. Ces dernières, sont devenues des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire. Cependant, un ensemble de moyens devront être mobilisés pour la mise en place d'un système bancaire performant, qui répond aux besoins exprimés par différents agents économiques.

Les progrès réalisés dans ce domaine ont permis l'apparition de nouvelles procédures et instruments de paiement. Ces derniers sont devenus le moyen le plus rapide pour accéder aux marchés électroniques, attiré par un nombre important d'intervenants et acteurs économiques.

Néanmoins, le processus de transfert de fonds dans un système de paiement, est confronté de façon continue à une panoplie de risques. Ces derniers se sont considérablement amplifiés suite aux transformations qui ont marqué les systèmes de paiement. De ce fait, des dispositifs de normalisation des dites valeurs ont été mis en place afin de les maîtriser.

A l'image de plusieurs pays en développement, l'Algérie a procédé à la libéralisation de son secteur bancaire, à travers la promulgation de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit qui présente la rupture avec l'ancien système. Cette loi a apporté un vaste programme de réorganisation et d'aménagements dans le fonctionnement du système bancaire algérien, offrant ainsi aux banques un environnement approprié leur permettant de rendre une meilleure qualité des services bancaires.

C'est dans ce contexte que des projets de mise à niveau et de développement des systèmes et moyens de paiement ont été lancés par la mise en place de deux systèmes majeur: Le premier est le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents dénommé Alegria Real Time Settlements (ARTS), le second concerne le système de paiements de masse dénommé Alegria Télé-Compensation Interbancaire (ATCI), assurant l'émergence d'un secteur financier concurrentiel et l'intégrer au niveau international visant à promouvoir l'usage des techniques modernes des pays développés ainsi l'amélioration des prestations bancaires et les canaux de transmission de la politique monétaire.

Le démarrage de la télé-compensation a permis le passage à la technologie à puce qui garantie la sécurité totale des paiements. Son instauration a suscité plusieurs procédures engageant toutes les institutions concernées à promouvoir ce projet. Ainsi plusieurs moyens ont été mis en place tel que : les DAB, GAB, TPE, et canaux publicitaires, afin d'encourager la population vers l'usage de ces instruments.

De ce fait la question centrale à laquelle nous allons tenter de répondre consiste a savoir :

- **Quel est l'impact de la modernisation du système de paiement sur le niveau d'usage des moyens de paiement en Algérie ?**

Cette question centrale suscite deux questions secondaires, à savoir :

- Les nouvelles mesures influencent-elles le niveau de bancarisation des ménages ?
- Quels sont les dispositifs promus pour encourager la mise en place du nouveau système de paiement ?

Pour ce faire nous avons adoptés deux hypothèses :

- **Hypothèse 1 :** Les transformations des conditions bancaires, économiques et la mise en place du paiement électronique, ont incité l'utilisateur à se retourner vers ces dispositifs
- **Hypothèse 2:** L'instauration du nouveau système de paiement n'a pas enregistré une nette amélioration des services bancaire.

### **Le choix de notre thématique repose sur multiple raisons**

En effet, depuis le lancement du projet de modernisation du système bancaire en 2005, plusieurs actions ont été engagées. L'analyse de l'aboutissement de ces actions ainsi que les mesures prises récemment sont d'actualité et suscitent un vif intérêt et motive notre choix de ce sujet.

Cette étude nous permettra d'enrichir nos connaissances en matière de moyens de paiement électronique, donner un état des lieux du système bancaire et de paiement électronique ainsi qu'une analyse sur le développement de la monétique en Algérie.

### **Méthodologie de travail**

Nous avons adopté dans ce travail une partie théorique, élaboré sur la base d'une revue bibliographique utilisant des ouvrages, articles et documents, mémoires et thèses...etc., et une partie empirique sur la base des données collectées auprès d'un échantillon aléatoire à travers un questionnaire élaboré sur Google forms pour collecter des réponses.

C'est sur cette base que nous avons entamé notre travail de recherche à travers un raisonnement et argumentations qui seront développés et structurée en trois chapitres :

Le premier présente les TIC, ses formes et caractéristiques ainsi que leur diffusion et apports dans l'économie et le secteur bancaire ;

Le second va porter sur l'émergence du commerce électronique, les caractéristiques du système de paiement et leurs mutations, ainsi que les risques et les enjeux dégagé par ce dernier.

Le dernier chapitre sera entièrement consacré à la modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie, ce qui nous donnera l'occasion d'élaborer un cas pratique, ainsi l'analyse des réponses par un tri à plat des données nous permettra d'évaluer le déroulement de la monétique en Algérie.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

## Introduction

Créée à l'initiative de nombreux ingénieurs réseaux, les technologies d'information et de communication permettent d'offrir des services aussi performants que diversifiés, qui ont largement contribué à la modernisation de l'économie et à l'internationalisation des échanges.

Ils revêtent ainsi une importance primordiale au développement économique et social.

Cependant, les effets macro-économiques des TIC a suscité un large débat en sciences économiques durant la dernière décennie, notamment à travers l'économie de la connaissance, qui a contribué à la mise en place de différents piliers, définissant une nouvelle économie basée sur de nouvelles techniques de production, qui se répercute sur le rythme de croissance et la productivité.

Par ailleurs, Les progrès réalisés dans le secteur bancaire grâce au développement de la technologie a conduit les banques à investir dans les NTIC, ces derniers incite l'avènement de nouvelles procédures et instruments de paiement et recouvrement en mesure de moduler la relation banque-client et de la rendre plus efficiente.

C'est dans l'objectif de mettre en évidence l'impact de ce secteur et son importance dans le développement économique que ce présent chapitre est réalisé, la présente réflexion est donc articulée comme suit :

La première section présentant un aperçu général sur les TIC, la seconde section porte sur la diffusion des TIC dans le contexte économique actuel et la dernière section sur l'intégration des TIC dans le secteur bancaire.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

## Section 01 : Développement des technologies et mutation de l'économie mondiale

Les TIC ont considérablement évolué ces dernières années, au point de bouleverser notre vie quotidienne, ces technologies nouvelles contribuent à une nouvelle manière d'appréhender l'économie dans son ensemble et une transformation beaucoup plus large des économies industriels, par leur capacité à constituer un facteur de croissance et un changement en profondeur du contenu travail.

### I- Contexte général des TIC

Le concept « technologies de l'information et de la communication » reste flou, on peut d'ailleurs observer que dans cette expression le terme technologie, qui en toute rigueur signifie discours sur la technique, est utilisé à la place de technique qui serait à la fois plus simple et plus exact.

Les Nouvelles Technologies de l'Information et des Communication (NTIC) désignent les TIC qui viennent d'être inventées.

Les premiers pas vers une société de l'information furent entamés lors de l'invention du télégraphe électrique, du téléphone fixe, de la radiotéléphonie et, enfin, de la télévision. L'Internet, la télécommunication mobile et le GPS peuvent être considérés comme des NTIC. Le rapprochement entre l'informatique et les télécoms date de la dernière décennie du XXe siècle ; les appareils miniaturisés « multifonctions » sont sur le marché en 2005-2006 (suivi de programmes télévisuels sur téléphone portable).

Cette notion des NTIC a été créée à l'initiative de nombreux ingénieurs réseaux qui suite à l'évolution des technologies réseaux, ont jugé nécessaire de distinguer ces technologies des anciennes. Toutefois aucune délimitation n'existe entre les TIC et les NTIC et donc on peut légitimement se demander quand est ce qu'une TIC devient ancienne. Cela conduit à une tendance qui est la disparition de ce terme<sup>1</sup>.

### 1. Nature et définition des TIC

Les notions de technologies de l'information et de la communication (TIC) et de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)(en anglais, Information and

---

<sup>1</sup> Daniel C, MICHELE D : « *L'économie de la nouvelle économie* », Rapport du Conseil d'Analyse Economique, « *Nouvelle économie* » La documentation française. Paris, 1998 p. 13 in : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/004001709-nouvelle-economie>. consulté le : 02/06/2017.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

communication technologies, ICT) regroupent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement de l'informatique, de l'internet et des télécommunications.

## 2. Secteurs des NTIC

Au fil des ans, le déploiement des différents produits en relation avec le traitement des données a donné naissance à un nouveau secteur que certains l'appellent "économie digitale".

Le secteur des TIC regroupe donc celles des activités qui produisent des biens et services permettant la transformation des instructions utilisés ou fournies en instructions numériques, plus facilement manipulables, restituables, stockables, communicables<sup>2</sup>.

Selon l'OCDE, le secteur des TIC est la somme de trois secteurs : le secteur informatique, le secteur électronique et le secteur des télécommunications. On distingue donc les catégories suivantes relatives au secteur des TIC :

### 2.1 Le secteur informatique

Dans lequel on a : machines de bureau, ordinateur personnels, grands ordinateurs, serveurs, matériels de réseaux, périphériques, cartes etc.

### 2.2 Le secteur électronique

Dans lequel on a : composants électroniques, semi-conducteurs, circuits imprimés, équipements de l'électronique grand public (téléviseurs, récepteurs radio, lecteurs de disques, magnétoscopes), instruments de mesure, instruments de navigation, ordinateurs, productique etc.

### 2.3 Le secteur des télécommunications

Dans lequel on a : équipements professionnels de transmission, commutateurs, relais, terminaux destinés aux usagers, câbles, fibres optiques... etc<sup>3</sup>.

## 3 Caractéristiques des TIC

Caractérisons d'abord les TIC comme phénomène général :

- **Plus:** les TIC nous apportent des moyens nouveaux en plus de ceux que nous avons déjà; de nouveaux moyens de communiquer, de s'exprimer, de créer, de travailler, d'apprendre; et ce phénomène se perpétue à une vitesse qui semble toujours aller en s'accélération.

---

<sup>2</sup> COHEN Daniel, DEBONNEUIL Michèle : « Nouvelle économie », *Op.cit*, p.71.

<sup>3</sup> NGASSI NGAKEGNI Ghynel, « Impact des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur le tissu productif des biens et services au Maroc », [https://www.memoireonline.com/10/10/4051/m\\_Impact-des-Technologies-de-l-Information-et-de-la-Communication-tissu-productif--biens-services3.html](https://www.memoireonline.com/10/10/4051/m_Impact-des-Technologies-de-l-Information-et-de-la-Communication-tissu-productif--biens-services3.html), consulté le 10/05/2017.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

- **Plus vite:** ce que l'on pouvait faire avant sans les TIC, on peut le faire dorénavant beaucoup plus rapidement avec les TIC, et encore toujours de plus en plus rapidement.
- **Plus petit:** la miniaturisation est une caractéristique importante des TIC; cela se manifeste tant au niveau des appareils que des supports d'information, par exemple.
- **Plus abordable** (coût, convivialité): le coût de l'acquisition et de l'utilisation des TIC est, semble-t-il, constamment à la baisse pour un niveau d'utilisation donné, ce qui les rend accessible à une partie toujours croissante de la population, donnant ainsi à chacun des moyens puissants (démocratisation des médias); leur utilisation est également, pour la plupart, de plus en plus aisée, ce qui en facilite évidemment l'expansion.
- **Plus puissant, plus grand :** les possibilités des outils TIC (appareils et logiciels) vont constamment en s'accroissant, permettant un maximum d'effet, d'"output".
- **La multicanalité :** les TIC utilisent trois canaux à savoir le canal textuel, le canal image et le canal son. Le dernier étant moins répandu.
- **Le canal textuel :** Informations concernant l'utilisation du cédérom ou du site, type expositif, narratif, article, texte littéraire.
- **Le canal image :** fixe, animée, de synthèse, icônes.
- **Le canal sonore :** musique, chansons, paroles (dialogue, monologue, instructions concernant l'utilisation du cédérom ou site).

## II- Les NTIC et l'économie

Aujourd'hui, l'accès à l'internet est un instrument fondamental pour le développement.

La « quatrième révolution industrielle » est numérique et elle repose sur un accès internet universel et sans faille. Sans cet accès, de nombreux pays en développement ne seront en mesure de prendre part pleinement à une économie de plus en plus mobile et fondée sur le numérique.

Les TIC ont le potentiel de changer les choses en profondeur : elles peuvent permettre aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux citoyens d'améliorer l'efficacité des services, de stimuler la croissance économique et de renforcer les réseaux sociaux.

L'action du Groupe de la Banque mondiale dans le secteur des TIC vise à donner aux individus les moyens d'agir sur le plan social, économique et politique pour faire reculer la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée à travers des projets mis en place afin de lever les

## Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

obstacles à l'accès aux réseaux mobiles et à l'internet, dopé la création d'emplois et amélioré l'efficacité et la transparence de l'action publique<sup>4</sup> :

### 1. L'économie du savoir

L'économie de la connaissance en plus d'être une nouvelle phase, est un concept opérationnel assez nouveau promu par des organisations internationales et spécialement par l'Union Européenne lors de la déclaration de Lisbonne en 2000, les rapports du programme des Nations unies pour le développement, les rapports et programmes de la Banque mondiale, *World Development Report 1999* et *knowledge for Development program* au World Bank Institute, ainsi que par d'autres séminaires, conférences et différentes études (notamment celles de l'OCDE et de l'ISESCO).

Les bases piliers de la nouvelle économie sont soulevés en 1962 lorsque Kenneth Arrow a avancé que l'activité d'innovation est séparée des activités de production classique. Selon lui, la connaissance est produite par un secteur spécialisé à partir d'une fonction de production qui combine du travail qualifié et du capital.

L'output de ce secteur consiste en de l'information échangée sur un marché. Dans la même perspective, l'OCDE définit les économies fondées sur la connaissance comme « celles qui sont directement fondées sur la production, la distribution et l'utilisation de la connaissance et de l'information » (OCDE 1996). Ainsi plus tard, la Banque Mondiale a pu définir les quatre piliers de l'économie de la connaissance à savoir :

- Incitation économique et régime institutionnel ;
- Éducation et ressources humaines ;
- Système d'innovation ;
- Infrastructures d'information.

En 2009, lors de la conférence de la Commission européenne à Göteborg, qui porte sur le thème « le triangle de la connaissance à la source de l'avenir de l'Europe » et qui s'inscrit dans le cœur de la stratégie de Lisbonne sur la croissance et l'emploi 2000, une nouvelle définition des piliers de l'économie de la connaissance a vu le jour. Ainsi les quatre piliers ont été remplacés par trois piliers :

---

<sup>4</sup> LE MERRER Pascal : « A la recherche de la « nouvelle économie » », cahiers français, la documentation française, n°295, mars-avril 2000, p.54. In : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/004001709-nouvelle-economie>, consulté le 15 /07/2017.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

- Recherche-Développement et Innovation ;
- Éducation ;
- Technologies de l'information et de la Communication<sup>5</sup>.

## 2) Les piliers de l'économie de la connaissance

En 2012, la Banque mondiale a élaboré une nouvelle stratégie pour le secteur des TIC reposant sur trois piliers stratégiques : connecter, innover et transformer.

### 2.1 Le pilier Connecter

Visé à étendre les infrastructures réseau ainsi qu'à encourager la stabilité et la prévisibilité dans les systèmes réglementaires, la Banque mondiale a accru ses financements destinés à des partenariats public-privé novateurs censés jouer un rôle de catalyseur pour inciter le secteur privé à investir davantage dans les infrastructures haut débit. Il s'agit notamment de programmes régionaux de développement des infrastructures de communication visant à accélérer le déploiement des réseaux dorsaux terrestres et des systèmes de câbles sous-marins.

### 2.2 Le pilier Innover

A pour objectif de favoriser le développement et la compétitivité des industries de services basés sur les technologies de l'information, et d'encourager l'innovation autour des TIC dans toute l'économie, Ce soutien concerne un ensemble limité, mais en pleine croissance, de projets de développement dans le secteur informatique.

### 2.3 Le pilier Transformer

Rend le développement plus ouvert et plus transparent, et améliore la qualité des services publics fournis aux citoyens et aux entreprises dans des secteurs tels que l'éducation, la santé et les services financiers. Ce soutien porte sur toute une série de projets d'administration électronique (e-gouvernement) et de transformation électronique de la gouvernance, cette composante repose sur une connaissance approfondie du secteur ainsi que sur des relations étroites avec les institutions gouvernementales pour intégrer les innovations à la fourniture des services publics et au processus de responsabilisation<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> [http://fr.m.wikipedia.org/wiki/Economie\\_du\\_savoir](http://fr.m.wikipedia.org/wiki/Economie_du_savoir), consulté le 12/06/2017.

<sup>6</sup> [http://fr.m.wikipedia.org/wiki/Economie\\_du\\_savoir](http://fr.m.wikipedia.org/wiki/Economie_du_savoir), consulté le 20/06/2017.

## Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

### 3) Les principaux défis et opportunités que présentent les TIC pour les pays en développement

La Banque mondiale aide les pays en développement à exploiter le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour étendre l'accès à la connectivité à bas coût, notamment au haut débit, transformer la fourniture des services de base, stimuler l'innovation et les gains de productivité, et améliorer la compétitivité ainsi :

- Rendre ces technologies plus abordables pour atteindre les populations vivant actuellement hors des zones de couverture des réseaux ;
- Offrir un accès plus large à des services plus sophistiqués et plus abordables comme l'accès haut débit à Internet ;
- Tirer parti de ces nouvelles infrastructures pour améliorer la fourniture des services publics et pour en faire un moteur de croissance économique ;
- Développer les compétences des citoyens et les aligner sur les besoins des industries des services en relation avec les technologies de l'information et l'économie du savoir<sup>7</sup>.

### 4) Perspectives

Dans le cadre du processus de formulation de la nouvelle stratégie des TIC, le Groupe de la Banque mondiale a réévalué et recentré son rôle et ses priorités quant à ses initiatives dans le secteur des TIC, ainsi que sur d'autres secteurs, avec pour objectif d'aider les pays en développement à tirer parti des TIC pour lutter contre la pauvreté et stimuler la croissance économique<sup>8</sup>.

Dans le futur, l'action du Groupe de la Banque mondiale continuera de s'articuler autour de ses trois axes stratégiques : transformer, innover et connecter. L'axe transformer, s'agira d'encourager le recours aux TIC en tant que facteurs de transformation des services afin d'accroître leur impact sur le plan du développement, notamment pour renforcer la responsabilisation et la gouvernance, améliorer les services publics, et rendre possible une fourniture plus inclusive des services par le secteur privé.

L'axe innover, La stratégie s'attachera par ailleurs à mettre en avant les TIC pour renforcer la compétitivité et accélérer l'innovation dans tous les secteurs de l'économie, et

---

<sup>7</sup> JEAU-CLAUDE Vérez, Quelle place pour l'économie de la connaissance dans les pays en développement africains ? <http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2009-3-page-13.htm>, consulté le 20/06/2017.

<sup>8</sup> DOMINIQUE Foray: « *L'économie de la connaissance* », Edition la découverte, Paris.2000 , p.8.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

orienter le développement des compétences en ciblant les emplois liés aux TIC pour accroître la productivité.

Enfin, L'axe connecter renforcera son appui aux réformes des politiques publiques, aux initiatives du secteur privé et aux partenariats public-privé pour favoriser les investissements dans les infrastructures haut débit et élargir l'accès aux services haut débit<sup>9</sup>.

## III- L'Effet des TIC sur la croissance économique

Dans la littérature économique, on identifie cinq (5) canaux de transmission complémentaires des TIC sur la croissance : l'effet multiplicateur dû à l'investissement en TIC, l'effet déflateur sur l'inflation suite à la baisse de prix dans le secteur des TIC et leur substitution capital/travail, l'effet qualité traduisant l'amélioration des caractéristiques des TIC.

### 1. L'effet multiplicateur

La forte croissance des équipements de la part des entreprises et des consommateurs en biens dérivés des TIC se sont traduites par une augmentation de la croissance économique globale.

Le mécanisme principal sur lequel repose l'argument s'apparente à un multiplicateur d'investissement keynésien en ce qui concerne les TIC plus important que le multiplicateur d'investissement en matériel non TIC. Compte tenu de leur caractère générique, les TIC semblent exercer des effets économiques plus importants sur le reste de l'économie.

### 2. L'effet déflateur

Le second effet concerne la baisse continue des prix dans le secteur des TIC, notamment celle liée à la baisse des prix microprocesseurs a conduit les entreprises à accroître considérablement leur investissement dans ce domaine.

L'accélération du rythme de la productivité, conduit à une accélération du rythme de la baisse des prix des ordinateurs et des équipements périphériques. Cette baisse substantielle des prix des technologies de l'information conduit les firmes à surinvestir dans les TIC. Les gains de productivité réalisés dans le secteur des TIC agissent sur le reste de l'économie comme un déflateur technologique, ils permettent de maîtriser l'inflation et/ou d'accroître les revenus réels Et la croissance.

---

<sup>9</sup> RALLET Alain, BEN YOUSEF Adel et BELLON Bertrand : « Introduction : le retour de la Nouvelle Economie ». Coordonné par : « *La Nouvelle Economie en perspective* », Edition Economica, Paris, 2003, p.10, consulté le 25/06/2017.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

## 3. L'effet de substitution du capital au travail

Le processus de la croissance favorise l'accumulation du capital qui se traduit par une diminution du taux relatif d'emploi du facteur travail et par une augmentation de la part relative au facteur capital.

Toutefois il convient de signaler que le capital TIC est un capital à obsolescence rapide contrairement aux autres formes de capitaux. Cette propriété nécessite donc un amortissement rapide et exige aux Entreprises une plus grande rentabilité.<sup>10</sup>

## 4. L'effet qualité

Les technologies de l'information peuvent être associées à des augmentations touchant les composantes intangibles des outputs comme leur variété, la convenance des consommations et les Services qui leur sont associés. L'effet apparent concerne l'enrichissement du contenu informationnel des biens et services incorporant des TIC. Elles augmenteraient la qualité et favoriseraient la différenciation des produits.

Ces bénéfices permettraient d'améliorer l'effet d'utilité pour les consommateurs sans pour autant modifier ni le prix ni la quantité de produits incorporant des TIC<sup>11</sup>.

## 5. L'effet productivité globale des facteurs

De nature générique, les externalités liées au TIC se sont largement diffusées dans l'ensemble de l'économie. Cette large diffusion permettrait d'accroître l'efficacité productive et le rythme du progrès technique<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> VOLLE Michel : « *Economie des nouvelles technologies Internet, Télécommunications, Informatique, Audiovisuel, Transport aérien* », Economica, Paris, 1999, p79.

<sup>11</sup> [www.fr.wikipédia.org/wiki/croissance\\_économique](http://www.fr.wikipédia.org/wiki/croissance_économique), consulté le 28/06/2017.

<sup>12</sup> « Intégrer les TIC dans les programmes de développement », Forum mondial conjoint OCDE/Nations Unis/Banque mondiale sur l'économie du savoir, revue de l'OCDE sur le développement, Ed. de l'OCDE, n°4, 2003, p.151, consulté le 25 /06/2017.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

## Section 02 : La diffusion des TIC dans le contexte économique actuel

La nouvelle économie peut être considérée comme une nouvelle révolution industrielle, néanmoins, le degré de la diffusion des NTIC varie d'un pays à l'autre selon les contraintes qui marquent son évolution.

### I) L'émergence de la diffusion

L'émergence et la diffusion des TIC se caractérisent par une évolution technologique permanente, entretenue par l'amélioration continue et rapide des performances des TIC<sup>13</sup>.

Une littérature abondante s'est penchée sur la question de la contribution des TIC à la croissance du produit intérieur brut (PIB) et de la productivité du travail. Au-delà de fortes incertitudes statistiques, concluent à une contribution significative sur les dernières décennies et qui se serait sensiblement amplifiée sur la période récente. Les comparaisons internationales montrent des différences assez marquées entre pays selon l'importance de la diffusion des TIC et amènent à distinguer trois groupes : les États-Unis où la contribution serait la plus forte, les pays où elle serait encore la moins forte parmi lesquels l'Allemagne, la France et le Japon et les pays occupant une position intermédiaire parmi lesquels l'Australie, le Canada, la Finlande et le Royaume-Uni<sup>14</sup>.

### 1. Croissance de la diffusion des TIC

Malgré un moral fortement dégradé et l'imposition de restrictions au niveau de certains postes budgétaires, les consommateurs réussissent néanmoins à dégager des moyens financiers pour acquérir des équipements électroniques et contracter des abonnements téléphoniques et Internet. 83% des 12 ans et plus, relèvent les auteurs du rapport, disposent d'un ordinateur à domicile et 81% sont connectés à Internet ; 36% possèdent même plusieurs ordinateurs. Il convient de souligner à ce niveau la forte progression du taux d'équipement en tablettes tactiles (8% en 2012, 17% en 2013).

En matière de téléphonie, 91% des personnes déclarent posséder un appareil fixe ; ce pourcentage est désormais presque équivalent au nombre d'individus disposant d'un téléphone portable (89%, 39% équipés d'un Smartphone).

---

<sup>13</sup>CETTE Gilbert et PFISTER, Christian : « Nouvelle économie » et politique monétaire, par, In : <http://www.cairn.info/revue-economique-2002-3-page-669.htm> consulté le: 03/06/2017

<sup>14</sup>GALBERT cette, MAIRESSE Jacques, KOCOGLU Yusuf : Croissance économique et diffusion des TIC, revue française d'économie, par, In : [http://www.persee.fr/doc/rfec0\\_0769-0479\\_2002\\_num\\_16\\_3\\_1517](http://www.persee.fr/doc/rfec0_0769-0479_2002_num_16_3_1517) page 155-192.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

## 2. Les Facteurs agissant sur la diffusion des TIC : (freins)

La diffusion des TIC varie d'un pays de l'OCDE à l'autre a déjà relevé plusieurs facteurs tel : le manque de concurrence, les couts élevés, couts et obstacles à la mise en œuvre, risque et incertitude, nature des entreprises.

### 2.1 Le cout du matériel des TIC

Comme les échanges de biens des TIC sont internationaux, leurs prix ne devraient pas connaitre de grandes variations dans la zone de l'OCDE. Pourtant, les éléments issus des comparaisons internationales des prix aboutissent au constat inverse. (Obstacle non douaniers liés à des questions de normes, de licences d'importation et de restrictions applicables aux marchés publics).

### 2.2 La concurrence

Un environnement concurrentiel est davantage susceptible qu'un environnement protégé de mener les entreprises à investir dans les TIC pour renforcer leurs performances et survivre. En outre, la concurrence exerce une pression baissière sur les couts des TIC. Les prix plus élevés de certains pays de l'OCDE peuvent aussi être associés à un manque de concurrence intérieure. Avec le temps cependant, les échanges internationaux et la concurrence internationale devraient aplanir ces écarts de prix entre pays.

### 2.3 Couts et obstacles à la mise en œuvre

En ce qui concerne l'accès à internet, les lacunes sécuritaires et la lenteur ou l'instabilité des communications ont été signalées comme des problèmes de fond dans les pays européens. D'autres handicaps tels que le manque de savoir-faire ou de personnel et la cherté du matériel ou de l'accès à internet ont paru moins problématiques.

### 2.4 Risque et incertitude

La sécurité des transactions commerciales effectuées en ligne ou incertitudes relatives au paiement à la livraison et aux garanties montrent que le manque de sécurité constitue un obstacle bien plus sérieux pour les entreprises déjà utilisatrices que pour les autres, ce qui indique que la perception des obstacles est susceptible d'évoluer lorsqu'une technologie est utilisée concrètement. Généralement, les transactions entre entreprises et particuliers sont entravées par des préoccupations sur la sécurité du règlement, la possibilité d'obtenir réparation dans l'environnement en ligne, et le respect de la confidentialité des données personnelles.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

## 2.5 Nature des entreprises

Les TIC sont génériques, mais tout de même plus adaptées à certaines activités qu'à d'autres. Elles peuvent ne pas convenir à tous les contextes ; certaines d'entre elles, comme le commerce électronique, peuvent ne pas correspondre à un mode d'activité donné.

Les questions de coûts demeurent un sujet important dans plusieurs pays, et les problèmes logistiques sont aussi fréquemment cités<sup>15</sup>.

## II) Le contexte économique actuel des TIC: La nouvelle économie « nouvelle révolution industrielle et nouveau cycle économique »

Le débat sur la nouvelle économie passe obligatoirement par l'analyse de la révolution industrielle, provoquant des destructions et des créations économiquement et socialement douloureuses, mais facteurs de progrès relatif.

A ce titre, la nouvelle économie qui s'appuie sur les TIC, peut être considérée comme une nouvelle révolution industrielle.

**Tableau N°1 : Les trois révolutions industrielles qui ont marqué l'histoire des économies développées, en considérant les différentes étapes comme des enchainements, plutôt que comme des ruptures<sup>16</sup>.**

1780-1800	1840-1870	1890-1920	1945-1970	1990 à nos jours
1 <sup>ère</sup> R.I machine à vapeur	Révolution ferroviaire	2 <sup>ème</sup> R.I Moteur à explosion, Moteur électrique	Révolution Scientifique, Physique Chimie	3 <sup>ème</sup> R.I. Electronique, Informatique, Révolution des Technologies de l'Information et de la Communication

**Source :** BIALES Christian, « *La nouvelle économie en questions* », sur le site : [www.christian-biales.net](http://www.christian-biales.net), p.38. Consulté le 20/05/2017.

<sup>15</sup> Technologies de l'information et des communication, les tic et la croissance économique « *Panorama des industries, des entreprises et des pays de L'OCDE* », 2003, p.29, in : [http://www.oecd-ilibrary.org/fr/science-and-technology/les-tic-et-la-croissance-economique\\_9789264101319-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/fr/science-and-technology/les-tic-et-la-croissance-economique_9789264101319-fr), consulté le : 07/06/2017.

<sup>16</sup> MOKRANE ALI : « Diffusion et impacts des technologies de l'information et de la communication au sein des entreprises : éléments d'analyse empirique du cas de l'industrie manufacturière algérienne », thèse en vue de l'obtention d'un doctorat en sciences économiques, Tizi-Ouzou, ummto, 2015, in : [http://www.ummto.dz/IMG/pdf/MOKRANE\\_Ali.pdf](http://www.ummto.dz/IMG/pdf/MOKRANE_Ali.pdf), consulté le : 15/06/2017.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

Aujourd'hui, la révolution des TIC s'appuie sur les progrès de l'informatique et des télécommunications. Ces progrès se situant eux-mêmes dans le prolongement de ceux enregistrés depuis longtemps dans les domaines de l'électronique et de la téléphonie. Cette révolution des TIC se développe également grâce à un contexte de libéralisation des marchés, de mondialisation des échanges et d'individualisation des comportements<sup>17</sup>.

## Section 03 :L'intégration sectorielle des TIC dans le secteur bancaire

L'objectif de cette section est de montrer l'importance des NTIC sur le secteur bancaire ainsi que les transformations effectuées au sein des banques.

### I) L'activité bancaire

#### 1. Définition de la banque

Les articles 114 et 115 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit définissent les banques comme étant :

Des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle les opérations suivantes :

- Réception des fonds publics ;
- Opération du crédit ;
- Mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement ;
- Gestion des moyens de paiement<sup>18</sup>.

#### 2. Spécificités des banques

On peut distinguer les banques des autres institutions financières par ces deux fonctions :

- La production des services de liquidité ;
- La fonction d'allocation du crédit lorsque les problèmes d'informations sur le marché de crédit sont difficile à résoudre.

Les services de liquidités se caractérisent par la possibilité de retraits à vue et par la fourniture de ligne de crédit, la spécificité du contrat de dépôt bancaire est d'offrir à ses détenteurs la possibilité de retirer à tout moment leur richesse sans perte de capital.

---

<sup>17</sup>GODEFROY DANG Nguyen DENIS Phan « *économie des télécommunications et de l'internet* », collection « *nouvelles Technologies de l'information et de la communication* », édition economica, Paris, 2000.Consulté le 18/06/2017.

<sup>18</sup>Articles 114 et 115 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

Les banques ne sont pas les seules institutions financières à faire les crédits, mais elles ont un rôle particulier à jouer lorsqu'il existe de fortes asymétries d'information dans les relations entre prêteurs et emprunteurs.

### 3. Rôles et opérations de banque

L'activité des banques englobe la réception des fonds du public, leur mise à la disposition de la clientèle, ainsi que la gestion de moyens de paiement. Les fonds recueillis sont affectés à la conduite d'opérations de crédit, elles-mêmes génératrices de nouveaux dépôts par le supplément de monnaie qu'elles sont amenées à créer : les banques sont au centre du processus de « création monétaire ».

Nous comprenons ici que, non seulement les banques exercent le « commerce de l'argent », mais sont également les organismes qui produisent de la monnaie. Selon l'adage « loans make deposits » (« les crédits font les dépôts »), tout crédit accordé par une banque augmente la masse monétaire en créant un dépôt bancaire (monnaie scripturale) de montant équivalent, et tout crédit remboursé réduit la monnaie en circulation.

### 4. L'organisation de l'industrie bancaire

Deux grands volets caractérisent les activités des banques :

#### 4.1 Les métiers de la banque en détail (retail banking)

Qui s'adresse à une clientèle « retail » (banque commerciale ou encore banque de réseau) :

Les crédits aux particuliers, aux PME et les opérations sur titres de petits montants peuvent être traités de manière industrielle par ce que ce sont des opérations faiblement margées et qui donnent lieu à un traitement standardisé.

Ces principaux métiers renvoient à la banque traditionnelle, laquelle :

- Collecte des dépôts aux guichets via des comptes à vue ou des comptes d'épargne (épargne sur livret, compte à terme)
- Accorde des crédits aux particuliers, à la clientèle des professionnels (artisans, commerçants, professions libérales), des entreprises
- Met à disposition des clients des instruments de paiement scripturaux (chèques, carte bancaires, autorisation de prélèvements, virement...) permettent de mobiliser les avoirs détenus sur leurs comptes à vue.

## **Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale**

---

### **4.2 Les métiers de la banque d'investissement et de financement (investissement banking)**

La banque d'investissement et de financement s'adresse à une clientèle « corporate » : les gros crédits, les financements structurés, les opérations de marché pour le compte de gros investisseurs institutionnels, la gestion privée...etc. sont des opérations particulièrement recherchées, fortement margées, et justifient un traitement particulier.

Les métiers de la banque d'investissement et de financement consistent à financer le haut de bilan des entreprises afin de leur accorder ou de leur permettre de trouver sur le marché des ressources longues aptes à financer leurs emplois long, intervient ainsi dans les opérations de restructuration de l'appareil de production, de fusion-acquisition, de privatisation et d'introduction en bourse de titres, recouvre les services liés aux activités sur les marchés des capitaux, sur les marchés dérivés, sur le marché des changes pour le compte de tiers et regroupe toutes les activités de « trading » pour compte propre de la banque<sup>19</sup>.

### **5. L'intermédiation financière**

Constituent des intermédiaires financiers tous les établissements de crédit, les Organismes de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), les compagnies d'assurances et les fonds de pension, qui, en dépit du développement du rôle des marchés de capitaux, constituent encore une interface essentielle entre les prêteurs et les emprunteurs.

### **6. L'intermédiation bancaire**

L'intermédiation bancaire décrit l'ensemble des opérations de banque, notamment, des crédits ou intermédiaires de bilan et de contrepartie, elle fait partie de la distribution bancaire, qui recouvre toute la fonction de commercialisation des produits et des services d'un système bancaire.

---

<sup>19</sup> BOULENOUAR Nassima Ouarda, « les nouveaux supports de communications TIC : facteurs de différenciations dans l'activité bancaire », en vue d'obtenir un mémoire de magister en management, université d'Oran, 2014, p. 27, <http://www.univ-oran2.dz/FSC/Magister.PDF>, consulté le 20/06/2017.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

**Le tableau N°3:** les différents visages de l'intermédiation bancaire

Forme d'intermédiation		Nature d'intermédiation		Fonction d'intermédiation	
<b>Crédit(ou intermédiation du bilan)</b>	Crédits /dépôts titres acquis/titre émis.	<b>Liquidité</b>	Mise a disposition de moyen de paiement	<b>Courtier</b>	-négociation de titres pour le compte d'un client. -mise en relation d'un acheteur et d'un vendeur d'actifs. Aucune position pour compte propre n'est prise.
<b>Contrepartiste</b>	La banque est contrepartie d'un acheteur ou d'un vendeur d'actif financier. L'activité de market maker sur un marché est une forme d'intermédiation contrepartiste. négociation de titres pour le compte d'un client.	<b>Risque</b>	La banque « usine »le risque : -risque de transformation d'échéances, -risque de liquidité, -risque de marché. La banque vend des couvertures contre le risque (taux, marché, change...)	<b>Transformateur du risque</b>	La banque fait l'acquisition d'actifs longs et émet des titres courts ou des dettes à vue ; Elle transforme les actifs et gère le risque inhérent à cette transformation.
<b>Pure</b>	Mise en relation d'un acheteur et d'un vendeur d'actifs. Aucune position pour compte propre n'est prise.	<b>Information</b>	Gestion d'un entrepôt d'information. sélection des emprunteurs.	<b>Auditeur</b>	Surveillance des comportements. Adéquation des comportements vis-à-vis de la réglementation en vigueur

**Source :** BOULENOUAR Nassima Ouarda, « les nouveaux supports de communications TIC : facteurs de différenciations dans l'activité bancaire », en vue d'obtention un mémoire de magister en management, université d'Oran, 2014, p .27,<http://www.univ-oran2.dz< FSC< Magister.PDF>, consulté le 20/06/2017.

## 7. La désintermédiation

La désintermédiation peut être défini comme étant le processus au sein duquel les épargnants court-circuitent les banques et répondent directement aux emprunteurs.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

Dans le contexte du web, la notion s'utilise avant tout pour signaler la disposition des intermédiaires et la création d'un environnement commercial meilleur au sein duquel les consommateurs font directement affaire avec les prestataires.

## 8. L'adaptation des banques aux évolutions technologique

La plupart des innovations financières ont été apportées par les évolutions des TIC, l'impact de ces derniers était jusqu'à présent moindre dans le monde bancaire, fournisseur de produits immatériels, réglementés et relativement similaires d'une banque à l'autre.

Les banques, dont le modèle de fonctionnement est ancien, doivent aujourd'hui effectuer rapidement leur transformation numérique en se frottant à d'autres banques, mais aussi à des non-banques, entreprises souvent issues de l'économie Internet et qui se révèlent plus agiles, dans une démarche d'innovation ouverte à laquelle les banques, elles, ne sont pas habituées. Cette ouverture des données dans laquelle elles s'engagent prudemment a aussi un autre intérêt : celui de mutualiser les frais, notamment de développement d'applications.

## II) les évolutions technologiques touchant les services bancaires

L'apport des NTIC dans le secteur bancaire a amélioré la relation banque-client par ses services offerts à travers une multitude d'outils de communication :

### 1. Le téléphone mobile

Aujourd'hui, il est devenu particulièrement plus pratique de pouvoir, à tout moment, entrer en contact avec sa banque par téléphone.

Le développement du téléphone portable a encore renforcé la demande pour ce type de service puisque la technologie permet de le faire maintenant en toute sécurité et avec un niveau de qualité suffisant.

Nous pouvons ainsi distinguer 3 niveaux de services : le serveur vocal, le call center, le service SMS.

#### 1.1 Le call center

La banque dispose d'un call center. C'est un service qui met en relation le client et un conseiller généraliste de la banque qui peut répondre à toutes les questions du client, lui donner conseils, exécuter pour lui certaines opérations. En principe, le conseiller a accès au dossier informatique du client, ce qui lui permet de pouvoir donner des informations personnalisées.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

Il faut souligner que pour certaines informations touchant des opérations sensibles, la banque exige la présence physique en agence du client.

## 1.2 SMS's Alert

La banque, au travers son département informatique, a développée une solution de SMS Banking qui permet d'avertir le client qui le souhaite, de l'arrivée de fonds sur ses comptes. Quelques soit l'opérateur de téléphonie, le client peut être automatiquement averti de la situation de son compte et ainsi mieux gérer son budget grâce notamment à un suivi instantané de son compte par SMS.

Le client doit pour cela, souscrire à ce service et c'est payant, en acceptant les conditions d'utilisation et en remplissant un formulaire à déposer à la banque. Il faut noter que seuls les crédits en compte à la banque font l'objet d'un SMS<sup>20</sup>.

## 1.3 La banque par téléphone

La prolifération de la téléphonie mobile donne de nouveaux moyens d'offrir des services bancaires, permettant l'utilisation du téléphone dans un esprit transactionnel à travers un serveur vocal.

Grâce aux services bancaires par téléphonie mobile, les gens peuvent élargir leurs relations sociales et leurs relations d'affaires, accroître leur productivité et faire tant d'autres choses, tout cela en appuyant simplement sur quelques touches d'un téléphone cellulaire

Ainsi, des innovations dans ce sens ont été développées ; la banque ouvre un compte bancaire à un client avec un dépôt d'un montant, celui la peut effectuer à partir de son portable, toutes les opérations qu'il veut en fonction du montant disponible.

## 2. Internet

Disposer d'un accès à Internet parait aujourd'hui être la solution la plus complète pour accéder à ses comptes et réaliser ses opérations.

La banque a pris conscience de cet état de chose et a pris place sur la toile afin d'y promouvoir ses activités et informer sur les nouveaux produits et services de la banque et aussi se faire connaître mais il reste à la banque de faire de son site une véritable vitrine commerciale en optimisant son référencement ou sa visibilité sur Internet.

---

<sup>20</sup>JEAN Pierre Petit, Les nouvelles technologies : un levier d'innovation pour les banques, revue-banque, économie  
In : [http://www.revue-banque.fr/banque-detail-assurance/article/les-nouvelles-technologies-un-levier-innovation-po#restricted\\_content](http://www.revue-banque.fr/banque-detail-assurance/article/les-nouvelles-technologies-un-levier-innovation-po#restricted_content) consulté le 20/062017.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

## 2.1. Internet comme outil de communication

Internet est devenu un moyen de communication formidable, d'échanges, de travail, de rencontre, d'apprentissage et même de commerce. Grâce à cet outil, une entreprise peut améliorer efficacement son image de marque et son degré d'action ou de réaction face à son environnement.

La banque ne disposant que des emails des clients qui acceptent de donner leurs emails, n'envoie des messages qu'à ceux-là et juste quand il y a un nouveau produit ou service qu'elle commercialise. Le site Internet a été bien conçu car il donne les informations nécessaires sur la banque, ses activités et, ses services et produits.

## 2.2. Internet comme outil de transaction

Les banques développées ont développé un système d'Internet Banking. Ces services sont un outil qui permet aux clients de la banque, à partir d'une simple connexion à Internet et en toute sécurité, de consulter en quelques clics leurs comptes à la banque, d'imprimer les extraits, de commander des chèques et d'envoyer des messages.

Lorsqu'un client a souscrit à ce service, il y accède grâce à un code de 6 lettres et un mot de passe de 5 caractères. Il peut ainsi consulter ses comptes et différents mouvements y passés en choisissant entre le français et l'anglais. Le mot de passe peut être modifié.

## 2.3. Autres innovations numériques

Dans un secteur en pleine mutation, les enseignes rivalisent d'idées et d'innovations pour attirer des clients dont les attentes ont changé.

### 2.3.1. La banque par Smartphone

L'importance des services disponibles sur téléphones portables s'est encore accentuée. Aujourd'hui il est possible d'ouvrir un compte depuis un Smartphone. Cette offre s'adresse à la nouvelle génération qui préfère échanger des messages plutôt que téléphoner. On discute avec son conseiller par chat ou sur les réseaux sociaux par exemple.

### 2.3.2. Le paiement sans contact

Grâce à une puce dans sa carte bancaire, plus de code à taper ni de carte à insérer : il suffit de poser la carte sur le terminal du commerçant. Mais il y a mieux à venir, l'innovation la plus récente concerne sans doute le paiement sans contact étendu au mobile.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

## 2.3.3. Une sécurité biométrique

Le progrès, c'est faciliter l'usage de la banque, on pourra payer sur Internet ou par mobile en étant uniquement reconnu par sa voix. C'est une solution d'authentification qui permet de réconcilier la sécurité et la simplicité. Après avoir enregistré sa voix dans le système, plus besoin de composer son code.

## 2.3.4. Vers la géo localisation des clients

Il s'agit d'alerter son conseiller de son passage en agence pour limiter son attente ou recevoir un accueil plus personnalisé.

## III) Les évolutions technologiques touchant le secteur bancaire

Les NTIC se manifestent dans le secteur bancaire par La prolifération des automates et des outils informatiques, le développement rapide de la banque à distance et La multiplication des opérations dématérialisées et l'émergence des bureaux sans papier.

### 1. L'intégration des automates et des outils informatiques

#### 1.1 Les automates

Aujourd'hui, les services bancaires sont touchés par le libre-service totalement automatisables, se multiplient ainsi les automates et les bornes interactives en dehors des agences (remise de chèques ou d'espèces, achat ou vente de devises...).

#### 1.2 Les outils informatiques

L'informatisation n'a pas remplacé uniquement les activités manuelles répétitives (tri des chèques, traitement du courrier..), mais concerne maintenant des tâches plus complexes, les ordinateurs produisant par exemple des profils de clients et des évaluations de besoins<sup>21</sup>.

Se développe en effet le data mining qui consiste à créer et à exploiter des bases de données très fines sur les caractéristiques et les comportements des clients en vue de cibler et d'optimiser l'action marketing.

Se multiplient également, avec les systèmes experts, les outils d'aide à la décision (analyses de crédit par exemple).

---

<sup>21</sup> MICHEL Matthieu, SUNGU Manda Ntela : «les nouvelles organisations et transformations du travail : les métiers faces au NTIC », mémoire en vue de l'obtention d'une licence, université protestante au Congo, 2007, disponible sur : [https://www.memoireonline.com/08/07/544/m\\_nouvelles-organisations-transformations-travail-ntic17.html#toc36](https://www.memoireonline.com/08/07/544/m_nouvelles-organisations-transformations-travail-ntic17.html#toc36), Consulté le : 22/06/2017.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

## 2. L'évolution rapide de la banque à distance

Aujourd'hui les banques proposent une gamme de produits et services sur le *Web* et combinent la banque traditionnelle et la banque à distance. Par une stratégie dite « *brick, bip et click* ». Cependant, les banques permettent à chaque client d'entrer en relation par le canal de son choix : e guichet, le téléphone, le Minitel, Internet.

## 3. L'amplification des opérations dématérialisées et l'émergence des « bureaux sans papiers »

### 3.1 Les relations entre banques et entre banques et entreprises

Les banques sont reliées entre elles de manière continue et gèrent de façon électronique l'ensemble des opérations et des flux, grâce à la mise en œuvre d'une organisation de type EDI (Echange Informatisé de Données en anglais : *Electronic Data Interchange*) qui valide en continu la gestion des flux, quels que soient les domaines traités et les acteurs

Au niveau international, des réseaux interconnectés permettent les transferts de fonds SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) cas de Western Union, et améliorent la réactivité dans les liaisons de routage, confirmation, exécution des ordres.

### 3.2 L'émergence des « bureaux sans papiers »

Définie comme la gestion automatisée d'un processus dans lequel interviennent plusieurs opérateurs émerge rapidement l'ère du zéro papier.

Les « bureaux sans papiers » passent aujourd'hui par la mise en image électronique des documents à la base des opérations bancaires, chaque document étant scanné, puis traité de façon informatique.

La dématérialisation des instruments de paiement supprime les manipulations physiques, fortes consommatrices de temps (exemple du portefeuille électronique).

Demain, le chèque sera progressivement dématérialisé et remplacé par une image « image-chèque » obtenue par la lecture d'un code-barres. Les banques pourront ainsi ne plus échanger physiquement chaque jour des centaines de milliers de morceaux de papiers,

## 4) L'impact des TIC sur le secteur bancaire

Les NTIC ont déjà provoqué deux évolutions au sein des banques. Dans un premier temps, elles ont été le support logistique au traitement interne des informations et aux relations au sein de la profession (développement des réseaux interbancaires).

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

Dans un deuxième temps, elles sont devenues le moyen le plus rapide pour accéder aux marchés de capitaux, et ont permis la création de marchés électroniques globaux, ainsi que la modernisation des bourses de valeurs.

Aujourd'hui, les NTIC servent de support à l'action commerciale en agence, et au développement de nouveaux circuits de vente à distance, surtout grâce à l'utilisation d'Internet. Mais Internet n'est pas uniquement un nouveau canal de distribution qui vient se greffer sur les canaux existants ; il influence l'évolution des métiers bancaires, et favorise la séparation entre la fabrication et la distribution de produits bancaires<sup>22</sup>.

## 4.1. L'impact sur l'évolution des métiers bancaires

La banque exerce différents métiers à savoir : L'intermédiation financière, L'intermédiation dans la gestion des moyens de paiements et La vente de produits.

### 4.1.1 L'intermédiation financière

Les NTIC représentent une opportunité pour les banques (diminution des coûts), mais aussi une menace car elles ont permis la création de places de marché virtuelles et le développement du capital risque, notamment pour les entreprises de la nouvelle économie, lesquels visent également les clientèles intermédiaires.

### 4.1.2 L'intermédiation dans la gestion des moyens de paiements

A l'image de l'intermédiation financière, cette activité est également en passe de connaître un décloisonnement des marchés, d'autres intermédiaires profitent de la montée en puissance du commerce électronique, pour disputer aux banques leurs privilèges, de droit ou de fait, dans la gestion des moyens de paiement. L'accroissement de l'utilisation des moyens de paiement électronique sur Internet aura un double impact sur ce métier bancaire.

D'une part, il modifiera l'organisation et le coût de la gestion des moyens de paiement traditionnels, si des effets de substitution s'opèrent au profit de ces nouveaux moyens de paiement, entraînant une moindre utilisation du chèque, des billets et des pièces.

D'autre part, le partage de cette activité entre les acteurs bancaires et non bancaires dépendra de la technologie et de la réglementation qui s'imposeront sur Internet.

---

<sup>22</sup> SAHUT, Jean-Michel, L'impact des NTIC sur le secteur bancaire, in : <http://impacte des TIC sur le secteur bancaire.pdf> consulté le 20/06 /2017.

# Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

## 4.1.3 La vente de produits

Dans ce contexte, le rôle joué par les NTIC est décisif car elles transforment la relation de la banque avec ses clients. Après avoir servi, dans un premier temps, de support à la gestion des comptes clients et à la vente en agence, les NTIC participent aujourd'hui à l'enrichissement de l'offre de service des banques en permettant de développer une diversité d'avantages :

- Pour les clients, la capacité à accéder et à réaliser des transactions avec sa banque en tout lieu et en tout temps (24h/24 et 7j/7), et à recevoir de l'information en temps réel qui était réservée autrefois aux institutionnels ;
- Pour les banques, une meilleure connaissance des clients (comportement, besoins et risques), des possibilités accrues de vente de produits et services personnalisés, et l'accroissement de leur zone de chalandise. Ces avantages ont permis l'émergence de nouveaux circuits de vente à distance, et en particulier sur Internet.

## 4.2. Impact des NTIC au niveau fonctionnel

Nous allons nous intéresser à la manière dont les NTIC bouleversent le mode de fonctionnement des banques dans les aspects de production et de distribution<sup>23</sup>.

### 4.2.1 Au niveau de la production

Les banques utilisent les NTIC afin d'atteindre les trois objectifs suivants : la diminution des coûts de production, l'industrialisation des processus, et le passage à une gestion de flux. Les moyens mis en œuvre pour diminuer les coûts sont pour la plupart identiques à ceux d'autres industries de production, La mutualisation des activités dans le domaine bancaire concerne principalement les paiements, les crédits et les titres de placement. Cela permet aux banques de mutualiser les investissements et de réaliser des économies d'échelle (en répartissant les coûts fixes sur des volumes plus importants).

Les NTIC permettent d'augmenter les capacités de production des banques de manière importante. Cette augmentation des capacités de traitement pose le problème de leur utilisation afin de rester compétitif en termes de coûts. La solution consiste donc à trouver de nouveaux débouchés aux excédents de capacités mis en place par la création de nouveaux produits ou par leur revente à des concurrents<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> SAHUT, Jean-Michel : « l'impact des TIC sur le secteur bancaire », *Op.cit*, p.5.

<sup>24</sup> SAHUT, Jean-Michel : « l'impact des TIC sur le secteur bancaire », *Op.cit*, p.7.

## **Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale**

---

Le deuxième objectif suivi par les banques est de parvenir à une automatisation puis à une industrialisation de l'ensemble de leurs processus. Si certaines tâches ont été automatisées, le chemin pour les banques traditionnelles sera long avant d'atteindre ce but. La gestion physique des dossiers est un handicap majeur pour la rapidité de traitement et la compétitivité de leurs réseaux. Or, les traitements automatisés de back-office et l'accès front-office client en temps réel demandent d'avoir une vision globale, unique et immédiate de chaque client.

Enfin, en interne, les NTIC modifient les traitements bancaires en permettant le passage d'une gestion traditionnelle de stock à une gestion de flux, c'est-à-dire le suivi et le contrôle des échanges, avec un double mouvement : une intégration des opérations de bout en bout et leur traitement en continu.

### **4.2.2 Au niveau de la distribution**

L'introduction des NTIC dans les banques ont conduit la réduction du coût des opérations, la gestion de la relation client, la vente de produits en ligne, et le risque de nouveaux entrants sont autant de défis à relever.

Tout d'abord, Internet permet une baisse radicale du coût des opérations bancaires, autorise également le transfert aux clients de la gestion administrative de leur compte, service non rentable pour les institutions.

D'autre part, les NTIC bouleversent la gestion de la relation client. Du côté des banques, elles deviennent un vecteur de création d'offres personnalisées. Pour les clients, c'est un moyen de comparer l'offre (diminution des coûts de recherche), et d'y avoir accès facilement.

Des acteurs comme Visa ou Eurocard sont considérés comme de nouveaux concurrents non bancaires qui cherchent à s'imposer à des points clés de la chaîne de valeur de la banque et dans la gestion des flux de paiement par carte bancaire.

Ils jouent le rôle d'intermédiaire entre les commerçants et les banques. Ils collectent les opérations de paiement en provenance des commerçants, et négocient globalement avec les banques les conditions de remise de ces opérations pour encaissement. Les banques virtuelles ne jouent plus qu'un rôle d'assembleur dans la fonction de production, et se concentrent sur la distribution.

## Chapitre I : La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale

---

### Conclusion

Nous pouvons dire que la révolution numérique n'est pas seulement une révolution de l'information et de la communication, mais bien une 3eme révolution industrielle.

Les TIC pourraient être à l'origine d'une variation de leur rythme de croissance et d'une meilleure accélération économique des pays. L'expédient des TIC peut en effet permettre l'ouverture de "fenêtres" de spécialisation pour les pays ayant un niveau de développement faible ainsi de nouvelles opportunités peuvent être saisies.

En effet les NTIC jouent un rôle croissant dans l'évolution des métiers bancaires. Elles ne se limitent plus à accompagner le changement ; maintenant, elles en deviennent le moteur. Les NTIC changent les bases mêmes de la compétition entre les banques, mais offrent également la possibilité à des acteurs non bancaires de les concurrencer. Il est évident que l'avantage appartiendra à ceux qui comprendront le potentiel de changement lié aux nouvelles technologies et qui, à partir d'une bonne intelligence des métiers de la finance, sauront mettre en œuvre ces technologies pour générer de réels avantages compétitifs.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

---

### Introduction

Grâce au développement mondial d'internet, le e-commerce a connu une forte croissance et a réussi à attirés un grand nombre d'intervenants et d'acteurs économique.

En effet les NTIC ont influencés sur le secteur bancaire provoquant deux évolutions au sein des banques, elles ont été le support logistique au traitement interne des informations et aux relations au sein de la profession (développement des réseaux interbancaires).dans un deuxième temps, elles sont devenues le moyen le plus rapide pour accéder aux marchés de capitaux, et ont permis la création de marchés électroniques globaux.

Cependant l'internet influence l'évolution des produits bancaires. Cela s'est traduit par l'émergence de concurrents non bancaires. Ces nouveaux entrants se positionnent à un point clé de la chaine de valeur de la banque, au stade du contacte client, obligent ainsi les banques à repenser leurs mode de distribution, et plus globalement leur stratégie.

Aujourd'hui, le monde des systèmes d'échanges et des moyens de paiement est en constante évolution avec la mise en place de nouveaux chantiers et l'apparition de nouveaux procédés de paiement. De plus, ces évolutions ont placé les banques au milieu de nouveaux risques et défis qui compliquent leurs missions de gestion des moyens de paiement.

Ce présent chapitre s'articule autour de trois grandes lignes, on évoquera dans la première le commerce électronique et son développement, la seconde sera consacrée pour les nouveaux systèmes de paiement, on touchera les enjeux et risque du système de paiement dans la dernière section.

## **Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement**

---

### **Section 01 : Le développement du commerce électronique et l'adaptation des moyens de paiement**

La présente section porte sur les différentes étapes d'évolution du commerce électronique ainsi qu'à l'adaptation des moyens de paiement à la nouvelle ère numérique.

#### **I-Le commerce électronique et son évolution**

##### **1. Définitions du commerce électronique**

Dans sa définition restreinte, l'e-commerce désigne l'ensemble des échanges commerciaux dans lesquels l'achat s'effectue sur un réseau de télécommunication. L'e-Commerce recouvre aussi bien la simple prise de commande que l'achat avec paiement, et concerne autant les achats de biens que les achats de service, qu'ils soient eux-mêmes en ligne ou non.

Dans une définition plus extensive, on peut inclure dans l'e-commerce, l'ensemble des usages commerciaux des réseaux. Il est bien entendu que l'e-commerce est avant tout du commerce et que l'internet n'est qu'un moyen ou support de communication, comme entre autres, l'EDI (échanges des données informatisées), le Minitel, etc. Il recouvre toute opération de vente de biens et de services via un canal électronique<sup>1</sup>.

Ces opérations peuvent être classées en deux catégories :

- Le commerce électronique direct, c'est-à-dire la commande en ligne, le paiement et la livraison de biens et services intangibles comme les logiciels informatiques ou des produits de loisirs.
- Le commerce électronique indirect, c'est-à-dire la commande électronique des biens tangibles devant encore être livrés physiquement et qui dépend donc de facteurs externes tels que l'efficacité du système de transport et des services postaux.

##### **2. Evolution du commerce électronique**

L'évolution de commerce électronique est passée par deux étapes à savoir :

###### **2.1. Le point de départ : Echange de données informatisées**

Les transactions commerciales et les échanges d'informations a marqué l'utilisation des moyens électroniques entamés par les banques dès les années 60, qui s'est développé dès les années 70 avec les standards EDI (Electronic Data Interchange = Echange de données informatisées), permettant la transmission de commandes, de factures et d'ordres de livraison sur des réseaux de communication souvent privés.

---

<sup>1</sup>BOUGHZALA, Yosra, « *Obstacles au développement du commerce électronique en Tunisie* », Institut des Hautes Etudes Commerciales de Carthage, 2007, disponible sur : [https://www.memoireonline.com/04/08/1054/m\\_obstacles-developpement-commerce-electronique-en-tunisie2.html](https://www.memoireonline.com/04/08/1054/m_obstacles-developpement-commerce-electronique-en-tunisie2.html), consulté le 28/10/2017.

## **Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement**

---

L'EDI a été le premier à mettre une plate-forme entre un gros donneur d'ordre, ses fournisseurs, logisticiens et banquiers, où les commandes passées par celui-ci sont automatiquement prises en compte par les systèmes d'information de ceux-là, déclenchant des ordres de réapprovisionnement le cas échéant, mettant à jour les stocks respectifs, donnant aux transporteurs les instructions de collecte et de livraison jusqu'à établissement de la facture et du paiement, quasiment sans autre intervention, tout le circuit étant défini à l'avance.

En effet dès les années 80, ces réseaux transportent également des codes CAD/CAM permettant le travail collaboratif d'ingénieurs et de techniciens géographiquement éloignés bien avant l'Internet.

Afin de commencer avec leurs fournisseurs électroniquement, augurant les premiers un monde sans papier de grands groupes, tels que la grande distribution et les centrales d'achat, ont utilisé la solution électronique offerte par l'EDI.

### **2.2. Le passage de l'EDI vers le commerce électronique**

L'EDI a simplifié et rationaliser les procédures commerciales internationales, mais représente toutefois certains inconvénients :

- Il n'a concerné qu'un très petit nombre de grandes entreprises, seules à disposer des ressources pour s'équiper d'une telle solution ;
- Il s'est surtout cantonné à la fonction achat de grands groupes et encore à l'achat des biens directs, il a rarement pu être étendu aux biens indirects ;
- L'EDI fonctionnait en réseau fermé avec des protocoles souvent propriétaires ne facilitant pas l'intercommunication entre les différents réseaux.

Contrairement à l'EDI, l'internet procure un système ouvert et universels à faible coûts d'installation et de connexion efficace pour la transmission des biens indirect que pour les direct qui nécessite pas un personnel hyper qualifier pour son usage. C'est pourquoi beaucoup d'observateurs se prononcent aujourd'hui en faveur des systèmes ouverts et universels passant par l'internet, peuvent envoyer et recevoir des informations pertinentes.

### **3. Une typologie des formes d'e-Commerce**

Il consiste à identifier les types d'acteurs mis en relation par les différents services de l'e-Commerce. On distingue le commerce entre entreprises (Business to Business) et le commerce avec les particuliers (Business to Consumer). Si le BtoC est aujourd'hui plus mis en avant par les médias, le B to B sur Internet comme hors Internet est bien plus important.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

---

Il y a deux nouveaux segments qui font également leur apparition : le commerce avec les administrations (Business to Government) et le commerce entre les particuliers (Consumer to Consumer).

Etudions à présent chaque type et forme d'une manière distincte :

### 3.1. Le Business to consumer

Le business to consumer est constitué de différentes transactions électroniques entre une entreprise et un consommateur, il permet au consommateur d'acheter directement sur Internet des biens et des services pour son usage personnel. Et dans ce type de commerce électronique, l'entreprise peut utiliser un questionnaire on-line qui lui permettra de mieux connaître ses clients, d'individualiser les contrats, les offres et d'accompagner les prospects jusqu'à l'acte de l'achat<sup>2</sup>.

On distingue que dans un magasin traditionnel, le client doit se déplacer physiquement, Regarder les produits proposés, a la possibilité de les toucher et recherche un ou des produits spécifiques dont il a besoin, et achète, paye et souvent emporte son acquisition ;

Alors qu'une boutique sur l'internet, le client est maintenant un internaute et la visite d'une boutique ne demande plus un déplacement physique excepté celui de la souris.

Cette boutique électronique est uniquement une interface reliant l'entreprise au client potentiel, où l'Internaute peut se rendre sur le site d'une boutique électronique de son choix et pourra, tout comme dans un magasin traditionnel, regarder les produits proposés, Obtenir des informations (affichage, courrier électronique, etc.), acheter, payer et se faire livrer à domicile.

Pour l'entreprise qui ouvre une boutique, il faut mettre en place un site efficace, qui plaise au client et dans ce but il faudra suivre quelques règles :

- Analyser les attentes des consommateurs ;
- Réfléchir sur l'assortiment ;
- Répertorier les problèmes juridiques (droits de douane, législation, etc.) ;
- Anticiper les problèmes logistiques (ex : livraison internationale) et déterminer les conditions de transactions qui seront appliquées ;
- Penser à la maintenance, la mise à jour des informations est l'un des facteurs clés de réussite d'une boutique sur le Web ;
- Prévoir un budget, sans oublier les frais de maintenance qui peuvent être assimilés au salaire d'un informaticien compétent.

---

<sup>2</sup> GAUDEUL Alexandre, JULLIEN Bruno : « E-commerce quelques éléments d'économie industrielle », presse de Sciences po/revue économique, vol.52, numéro hors-série, Octobre 2001, pages.114.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

### 3.2. Le Business to Business

Le commerce électronique inter-entreprises concerne les transactions électroniques entre deux ou plusieurs entreprises, c'est-à-dire l'achat au près des vendeurs des biens et services. Sur le marché Business to Business est apparu un certain nombre d'exigences : développement d'une relation de partenariat avec les clients et fournisseurs, nécessité grandissante de disposer d'une information en temps réel, ...etc., que l'entreprise doit impérativement respecter.

### 3.3. Les autres types d'échanges commerciaux

D'autres échanges intègrent le commerce électronique. Ce type d'échange n'est mesurable efficacement et ne représente qu'une partie minimale des échanges.

#### 3.3.1 Commerce électronique de consommateur à administration (C to A)

Ce type d'échange concerne les transactions entre un citoyen et une administration (déclaration d'impôts, demande de passeport).

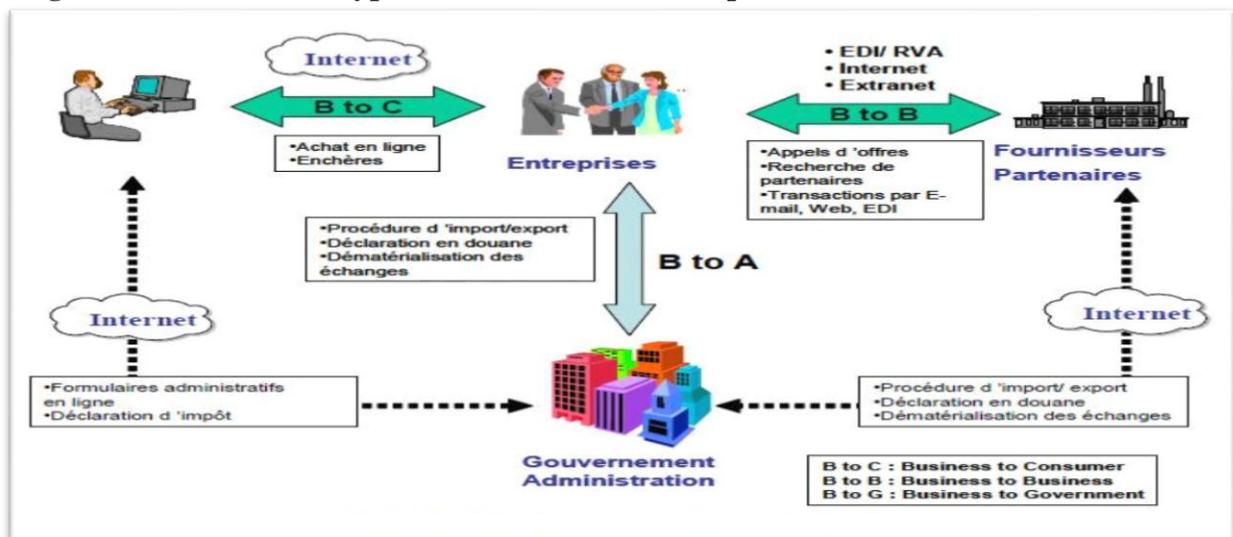
#### 3.3.2 Commerce électronique de consommateur à consommateur (C to C)

Cette forme de d'échange concerne les transactions électroniques entre deux ou plusieurs consommateurs comme par exemple la vente aux enchères et la bourse d'échange, La pure plateforme C2C serait un site créé par le consommateur souhaitant vendre ses biens.

#### 3.3.3 Commerce électronique de consommateur à entreprise (C to B)

Le consumer to business concerne les transactions électroniques entre deux ou plusieurs consommateurs et entreprises (exemple achats groupés)<sup>3</sup>.

Figure N°1 : Différents type de commerce électronique.



Source : Les différents types du commerce électronique, <https://techniquesdeco.wordpress.com/2014/04/11/les-differents-types-de-relations-dans-le-commerce-electronique/> consulté le : 20/05/2017.

<sup>3</sup> RAMBURDE. D. « Les systèmes de paiement », Edition Economica, Paris, 2005, p.13.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

---

### 4. Avantages et inconvénients du e-commerce

Nous allons donc analyser les avantages que le e-commerce procure à l'entreprise ainsi qu'à ses clients.

#### 4.1. Les avantages

##### 4.1.1 Pour l'entreprise

Il semble que la véritable révolution actuelle du commerce électronique ne soit pas dans l'expansion du CA mais davantage dans son influence sur l'organisation des autres circuits de distribution. En fait, le commerce électronique offre aux nouveaux vendeurs sur Internet de nombreux avantages :

- Il ouvre un nouveau canal de distribution, un circuit complémentaire pour certains produits et services de l'entreprise ;
- Il permet de couvrir des niches de marché dont l'atteinte serait jugée trop onéreuse par les moyens classiques de commercialisation ;
- Il apporte une plus forte convivialité par rapport à la vente par commande VPC et à la commande à distance traditionnelle grâce aux multimédias qui regroupent le son, l'image, la couleur, le texte et l'animation ;
- Il favorise l'interactivité en développant une relation personnelle avec le consommateur ou le client, facilitant la vente « one to one » (personnalisée) et le sur-mesure ;
- Il permet d'envisager des politiques de fidélisation du client à travers une offre de services et à forte valeur ajoutée ;
- Il facilite les transactions en évitant à l'acheteur de se déplacer (donc de lui faire gagner du temps) tout en lui offrant un service identique et confortable ;
- Il donne la possibilité de réduire les prix publics des produits en éliminant la marge laissée habituellement aux intermédiaires, comme certains coûts de structure ;
- L'enregistrement des données via Internet est quasiment automatique et demande peu d'effort ;
- Il recueille une masse précieuse d'informations sur les habitudes, les besoins de l'internaute. Ainsi, plus l'utilisateur visite le site, plus il devient alors possible d'établir des profils de consommateurs permettant d'adapter progressivement le e-marketing du site afin d'en retirer le maximum de profits<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup>Le commerce-électronique, disponible sur :

<http://www.lesclesdelabanque.com/web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/8SCM8W?OpenDocument> consulté le 29/06/2017.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

---

### 4.1.2 Pour les clients

- Le e-commerce est un extraordinaire outil de présélection ;
- La recherche du meilleur prix ;
- Pas de pression de la part des vendeurs ;
- Un marché à puces à l'échelle mondiale ;
- Un gain de temps ;
- Une offre actualisée (on trouve les derniers modèles).

### 4.2 Les inconvénients

#### 4.2.1 Pour l'entreprise

Il est clair que les freins au développement de l'e-commerce sont nombreux néanmoins les plus fréquentes se présente par :

- L'incertitude et le manque de confiance autour de la sécurisation des moyens de paiement, malgré le fait que dorénavant les méthodes de cryptage de données assurent une confidentialité quasi parfaite lors de la transaction ;
- La résistance des intermédiaires (grossistes, distributeurs) qui craignent une destruction d'emplois assortie d'une perte de chiffre d'affaires.

#### 4.2.2 Pour les clients

- Le pistage informatique à partir des cookies, c'est-à-dire ces petits fichiers qui identifient l'ordinateur appelant de façon unique afin pouvoir retracer toutes les habitudes d'appel et de consommation ;
- L'insécurité des paiements et la peur de tomber sur un cybermarchand mal honnête qui ne livre pas ;
- Le manque de relations humaines et le sentiment d'isolement devant sa machine (cas des internautes peu expérimentés) ;
- Le manque de contact avec le produit ;
- Les coûts de téléphone ;
- Les détails et tarifs de livraison ;
- Les difficultés de recours en cas d'ennuis<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup>GUY Hervier, Le Commerce électronique : Vendre en ligne et optimiser ses achats, Editions d'Organisation (11 juillet 2001), [https://www.amazon.fr/Commerce-%C3%A9lectronique-Vendre-optimiser-achats/dp/2708125958/ref=asap\\_bc?ie=UTF8](https://www.amazon.fr/Commerce-%C3%A9lectronique-Vendre-optimiser-achats/dp/2708125958/ref=asap_bc?ie=UTF8), consulté le 10/07/2017.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

### II-L'adoption des nouveaux moyens de paiement

L'évolution du commerce électronique a incité les banques à adopter de nouveaux moyens de paiement facilitant les opérations commerciales.

#### 1. La carte bancaire

*« La carte bancaire est le document créé par une Loi n°91-1382 du 30 déc. 1991 qui est remis par une banque à un client titulaire d'un compte et qui permet à ce dernier de retirer ou de transférer des fonds au profit du fournisseur d'un bien ou d'un service »<sup>6</sup>.*

Matériellement, elles se présentent, en vertu d'une norme ISO 7810, sous la forme standard d'un rectangle plastifié d'une longueur de 86 mm. D'une largeur de 54 mm et d'une épaisseur de 0.76 mm. Elles sont dotées d'un microprocesseur (appelé puce électronique) et/ou d'une bande magnétique. Elles mettent généralement en place trois personnes, un émetteur, un créancier, souvent appelé fournisseur, et un titulaire encore dit porteur.

##### 1.1 Mécanisme de la carte bancaire

La mise en place du mécanisme des cartes bancaires suppose que les parties aient intérêt à recourir à cette technique de paiement.

- Pour le banquier émetteur, cherche à ce qu'il est rémunéré. Il perçoit du porteur une commission annuelle et du fournisseur une commission sur chaque opération. Il n'existe pas de manipulation de papiers, comme en matière de chèques.
- Pour le porteur, le recours à une carte de crédit est source de simplification et d'avantages. La simplification est particulièrement importante pour la majorité des règlements effectués à l'étranger, alors que le paiement par chèque est délicat pour ne pas dire impossible.

Le mécanisme des cartes de crédit a pour objet de procurer un paiement à un créancier, le fournisseur.

##### 1.2 La mise en place de relations contractuelles

Le banquier émetteur est au centre des relations contractuelles suscitées par la création d'une carte de crédit. Il va conclure deux contrats, l'un avec le futur porteur, afin que ce dernier puisse payer par carte, et l'autre avec le fournisseur qui va accepter d'être payé par carte<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Serge Braudo et Alexis Baumann, dictionnaire de droit privé de serge braudo Paris, 2017, <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/carte-bancaire.php>, consulté le 12/08/2017.

<sup>7</sup> JEAN-ROLAND. V, LOHENTO, Contribution à la promotion de l'utilisation des cartes bancaires comme moyens de paiement au Bénin, Maà@trise Sciences de Gestion 2009, [https://www.memoireonline.com/12/10/4134/m\\_Contribution--la-promotion-de-lutilisation-des-cartes-bancaires-comme-moyens-de-paiement-au-Be13.html](https://www.memoireonline.com/12/10/4134/m_Contribution--la-promotion-de-lutilisation-des-cartes-bancaires-comme-moyens-de-paiement-au-Be13.html), consulté le 20/09/2017.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

---

### 1.2.1 Le contrat entre l'émetteur et l'adhérent

Un banquier n'est jamais tenu de délivrer à un client qui a ouvert un compte chez lui une carte de crédit sans effectuer certaines vérifications.

Le contrat est généralement conclu pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. En cas de désaccord, il dispose d'un délai de un mois pour résilier le contrat.

Chacune des parties au contrat souscrit des obligations :

- L'obligation de l'émetteur : L'émetteur est garant du paiement des dépenses engendrés par l'adhérent au moyen de sa carte de crédit, et devra régler le créancier de l'adhérent, même si ce dernier est insolvable ;
- L'obligation de l'adhérent : l'adhérent s'engage à utiliser personnellement la carte de crédit et ne pas la prêter ni communiquer le code confidentiel à autrui. En contrepartie de la remise d'une carte de crédit, l'adhérent verse une cotisation annuelle dont le montant dépend du type de carte<sup>8</sup>.

### 1.2.2 Contrat entre l'émetteur et le fournisseur

Le fournisseur qui désire accepter des paiements par carte de crédit doit adhérer au groupement carte bancaire. L'adhésion est normalement effectuée pour une durée indéterminée, la résiliation est donc possible pour chacune des parties à tout moment.

- Obligations de l'émetteur : l'émetteur s'engage principalement à payer les factures, et payer même en l'absence de provision, en cas de dépassement du montant, le fournisseur a la possibilité de demander un accord de dépassement ;
- Obligations du fournisseur : le fournisseur s'engage à accepter les paiements par cartes de crédit. Il doit informer le public de son affiliation au réseau, Il lui appartient de transmettre au centre de traitement et l'émetteur les factures ou les enregistrements électroniques, le fournisseur verse également certaines commissions qui rémunèrent l'émetteur<sup>9</sup>.

## 2. Types de cartes bancaires

Le tableau suivant présente les différentes formes de cartes bancaires, à savoir :

---

<sup>8</sup>A. Naima : « Automatisation du secteur bancaire et sécurisation des transactions : de la monnaie fiduciaire à la monnaie électronique », Ingénieur commercial. 2010, in : [https://www.memoireonline.com/10/12/6337/m\\_Automatisation-du-secteur-bancaire-et-securisation-des-transactions-de-la-monnaie-fiduciaire--la11.html](https://www.memoireonline.com/10/12/6337/m_Automatisation-du-secteur-bancaire-et-securisation-des-transactions-de-la-monnaie-fiduciaire--la11.html), consulté le 12/08/2017.

<sup>9</sup> PIEDELIEVRE Stéphane, Cours DALLOZ : « instruments de crédit et de paiement », Editions Dalloz, France.2001, p.285-292.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

**Tableau N°03 : Les différentes formes de cartes bancaires**

Types de cartes bancaires		
La Carte de retrait	Les Cartes de paiement	La Carte garantie de chèque
<p>Leur unique fonctionnalité est exclusivement de retirer des espèces dans un réseau de (GAB, DAB). On les classera ainsi, selon l'étendue du réseau de distributeurs de billets accessibles :</p> <p>-la carte de retrait interbancaire, utilisable ; soit sur le seul territoire national (le réseau de distributeur CB), soit au niveau international dans le cadre, par exemple, des réseaux de DAB/GAB cirrus (contrôlé par MasterCard) ou plus (contrôlé par Visa).</p>	<p><b>Carte débit</b> : la carte de débit est une carte fourni par la banque l'or de l'ouverture d'un compte courant, elle sert à débiter directement de son compte bancaire, le prix d'un bien ou d'un service au moment de l'achat, on distingue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>La carte à débit immédiat</b> : Selon laquelle le compte du titulaire est débité à l'instant même où le paiement est effectué.</li> <li>▪ <b>La carte à débit différé</b> : Permettent à leur titulaire le groupement des transactions afin d'effectuer leur règlement en une seule fois.</li> </ul>	<p>Sont des cartes dont les références, reportées par le bénéficiaire sur le chèque qu'il a reçu comme moyens de paiement, confèrent à ce dernier la garantie de paiement de l'émetteur pour peu qu'il ait correctement reporté le numéro de la carte sur le chèque présenté.</p>
	<p><b>Carte crédit</b> : la carte crédit est une carte rattachée à un compte spécial assortie d'une ligne de crédit selon le revenu du bénéficiaire, à la fin du mois le titulaire rembourse le montant accordé avec des taux d'intérêts.</p>	
	<p><b>Carte prépayés</b> : permet de se procurer des biens ou des services en échange d'un paiement déjà effectué.</p>	

*Source* : BELGHITI Ahmed, Monétique : Le paiement par carte grignote des parts, Publié dans L'Economiste le 30 - 10 - 2017, in : <https://www.maghriss.com/fr/l'économiste/2019451>, consulté le 17/08/2017

### 3. Principe du paiement interbancaire

#### 3.1 Le TPE terminaux de paiement électronique

Le TPE est un instrument de paiement facile, rapide et moderne permet le règlement des dépenses quotidiennes auprès des commerçants affiliés, le TPE s'occupe de la lecture de la carte, l'acquisition du montant et de l'enregistrement des transactions qui seront matérialisés par un ticket sur lequel est mentionné le montant débité et utilisable à partir d'une ligne fixe installée chez le commerçant, reliée à un commutateur central qui gère en temps réel toutes les transactions commerciales, lié à un centre d'autorisation, le TPE est en contact direct avec la banque<sup>10</sup>.

#### 3.2. L'autorisation et la réception des transactions

Les seuils définis au préalable permettent au système de contrôler grâce aux demandes formulées par les commerçants l'utilisation des cartes émises et de limiter le risque pour la banque, le système d'autorisation est également une mesure de protection du porteur lui-même, car il lui permet de limiter le risque d'utilisation de sa carte par un tiers, en cas de perte ou de vol.

<sup>10</sup> ZOLLINGER M. « Monétique et Marketing », Edition Vuibert, Paris, 1989. p.20.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

---

C'est également le serveur d'autorisation qui contrôlera le code confidentiel que le porteur fournit sur l'équipement lors d'un achat, ce code confidentiel (PIN): (Personal Identification Number).

La banque est en mesure de recevoir les transactions réalisées et les traitements mis en place permettant de débiter les intéressés et de procéder aux recouvrements des commerçants, mais également de détecter les transactions frauduleuses et de prendre les mesures destinées à les limiter, voir bloquer l'utilisation des cartes en cause, en les introduisant dans les fichiers d'opposition<sup>11</sup>.

### Section 02 : Les nouveaux systèmes de paiement

Le développement des produits bancaire a nécessité l'adoption d'un système de paiement performant qui correspond à certains critères.

#### I- Caractéristiques générales d'un système de paiement

Afin d'améliorer la qualité des services bancaires, réduction des délais de paiement et favoriser la fiabilité des transactions, l'usage des moyens de paiement nécessitent aujourd'hui la mise en place d'un système de paiement rationnel permettant le transfert de fonds entre les banques.

##### 1. Définition du système de paiement

La définition la plus propice au système de paiement est celle attribuée par le Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement (CSPR) de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) :

*« Un système de paiement est constitué d'un ensemble d'instruments, de procédures bancaires et particulièrement de systèmes de transferts de fonds interbancaires qui assurent la circulation de la monnaie »<sup>12</sup>.*

##### 2. Les critères d'efficience d'un système de paiement

Le système de paiement repose sur différents critères qui les distinguent les uns des autres des préférences des usagers et des banquiers répond un certain rapport qualité /prix<sup>13</sup>.

###### • La maîtrise des termes de paiement

L'intérêt des usagers c'est de savoir les termes de paiement et les délais de recouvrement ;

---

<sup>11</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Visa\\_%28carte\\_bancaire%29](http://fr.wikipedia.org/wiki/Visa_%28carte_bancaire%29), consulté le 23/10/2017.

<sup>12</sup> BRI, CSPR: « Glossaire des termes utilisés pour les systèmes de paiement et de règlement », 2003 P.53 .In : [http://www.bis.org/publ/cpss00b\\_fr.pdf](http://www.bis.org/publ/cpss00b_fr.pdf) consulté le 27/09/2017.

<sup>13</sup> RAMBURE *Op.cit.*, p.48.

## **Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement**

---

### **• Les coûts de transactions**

Le coût des instruments de paiement comprend les coûts d'émissions, de transmission, de traitement et d'amortissement des infrastructures et éventuellement le coût des produits et services annexes à valeur ajoutée quand le support le permet (les cartes).

### **• La traçabilité des transactions**

C'est pour valider un ordre de paiement. Les participants qui interviennent à chaque étape du processus doivent être en mesure de localiser à tout moment dans la chaîne de traitement.

### **• La sécurité de la transaction**

Repose sur la confidentialité des transactions et de son contenu et l'intégrité des informations contenues dans le message qui transmet l'ordre de paiement.

## **3. Les modalités de paiement**

Dans toute transaction, le paiement précède le règlement, cette opération au sein d'un système de paiement emprunte différents modes de paiement, de transcription et de traitement.

### **3.1 Mode de paiement**

Le paiement peut être réalisé à distance (virement, chèque, carte), de façon occasionnels (achat de consommation) ou répétitifs (facture de gaz, d'électricité, de téléphone, pensions, sécurité sociale), paiement de gros et paiement de détail (comme le paiement des salaires).

### **3.2 Mode de transcription**

Il s'agit d'un support matériel (support métallique et support papier) ou un support immatériel (monnaie électronique).

### **3.3 Mode de traitement**

A savoir le traitement manuel pour les supports physiques, ou traitement automatisé pour les supports électroniques ou traitement mixte pour les instruments partiellement informatisés<sup>14</sup>.

## **4. Les intervenants dans un système de paiement**

Un système de paiement regroupe plusieurs participants. Leurs permettent de transférer des fonds en toute sécurité.

Ces derniers se différencient les uns des autres selon leurs rôles et degré d'intervention au sein du système, on distingue :

---

<sup>14</sup>RAMBURE D. *Op.*, cit, p50.

## **Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement**

---

### **4.1. Les banques commerciales**

La banque assure la compensation des créances interbancaires et intra-bancaires. En effet, si le compte débiteur et le compte créditeur sont ouverts dans la même banque, le paiement se fera par simple virement, en revanche, si elle reçoit des instructions de règlement en faveur d'un bénéficiaire domicilié dans une autre banque, le paiement est interbancaire, et la banque peut recourir à son compte de correspondant avec l'établissement bénéficiaire.

### **4.2 Le centre de compensation**

Se présente par un système de traitement centralisé dans lequel les établissements financiers acceptent de s'échanger des ordres de paiement ou d'autres instruments financiers<sup>15</sup>. Les principales fonctions de ce centre de compensation sont de rassembler les ordres, de calculer les positions multilatérales des participants puis communiquer le solde final pour la Banque Centrale pour les fins de règlement<sup>16</sup>.

### **4.3 Banque de règlement**

Institution dont l'activité est la gestion des comptes de clearing des banques participantes. Sa fonction de règlement peut être assurée par une banque commerciale ou par la Banque Centrale. Le règlement final des opérations de paiement se fait en monnaie centrale aux moyens des soldes accumulés auprès de la Banque Centrale. Elle a comme rôle de promouvoir l'efficacité et la sécurité du système. Elle peut suivre la détérioration de la position de trésorerie d'une banque, l'allongement de la file d'attente des ordres en instance d'exécution et la difficulté croissante d'une banque à trouver des contreparties pour couvrir sa position.

### **4.4 Le marché monétaire**

Un marché monétaire efficace est indispensable au bon fonctionnement d'un système de paiement. Il doit être doté d'une bonne liquidité, c'est-à-dire, être suffisamment approvisionné et disposer d'une gamme de produits suffisamment large en termes de montants et d'échéances. Cependant, ce marché ne fait partie du système de paiement, mais il en est une composante essentielle. C'est par ce moyen que les banques de compensation couvrent leurs positions auprès de la Banque Centrale<sup>17</sup>.

## **5. Les opérations de paiement au sein d'un système de paiement**

Le transfert de fonds s'effectue par les opérations suivantes :

---

<sup>15</sup> RAMBURE D. *Op. cit*, p.60.

<sup>16</sup> BRI, CSFR .*Op .cit*, p, 54.consulté le 29/10/2017.

<sup>17</sup>RAMBURE D. *Op. cit*, p76-86.

## **Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement**

---

### **5.1. L'émission des ordres de paiement**

Un ordre de paiement émis par le client à sa banque comprenant toutes les informations nécessaires au recouvrement de la créance, Une fois acceptés dans la chaîne de traitement, les ordres de paiement sont irrévocables. Si une erreur est survenue, la banque à l'origine de l'ordre de paiement erroné ne peut l'annuler, elle doit juste faire une opération inverse afin de compenser l'opération défectueuse.

### **5.2 La transmission des informations**

Dans un système de paiement, la transmission des ordres de paiement exige leur adaptation à une série de normes, afin de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont mentionnées et que chacun des intervenants dans le processus de paiement dispose des informations qui lui sont nécessaires. L'information descend d'amont en aval suivant la chaîne de paiement puis remonte au sens inverse pour informer les participants de l'ordre de règlement.

### **5.3 Le traitement des informations**

La chambre de compensation ressemble les ordres de paiement et calcule les positions multilatérales entre les participants pour envoyer le solde à la banque de règlement. Cette dernière procède au règlement qui prend la forme d'un virement de compte à compte dans ses livres si la transaction est intra bancaire, et d'un virement de compte à l'autre dans les livres de la Banque Centrale quand les clients sont domiciliés dans deux banques différentes<sup>18</sup>.

## **II-Mutation des systèmes de paiement**

L'évolution technologique et l'accroissement des exigences des clients ont conduit le monde des paiements en une forte mutation, ces tendances se traduisent par une forte industrialisation des prestations.

### **1. Les mécanismes de paiement international**

Les mécanismes des paiements bancaires internationaux se sont fortement révolutionnés sous l'apparition de nouveaux réseaux de transfert d'information et de messages, entre les banques à l'échelle mondiale.

#### **1.1. Le réseau SWIFT (*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*)**

C'est une société coopérative du droit belge dont le siège est basé à Bruxelles, son objectif est d'assurer le fonctionnement d'un réseau international de communication électronique en s'interfaçant entre les installations terminales disponibles chez les clients.

---

<sup>18</sup> RAMBURE D. *Op. cit.*, p87-88.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

---

Les messages transités par SWIFT sont extrêmement normalisés procurant l'automatisation des traitements et l'exécution à temps<sup>19</sup>, Ils concernent les opérations de clientèle (ordres de paiement, couvertures de remises), les relations bancaires (transferts bancaires, opérations de change /prêts et emprunts, extraits de compte des correspondants, avis de débit/crédit) les crédits documentaires, les cautions et garanties et les opérations de bourse.

Le réseau SWIFT présente les avantages suivant :

- La sécurité des transferts est assurée grâce à des procédures de contrôle très sophistiquées ;
- Le virement est rapide et ne coûte pas cher ;
- Son utilisation est très facile ;
- Le système fonctionne en continu et assure une bonne traçabilité de l'opération.

### 1.2. Le réseau de correspondants (banking)

Utilisent des circuits de «Correspondent banking » pour les échanges interbancaires internationaux, qui ne peuvent être effectués par le réseau national, son principe est l'ouverture de compte réciproque, entre deux banques de pays différents sur lesquels se dénouent les règlements correspondant aux flux échangés par SWIFT.

Une banque a besoin de correspondants bancaire dans un pays étranger pour deux raisons<sup>20</sup> :

- Se procurer des liquidités dans une devise autre que sa monnaie nationale. En effet, lorsqu'une banque, réalise (pour compte de sa clientèle ou pour compte propre) des opérations autres que sa monnaie nationale, elle doit avoir un accord avec une banque détenant cette monnaie qui lui fournit la liquidité nécessaire. Cette partie s'appelle «le clearing» ;
- Pouvoir effectuer des opérations de paiement destinées à des bénéficiaires qui ont leur compte dans un pays étranger. Une banque d'un pays donné ne participe pas aux systèmes de compensation domestique d'autres pays. Pour se faire elle doit choisir pour partenaire une banque locale qui se charge de transmettre ses ordres de paiement aux banquiers des bénéficiaires, via le système de compensation local. Dans ce cas, il s'agit de « paiements commerciaux ».

En effet, La banque qui souhaite s'intégrer dans un système de paiement étranger doit d'abord ouvrir un compte chez le correspondant qu'elle a choisi. Ce compte s'appelle :

- NOSTRO, vu de banque « Client » ;
- LORO (VOSTRO), vu de la banque «Fournisseur».

---

<sup>19</sup> BOUYALA R: « le monde de paiement », Edition d'organisation, Paris, 2005. p.75.

<sup>20</sup> BOUYALA R. *Op. cit.*, p.115.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

---

Après avoir ouvert le compte, la banque «Client» envoie à la banque «Fournisseur» des paiements par réseau SWIFT. Ensuite, tout fonctionne comme dans une relation de compte traditionnelle entre une banque et son client :

- Des relevés de compte sont envoyés (message SWIFT) ;
- Des intérêts débiteurs et créditeurs sont calculés, en fonction de la position du solde du compte ;
- Des lignes de crédit peuvent être accordées<sup>21</sup>.

### 1.3. Les circuits internationaux de paiement par cartes

Les deux grands systèmes internationaux les plus répandus à l'échelle planétaire, sont Mastercard et Visa.

Visa est une société coopérative à but lucratif de droit américain, dont le siège est établi à San Francisco. Le monde Visa est divisé en cinq régions : Etats-Unis, Canada, Amérique latine, Asie, Europe. Pour cette dernière, basée à Londres, Visa revendique une implantation dans 160 pays et chez plus de 26 millions de commerçants<sup>22</sup>.

Visa a construit un énorme réseau mondial de télécommunication et d'inter-change nommé «Visanet» afin d'assurer les fonctions d'autorisation et de compensation internationales, Mastercard, fonctionne via un mode légèrement différent à celui de Visanet.

Elle est basée à New York et son organisation est beaucoup plus décentralisée que celle de Visa. En ce qui concerne l'Europe, les banques ne sont pas directement rattachées à Mastercard, mais à travers l'organisation «Europay», née de la fusion de système Eurochèque et d'Eurocard.

Visa et Mastercard sont en croissance continue et couvrent presque les coins du monde. La concurrence entre ces deux systèmes s'intensifie et la coopération entre eux se limite à la lutte contre la fraude et la mise en place des parcelles techniques.

## 2. L'intégration des NTIC dans la chaîne monétique

Les NTIC sont devenues des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire, de nature à influencer la qualité des prestations de la banque.

**2.1. L'évolution technique des points d'accès** La chaîne monétique permet l'accès à la transaction avec une carte qui peut être un DAB pour le retrait d'espèces, un TPE pour le paiement de proximité ou canal de communication pour le paiement à distance<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> BOUYALAR. *Op. cit.*, p.116.

<sup>22</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Visa\\_%28carte\\_bancaire%29](http://fr.wikipedia.org/wiki/Visa_%28carte_bancaire%29), consulté le 10/07/2017.

<sup>23</sup> Nouveaux moyens de paiement : vraiment accessible à tous ?, disponible sur : [https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/nouveaux\\_moyens\\_de\\_paiement\\_0.pdf](https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/nouveaux_moyens_de_paiement_0.pdf). Consulté le 30/09/2017.

## **Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement**

---

### **2.1.1. Les distributeurs automatiques de billets (DAB)**

Le retrait d'un DAB de la part du client stimule la détention d'une carte bancaire par celui-ci. Un plafond d'automatisation de retrait est appliqué sur cette carte habituellement pour une période hebdomadaire.

Si l'opération est effectuée sur un appareil émetteur : le retrait est «direct». S'il s'agit de l'appareil d'une autre institution, on parle d'un «retrait déplacé».

L'authentification du porteur se fait grâce au code confidentiel à travers l'utilisation d'un algorithme de sécurité nommé «Data Encryptions Standard». La validation de la banque qui peut consulter le solde du compte et les deux fichiers suivants :

- Fichier des oppositions qui tient un répertoire des cartes perdues, volées ou abusivement utilisées ;
- Fichier des autorisations qui gère les plafonds hebdomadaires.

Ensuite, le serveur de la banque renvoie l'autorisation ou l'apposition au microordinateur du DAB qui calcule le solde et délivre les billets en cas d'autorisation.

Dans les opérations domestiques, les transactions stockées dans le DAB sont télécollectées pour être intégrées dans les applications internes du banquier<acquéreur>, ou elles sont traitées dans des conditions analogues à celles du chèque, virement et prélèvement. Puis, elles sont envoyées dans le système interbancaire de télé-compensation (SIT) afin d'être échangées, et ensuite compensées. Les débits à imputer aux comptes des porteurs sont acheminés par le SIT vers les banquiers teneurs des comptes, auxquels sont rattachées les cartes concernés.

Quant aux opérations internationales, le banquier <acquéreur> intègre les flux télécollectées dans des applications internes spécifiques, ces flux sont ensuite télétransmis aux représentants des systèmes internationaux concernés (Visa, Mastercard, Europay France), qui les dirigent vers les banquiers étrangers émetteurs des cartes concernées.

### **2.1.2. Le terminal de paiement électronique (TPE)**

La mise en place des terminaux de paiement électroniques a permis aux commerçants d'adhérer au réseau de paiement par carte. Ces derniers ont remplacé les vieux<fers à repasser> : équipement simple caractérisé par des lourdeurs, des coûts de traitement très élevés et des risques d'erreurs très probables.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

Avec la presse manuelle, la caissière doit placer la carte sur l'appareil d'édition, introduire les factures, écrire le montant à payer, faire signer le porteur et vérifier la conformité de la signature<sup>24</sup>. Cependant, l'avancée connue une évolution technologique très remarquable.

En effet, le terminal contrôle le code confidentiel contenant dans la puce de la carte par comparaison avec celui frappé par l'acheteur. Puis il vérifie que la carte n'est pas inscrite dans la liste noire stockée en mémoire interne, soit du terminal lui-même soit d'un concentrateur.

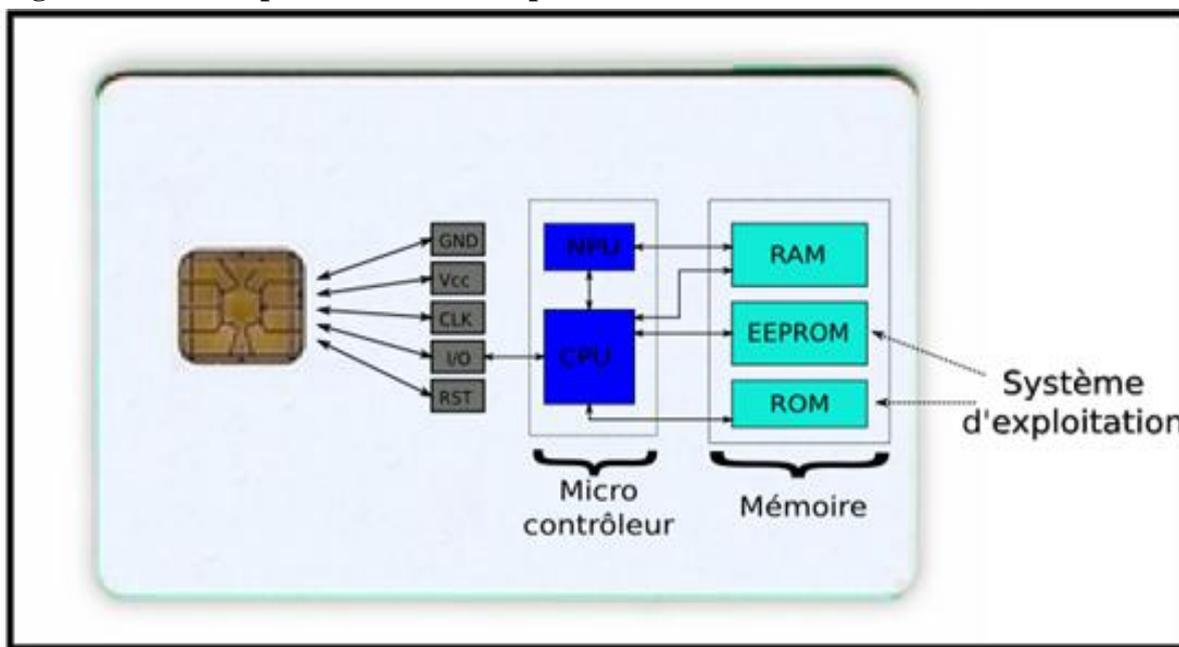
Ensuite, il enregistre les informations et le montant d'achat. Un ticket imprimé par la machine tient lieu d'un justificatif pour preuve juridique de la transaction.

Le terminal appelle quotidiennement, via réseau, le centre informatique de traitement dont dépend le commerçant et lui transfère la remise. Il reçoit en retour les mises à jour de listes noires et diverses autres informations.

### 2.2. L'évolution de la puce

La montée en puissance du commerce électronique, de la téléphonie mobile, des besoins d'identification, et la confidentialité et la sécurité des échanges sont devenues des priorités. Les solutions actuellement proposées sont basées sur la carte à puce. De la même taille qu'une carte de crédit, une carte à puce est une carte plastique qui contient un circuit électronique capable de manipuler, stocker et calculer des informations.

Figure N°2: Description d'une carte à puce



Source : [https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/5/58/Basic\\_smartcard.png](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/5/58/Basic_smartcard.png), consulté le 10/07/2017.

<sup>24</sup> ZOLLINGER M. (1989) : « Monétique et Marketing », Edition Vuibert, Paris, p.54.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

### 2.3 La normalisation des cartes : standards Europay, Mastercard et Visa (EMV)

Ces normes EMV ont été élaborées en vue de normaliser les accords d'interbancaireté et d'interopérabilité internationale<sup>25</sup>.

Les normes EMV sont « un standard international de carte à puce dont le concept a été lancé par les réseaux internationaux Europay, Mastercard et Visa d'où l'acronyme EMV »<sup>26</sup>.

La normalisation concerne au moins 3 points :

- Des paramètres physiques : taille de la carte, position de la puce et ses contacts ;
- Des paramètres électriques : tension d'alimentation, niveaux électriques utilisés ;
- Des paramètres logiciels : qui définissent le mode de dialogue avec la carte.

La mise en place des normes EMV vise à répondre à deux préoccupations des banques :

- Renforcer la sécurité d'utilisation de la carte bancaire ;
- Elargir la gamme des services offerts par la carte grâce à la capacité de la technologie du microprocesseur à des domaines tels que la fidélisation, la billettique, le porte-monnaie électronique ou la sécurisation de la banque à distance.

### 3. L'entrée de nouveaux acteurs de paiement

L'offre de moyens de paiements auprès des établissements non bancaires a permis l'essor de nouveaux acteurs qui concurrencent les banques dans l'un de leurs principaux métiers : l'offre et la gestion des instruments de paiement.

#### 3.1. La banque électronique (e-banking)

C'est un service de banque à distance par lequel la banque met à la disposition de sa clientèle un canal de distribution et de livraison de services financiers, par voie de communication multimédia protégé grâce à un mot de passe et numéro d'identification. Les produits d'accès impliquent l'usage du téléphone ou d'ordinateurs personnels dotés de logiciels appropriés, permettant aux clients d'accéder à leurs comptes de dépôts et de transférer ces fonds via internet ou d'autres liens de télécommunication.<sup>27</sup>

#### 3.2. Le paiement sur internet (e-paiement)

Les paiements en ligne sont le résultat d'une longue évolution vers des moyens de paiement entièrement dématérialisés.

<sup>25</sup> L'interopérabilité : quel que soit le fabricant de la carte à puce, celle-ci sera lue par n'importe quel distributeur dans le monde.

<sup>26</sup> BOUYALA R.: « la norme EMV » 2009. In : cedric.cnam.fr /bouzarfa/cours/cours.../Cartes\_Bouzarfane\_EMV .pdf.

<sup>27</sup> TEBIB H. (2014): « La monétique et le e- citoyen en Algérie durant la période 2005-2013 : la contrainte culturelle Cas des clients de la BEA et de la BADR », revue des Sciences Humaines, Université Mohamed Khidar Biskra, n°34..pp.91-105, p. 93.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

---

Outre la carte de paiement classique, on trouve aussi des moyens plus spécifiques et novateurs comme dans le domaine des transactions entre particuliers (C2C), B2B <business to business> pour le transfert de fonds entre entreprises, ou encore B2C <business to consumer> destiné à mettre en relation l'entreprise avec les particuliers.

« En 2010, le nombre de paiements électroniques (e-paiements) s'est élevé à 17,9 milliards de transactions dans le monde. Ils sont pour l'instant très largement réalisés par les cartes classiques (crédit, débit et prépayées), mais les règlements par des moyens de paiements non bancaires pourraient représenter en 2013, 9 % du nombre des transactions, contre 6,5 % en 2010 »<sup>28</sup>.

Aujourd'hui Les paiements en ligne dans le monde sont captés par les géants d'internet comme Paypal, Amazon ou Google, ajoutant à cela l'influence des réseaux sociaux.

### • **Paypal**

Filiale d'eBay, Paypal représentait 18% de l'e-commerce mondial en 2010, pour un montant de transaction dépassant les 90 milliards de dollars, est aujourd'hui le leader des paiements en ligne.

### • **Amazon**

Checkout by Amazon permet aux internautes d'utiliser leur compte Amazon existant pour régler leurs achats chez d'autres commerçants. Les détails concernant le paiement ou l'adresse d'expédition étant stockés par Amazon, l'utilisateur peut alors confirmer son achat très rapidement. Ce géant du commerce en ligne Amazon propose une série de services de paiement sur internet et mobile

### • **Google**

Google, qui a adopté un modèle identique à celui d'Amazon, avait lancé en 2006 Google Checkout. Il a enregistré en ses débuts des résultats relativement attrayants aux Etats-Unis.

### • **Les réseaux sociaux**

L'impact des réseaux sociaux prend relativement part au commerce en ligne, Malgré une présence dans le paiement encore très limitée, leur potentiel est important. Facebook a créé une monnaie virtuelle adaptée pour l'achat de biens virtuels<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> WEIMERT M. (2011): « *Nouvelles formes de paiement : quelles priorités pour les banques ?* », revue Banque, n°741. In : <http://www.revue-banque.fr/management-fonctions-supports/article/nouvelles-formes-paiement-queelles-priorites-pour-I>.

<sup>29</sup> BURG. P: « La profonde mutation de l'industrie des moyens de paiement », 2011, revue Banque, n°741. In : <http://www.revue-banque.fr/management-fonction-supports/article/profonde-mutation-industrie-des-moyens-paiement>, consulté le 12/09/2017.

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

---

### 3.3. Le paiement sur mobile (m-paiement)

Les paiements par mobile peuvent s'effectuer par accès vocal, par SMS ou par le WAP<sup>30</sup>. Deux principaux modes de règlements sont utilisés :

- Paiement à partir d'un solde prépayé ;
- Paiement intégré dans la facture de l'opérateur téléphonique.

Certains produits utilisent le téléphone mobile comme canal d'accès par lequel initier et authentifier des transactions se réglant sur un compte bancaire ou via une carte de paiement<sup>31</sup>.

### 3.4. L'apparition de nouveaux types de cartes

Les banques ne constituent plus les principales émettrices de cartes dans le monde de paiement, la diffusion de nouveaux acteurs sont entrain d'animer la scène des paiements en offrant de nouvelles formes de cartes.

#### 3.4.1. Les cartes privatives

Émises par des grandes chaînes de magasins ou de prestataires de services, l'objectif visé est de fidéliser la clientèle et également, lui offrir des facilités de crédit, qui sera alors gérée par des établissements de crédit, elle est donc considérée comme moyen de paiement indirect utilisant un relais financier, n'assurant pas les mêmes fonctions qu'une carte bancaire.

En effet, cette catégorie de cartes est définie comme appartenant à des systèmes «fermés» dans la mesure où leurs émetteurs contrôlent l'ensemble du système «émission / acceptation» et n'ont pas vocation basique à usage universel.

#### 3.4.2. Les cartes accréditives

Ce type de cartes sont émises par des établissements financiers contrôlant la chaîne complète «émission/réseau d'affiliés/accepteurs», sont des cartes internationales à débit différé, destinées à une clientèle haut de gamme, le coût des cartes (pour l'utilisateur) ainsi que les commissions prélevées sont assez élevées car les émetteurs de ces cartes proposent des services qui vont bien au-delà des simples actes de retrait ou de paiement ; ils offrent des assurances, des réservations assurées des chambres d'hôtels, des protections juridiques, et des locations de véhicules.

### 3.5. Les nouveaux procédés de paiement futur

Les progrès technologiques ont permis aux sociétés d'expérimenter de nouveaux procédés de paiement qui ne sont pas encore mis en place mais ils constituent les moyens de paiement de l'avenir. Nous pouvons citer :

---

<sup>30</sup> WAP : Wireless Application Protocol, est un protocole de communication qui permet d'accéder à Internet à partir d'un appareil de transmission sans fil, comme un téléphone portable ou un assistant personnel.

<sup>31</sup> BOUYALA R. *Op cit*, p. 121.

## **Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement**

---

### **3.5.1. La biométrie**

La société Miros établie aux états unis, a lancé une technique reposant sur la <biométrie> qui est une formule d'identification de l'utilisateur par ces caractères physique personnels.

Pour l'utiliser, il suffit de disposer d'une simple webcaméra au-dessus de son micro-ordinateur et au moment de la connexion, un logiciel compare les images à celles qu'il avait déjà numérisées dans sa base de données, plus besoin de mot de passe ou autre, ce logiciel est toujours en phase d'essais et n'est pas encore mis à la disposition des consommateurs.

### **3.5.2. La technologie pay by touch**

Permet d'effectuer des paiements en posant sur un scanner, sans porter de liquide, un carnet de chèque ou une carte de paiement.

### **3.5.3. Le paiement par puce sans fil**

Des entreprises comme Vodafone et T-mobile testent actuellement la possibilité de payer avec une puce sans fil qui peut s'intégrer partout, elle pourrait être portée sur les vêtements ou même être implantée sous la peau<sup>32</sup>.

## **Section 03 : La banque face aux enjeux du système de paiement**

Le processus de transfert de fond dans un système de paiement, peut être soumis à des conditions qui créent des risques. Ces derniers se sont considérablement amplifiés suite aux transformations qui ont marqué les systèmes de paiement.

De ce fait différents risques qui accompagnent les dispositifs menés par les établissements de Paiement (notamment les banques) afin de les maîtriser apparait.

### **I-Les risques liés à la carte bancaire**

Toute forme de moyens de paiement stimule l'imagination des contrefacteurs et fraudeurs. La carte de paiement, offre un large éventail de possibilités de fraudes.

#### **1. Les acteurs de la fraude**

Ce phénomène remet en cause la sécurité des systèmes, notamment la responsabilité et confidentialité des utilisateurs, Ainsi trois principaux acteurs peuvent être à l'origine de l'opération de fraude, à savoir : le porteur, le commerçant ou généralement un tiers.

##### **1.1 La fraude du fait d'un tiers**

La fraude commise par un tiers peut se faire par l'utilisation d'une carte perdue ou volée, la fabrication de fausses cartes.

---

<sup>32</sup> BROKER K. : « *La révolution de la carte de crédit, revue problèmes économiques* » 2004 , n°285, pp. 39-42, p.40.

## **Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement**

---

### **1.1.1 L'utilisation d'une carte perdue ou volée**

L'imprudence du porteur qui ne tient pas à ce que son code ne soit communiqué à aucun tiers et qu'il soit vigilants lors de l'utilisation des points d'accès pour paiement ou retrait, conduit à la fréquence des pratiques frauduleuses sur cartes volées, aussi le code confidentiel qu'il ne doit être connu que par le porteur de la carte. Les commerçants, utilisant des moyens simples (comme les anciens « fers à repasser ») qui ne permettent pas de vérifier l'identité du porteur, sont les plus exposés à ce type de fraude qui ont fréquemment lieu immédiatement après le vol, c'est-à-dire, avant la constatation du vol et l'inscription sur la liste d'opposition.

### **1.1.2 La fabrication de fausses cartes**

La fabrication de fausses cartes semble plus complexe, puisqu'elle nécessite des techniques plus élaborées et la complicité du commerçant.

Deux types de faux ont pu être détectés : La contrefaçon et la falsification la contrefaçon, porte sur la fabrication de cartes utilisées par des porteurs illégitimes sans dépossession du porteur légitime. La falsification, au contraire porte sur la modification des instruments de paiement à partir des cartes régulières, en ajoutant à ces dernières une fausse piste magnétique tirée d'une simple cassette. Permettant notamment le retrait dans les DAB<sup>33</sup>.

### **1.2 La fraude par le porteur**

Il s'agit d'utilisation abusive de la carte par le porteur légitime, au-delà de ses droits. Il peut s'agir d'espèces ou de règlement d'achats pour des montants supérieurs au solde du compte correspondant, le porteur peut aussi continuer à utiliser une carte expirée ou annulée. Il peut également prétendre que sa carte est perdue ou volée. Il fait opposition et profite du délai nécessaire à la diffusion de cette opposition pour effectuer des retraits ou paiement, d'un montant généralement élevé.

### **1.3 La fraude par le commerçant**

La bonification des garanties pour les règlements, permet au commerçant d'établir pour des marchandises, non délivrées, des fausses factures qui seront impayées et dont ils obtiendront le règlement par la banque.

## **2. Les dispositifs de gestion des risques des cartes : lutter contre la fraude**

La lutte contre la fraude peut s'exercer par la prévention et la répression. Elle doit également emprunter deux voies : l'une juridique et l'autre technique.

---

<sup>33</sup> ZOLLINGER M. *Op. cit.*, p.98-100.

## **Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement**

---

### **2.1 Les solutions juridiques**

La lutte contre la fraude passe donc par une amélioration du contrat porteur et notamment par une meilleure répartition des responsabilités entre les diverses parties.

#### **2.1.1 Pour L'émetteur**

Peut être tenu à une plus grande vigilance :

- Dans sa décision d'accorder une carte à son client,
- Dans la diffusion des oppositions, surtout pour les cartes bancaires, auprès des commerçants et des autres banques.

#### **2.1.2 Pour le commerçant**

Le commerçant devrait être d'avantages contraint à la vérification :

- De l'identité de porteur de la carte ;
- De la conformité de la signature ;
- De la date d'expiration de la carte ;
- Et de la liste des oppositions.

La garantie de paiement pourrait être limitée et d'avantages subordonnée au respect des ces obligations.

#### **2.1.3 Pour le porteur**

Quant au porteur, il faut insister sur la prudence dont il doit faire preuve dans la garde de sa carte et de son code et l'inviter à la plus grande diligence dans sa déclaration d'opposition en mettant réellement à sa disposition des outils efficaces et rapides pour cette déclaration .Ainsi il faut souligner qu'une modification de forme mineure pourrait combler ce vide juridique apparent.

Ces conditions de sécurité et les obligations imposées à chaque partie seront nettement favorisées par l'amélioration du matériel de lecture des cartes, déjà obtenue et partiellement implantée.

Si la lutte contre la fraude peut, certes emprunter des voies législatives, c'est le progrès technique qui offre les meilleurs perspectives.

### **2.2 Les solutions techniques**

La meilleure parade réside surtout dans la prévention technique qui peut porter sur la fabrication et sur la sécurité de l'utilisation.

#### **2.2.1 La fabrication**

La fabrication connaît d'importantes évolutions rendant les cartes toujours plus difficiles à imiter ou à falsifier. Dans la carte peuvent être incorporés :

## Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement

---

- **Un hologramme** (représentant généralement une colombe) c'est-à-dire une impression d'ultra-violet ;
- **Une piste magnétique** d'un type nouveau, « à haut champ coercitif », quasiment infalsifiable et pratiquement impossible à décoder ou à démagnétiser, à l'inverse des pistes traditionnelles analogues à celle d'une cassette ;
- **Un microprocesseur**, doté d'une mémoire vive qui permet de stocker dans la carte un nombre considérable d'informations, inviolable et capable d'assurer une parfaite sécurité du système

### 2.2.2 L'utilisation

L'utilisation fait également l'objet d'amélioration dans les conditions de sécurité. L'identification du porteur de la carte peut être développée grâce à la technique biométriques connues :

- Empreintes digitales ;
- Géométrie de la main ;
- Spectre vocal ;
- Spectre rétinien ;

Ou à la reconnaissance d'un caractère physique :

- Dynamique de la signature ;
- La frappe sur un clavier.

La sécurité d'utilisation peut également être développée par l'architecture des DAB et notamment par la protection de l'automate et de ses utilisateurs par un sas.

Par ailleurs, de nombreuses fraudes pourront être évitées par la généralisation, chez les commerçants, des TPV impliquant l'usage conjoint de la carte et du code confidentiel<sup>34</sup>.

### III-L 'enjeu lié à l'entrée de nouvelles entreprises de paiement

L'entrée de nouveaux acteurs autres que les banques est à l'origine de plusieurs enjeux dans le monde des paiements.

#### 1. L'enjeu économique et concurrentiel

La concurrence entre les banques et les nouvelles entreprises de paiements se diverge sur le court et long terme. Sur le court terme, ces nouveaux entrants mettront du temps et vont d'abord s'intéresser à investir dans les infrastructures de paiement qui assureront leur positionnement sur le marché. de plus, concurrencer les banques dans leurs activités de réception de dépôt et d'octroi de crédit.

---

<sup>34</sup>ZOLLINGER M. *Op. cit.*, p.103-106.

## **Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement**

---

Sur le long terme ces sociétés de paiements sont considérées comme des concurrents potentiels des banques, notamment du fait de leur grande taille. Ces dernières sont orientées à la création d'un système de paiement parallèle au système de paiement bancaire.

Par ailleurs, les conditions tarifaires offerts par les nouveaux établissements de paiement sont plus attractives du fait qu'ils adoptent des services facilement industrialisables à forte valeur ajoutée, cette action risque de créer une confusion pour le consommateur.

Le facteur réglementaire augmente le risque d'une concurrence potentielle des sociétés de paiement, puisque l'exercice de la fonction de gestion d'instruments de paiement exige à la banque la mobilisation de fonds importants, Contrairement aux établissements de paiement dont les couts financiers sont nettement inférieurs à ceux de la banque. Ce qui crée un avantage concurrentiel pour les entreprises de paiement.

### **2. L'enjeu industriel**

Les réglementations internationales ont autorisé l'interconnexion des systèmes de paiement de ces dernières avec les systèmes mis en place par les banques. Ce qui est à l'origine d'un débat sur le partage des responsabilités de répartition des couts de fonctionnement et d'amortissement entre les deux parties. Les établissements de paiement, ont donc la chance d'intervenir sur un marché structuré et organisé sans la mise en place d'infrastructures de niveau, ce qui leur permet de se procurer des avantages de créativité dans leur offre des instruments de paiement.

### **3. L'enjeu de surveillance et de contrôle**

La multiplication des acteurs et l'essor de nouveaux risques sur le marché des paiements, exigent un contrôle spécifique de la part des autorités de contrôle du système bancaire. Ces derniers sont amenés à déterminer la nature de ces établissements non bancaires et à surveiller les intervenants des autres secteurs tels que les opérateurs économiques offrant des services de paiement<sup>35</sup>.

---

<sup>35</sup>SIDI-MAMMAR Lydia : « *Essai d'analyse de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie* », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magistère en Sciences Economiques option : Monnaie Finance & Banque, ummto. In:[http://www.ummto.dz/IMG/pdf/SIDI-MAMMAR\\_Lydia.pdf](http://www.ummto.dz/IMG/pdf/SIDI-MAMMAR_Lydia.pdf) consulté le 30/09/2017.

## **Chapitre II : Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement**

---

### **Conclusion**

Nous pouvons déduire de ce second chapitre que les systèmes de paiements sont des dispositifs fondamentaux pour les économies modernes, assurant l'efficacité des flux de paiements des biens, des services et des actifs financiers et garantit de ce fait, la fluidité de l'économie.

C'est dans ce contexte que des projets de développement des systèmes et moyens de paiement ont été lancés, induisant pour les banques à un certain nombre de modifications de leurs activités dont le but est d'améliorer leurs prestations de services et de se rapprocher de leurs clients pour leur offrir les produits les plus adaptés à leurs demandes.

Ainsi, les préalables au développement du système de paiements peuvent être scindés en deux principales actions qui sont la normalisation des instruments de paiements et la standardisation des échanges ainsi que le placement d'un réseau de télécommunication fiable, efficace et sécurisé.

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

### **Introduction**

Le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes.

Après l'indépendance l'Algérie a opté en premier lieu, à la récupération de sa souveraineté monétaire par la création du Dinars Algérien. De nombreuses réformes ont été engagées en vue de mettre en place une économie nationale.

La mise en place de la loi 90-10 relatif à la monnaie et le crédit est venu par la suite pour mettre fin à toute ingérence administratif de l'endettement et de l'inflation, un processus de déréglementation qui constitue la création d'un nouveau système.

Le recours de l'Algérie vers l'économie de marché l'a incité d'adopter les nouvelles mesures des pays développés dans le but de garantir l'efficacité et la rapidité des opérations bancaires à travers la mise en place de deux système majeurs et le lancement de la monétique.

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

---

### Section 1 : Evolution du système bancaire algérien

Dès l'indépendance de nombreuses réformes en été mises en place ayant pour but le recours vers l'économie de marché.

#### I-Réforme du système bancaire algérien de 1990

Parmi les reformes les plus importantes qui on marquer le système bancaire Algérien, la loi 90-10 qui constitue le départ d'une nouvelle organisation du système bancaire.

##### 1- Promulgation de La loi 90-10 du 14 Avril 1990 sur la monnaie et le crédit (LMC)

La loi sur la monnaie et le crédit est promulguée en avril 1990.Cette loi constitue un nouveau dispositif législatif de soutien aux réformes économiques engagées dès la décennie 80, dans laquelle la Banque Centrale et les intermédiaires financiers sont appelés à évaluer, apporter des aménagements importants dans l'organisation et le fonctionnement du système bancaire.

Cette loi a été élaborée sur la base du principe de l'indépendance de la Banque Centrale par rapport au pouvoir exécutif qui se manifeste principalement par la création d'un nouvel organe, qui joue à la fois le rôle d'autorité monétaire et de conseil d'administration de la Banque Centrale.

Ainsi, ce dispositif fixe également de nouvelles règles qui concernent la création des banques, l'organisation et la gestion de l'intermédiation financière bancaire. Elle prévoit un instrument de contrôle et de supervision du système bancaire<sup>1</sup>.

Cette loi vise plusieurs objectifs on peut citer :

- Réhabilité le rôle de la banque centrale l'Algérie dans la gestion de la monnaie et le crédit :  
Le privilège d'émettre sur le territoire national des billets de banques et des pièces de monnaie métallique appartient a l'Etat<sup>2</sup> ;
- L'unité monétaire de la république algérienne démocratique et populaire est le Dinars Algérien(DA)<sup>3</sup>, en réglemantant rigoureusement les mécanismes de création monétaire ;
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie. A cette fin, la loi protège les déposants et l'égalité de tous devant les produits offerts par les banques et l'introduction de nouveau produits financiers ;

---

<sup>1</sup> MEHTAL Nora, MAZARI Malika « *La modernisation du système bancaire Algérien, évolutions et perspectives* », mémoire de licence, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2008, p 41.

<sup>2</sup> Article 04de la loi 90-10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et le crédit.

<sup>3</sup> Article 01 de la loi 90-10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et le crédit.

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

- Déspécialiser les banques et clarifier leur missions : cependant, il est envisagé de ne plus soumettre les banques au principe de « spécialisation » comme ce fut le cas avant, pour les pousser à innover en matière de produits bancaires.

### **2. La nouvelle organisation du système bancaire**

L'organisation du système bancaire Algérien s'est traduite au niveau interne, externe :

#### **2.1 Au plan interne**

La lecture de la loi 90-10, nous permet de déterminer les différents éléments qui composent l'ensemble du système bancaire depuis 1990, selon la nouvelle loi, deux éléments caractérisent le système financier Algérien :

##### **2.1.1 Une autonomie plus large et un domaine d'intervention vaste du système financier**

En effet, l'autonomie est accordée à la BCA et de nouvelles obligations viennent apparaître tel que la codification des opérations de banque et du crédit, l'organisation, le contrôle et l'orientation des marchés monétaires et financiers, la gestion de la dette extérieure, le contrôle des changes, la convertibilité du Dinar...etc. ainsi une autonomie des banques et établissements financiers qui se constituent selon la nouvelle loi sous forme de SPA (société par action).

##### **2.1.2 Les nouveaux organes de dynamisation et d'encadrement du système financier**

La loi 90-10 a également apportée une autre innovation sur le plan institutionnel. En effet, on a cinq nouveaux organes dépendants de la BC.

###### **2.1.2.1 Le conseil de la monnaie et du crédit CMC**

La BC est gérée par le « conseil de la monnaie et le crédit », organe composé de sept personnes dont le gouverneur et les trois vice-gouverneurs, de trois fonctionnaires, du grade le plus élevé de la BC<sup>4</sup>. Cet organe joue un double rôle de conseil d'administration et d'autorité monétaire.

###### **2.1.2.2 La commission bancaire**

C'est un organe de surveillance chargée de l'application de la réglementation bancaire. Cette commission a pour rôle principal le contrôle des banques et des établissements financiers sur pièce et sur place et de veiller au respect de la réglementation<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Article 32 de la loi 90-10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et le crédit.

<sup>5</sup> Rapport de la banque d'Algérie : Présentation de la banque d'Algérie, <http://www.bank-of-algeria.dz/present.htm>. consulté le 29/09/2017.

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

### **2.1.2.3 La centrale des risques**

C'est un organe qui assure la liquidité et la solvabilité des institutions financières. Son rôle consiste à prévenir les risques d'une mauvaise affectation des crédits bancaires qui peuvent mettre en péril la solvabilité et la liquidité des banques, comme il vérifie en continu le respect des ratios de couverture du risque.

### **2.1.2.4 La chambre de compensation**

C'est le lieu réservé dans la banque d'Algérie où se rencontrent les représentants, les responsables ou les dirigeants des banques et des établissements financiers pour effectuer les opérations de compensations en vue de faciliter à ces adhérents par compensation journalière entre eux, les règlements des soldes et tous les moyens de paiement scripturaux ou électronique qu'ils détiennent chaque jour les uns sur les autres.

(Le règlement de novembre 97).

### **2.1.2.5 L'association des banques et des établissements financiers (ABEF)**

Les institutions du secteur bancaire ont procédé à la création de l'ABEF, dans laquelle elles sont chargées de la représentation des intérêts collectifs de ses membres, de l'information de ses adhérents et du public<sup>6</sup>.

## **2.2 Au plan extérieur**

La loi 90-10 a introduit deux grandes innovations au plan extérieur :

### **2.2.1 La possibilité d'établissement des banques étrangères en Algérie**

La LMC offre la possibilité pour les banques et établissements étrangers de s'établir en Algérie selon certaines conditions de fonctionnement dictées par les pouvoirs publics.

### **2.2.2 La possibilité de transfert de capitaux dans les deux sens et la définition du système de change**

Les résidents algériens et non-résidents étrangers ont désormais la possibilité de transférer des capitaux dans les conditions suivantes :

- S'agissant des non-résidents, ils sont autorisés à transférer les capitaux en Algérie pour financer toutes activités économiques non réservées à l'Etat ou à toute personne morale.
- S'agissant des résidents algériens, ils sont autorisés à transférer des capitaux à l'étranger pour assurer le financement d'activités complémentaires à leurs activités des biens et services en Algérie<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Article 142 de la loi 90-10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et le crédit.

<sup>7</sup> BENSIDER Djamel, BOUAOUD Rachid. « Réforme du système bancaire Algérien » mémoire de licence, université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 2008, p20.

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

### **II- Différentes étapes de l'évolution du système bancaire algérien après la mise en place de la loi 90/10**

Dés la mise en place de la loi 90-10 plusieurs étapes ont suivi l'évolution du système bancaire Algérien.

#### **1. Le système bancaire et la contrainte extérieure (1990-1993)**

Durant cette période, l'évolution du système bancaire national, et en général, celle de l'économie dans son ensemble, va être hypothéquée par les contraintes extérieures « FMI » à savoir du domaine de la politique monétaire et du taux de change aussi le domaine de financement bancaire de l'économie.

#### **2. Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998)**

Après la crise économique de 1993 la situation financière de l'Algérie l'a mené à demander de l'aide à la Banque Mondiale et au FMI avec qui elle va passer L'accord appuyé par un mécanisme élargi de crédit accompagné d'un accord de rééchelonnement.

Durant cette période L'Algérie va opter pour une nouvelle économie qui est « l'économie de marché » et va procéder à différents changements concernant la politique budgétaire et celle du taux de change.

Dans le cadre de l'application de la loi sur la monnaie et le crédit, la Banque d'Algérie a pris un certain nombre de mesures réglementaires pour la promotion d'un marché financier par la création de la Bourse d'Algérie en 1997 où les banques sont censées jouer un rôle important dans les transactions et la négociation des effets de commerces et des valeurs mobilières telles que les actions et les obligations.

#### **3. Les amendements de la loi sur la monnaie et le crédit de 2001**

- La loi 90-10 a été modifiée en mars 2001 à l'ordonnance 01-01 qui prévoit que le gouverneur et les trois vices gouverneurs n'exercent plus leurs fonctions sous la forme de mandat. Ce qui veut dire qu'ils peuvent être démis à tout moment par le président de la république.
- En modifiant 14 des 215 articles de la loi sur la monnaie et le crédit, le président de la République a mis la main sur le pouvoir de décisions au sein de l'organe directeur de la banque d'Algérie.
- Les amendements de cette ordonnance l'legislative du 27 Février de l'année 2001 touchent à trois dispositions liées à la banque centrale d'Algérie.

Le 1<sup>er</sup> concerne le changement du statut du gouverneur et vice-gouverneurs qui ne sont plus couverts par des mandats mais par un décret présidentiel ;

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

La seconde est la séparation des tâches d'administration du reste de ses prérogatives légales (taux de change, taux de réescompte, réserves en devises, règles prudentielles,...).

Mais c'est la troisième modification qui influe spectaculairement sur les délibérations du conseil de la monnaie et du crédit, organe stratégique de la banque d'Algérie. Enfin en 2001, le système bancaire algérien est composé de 26 banques et établissements financiers publics, privés et mixtes agréés par le conseil de la monnaie et du crédit<sup>8</sup>.

### **4. L'ordonnance 03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit**

L'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et le crédit qui a abrogé la loi 90-10.

L'article 141 précise que « les règlements pris dans le cadre de la loi 90/10 modifiée et complétée, sus visée, demeurent en vigueur jusqu'à leur remplacement par des règlements pris en application de la présente ordonnance »<sup>9</sup>.

Cette dernière a modifié plusieurs articles de la loi 90-10 et les remplacées par ceux donnant plus de devoirs d'ingérence au ministère des finances.

Divers dispositions ont été prises dans le sens d'un renforcement du contrôle de l'institut bancaire par le ministre des finances une situation semble en retrait face à l'autonomie donnée à la banque d'Algérie par les concepteurs de la loi 90-10 d'Avril 1990 modifiée en Mars 2001<sup>10</sup>.

### **Section 2 : Modernisation du système de paiement Algérien**

A partir de 2003, L'Algérie dans le but de moderniser son système des paiements interne et externe a élaboré un projet visant surtout à promouvoir l'utilisation des techniques modernes employées dans les pays développés, l'objectif assignés à la modernisation des systèmes de paiement vise l'amélioration des services bancaires de bas au profit de la clientèle, la traçabilité des opérations de paiement et l'amélioration des canaux de transmission de la politique monétaire.

Ce projet consiste en deux volets : premièrement le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents dénommé Alegria real time settlements (ARTS), deuxièmement le système de paiements de masse dénommé Alegria Télé-Compensation Interbancaire (ATCI).

---

<sup>8</sup> L'ordonnance n°01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10.

<sup>9</sup> L'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 modifiant et complétant la loi 90-10.

<sup>10</sup> SI HADJ MOHAND Nacera, SILI Ismaïl. « La modernisation du système bancaire algérien pour répondre aux exigences de l'économie du marché », mémoire de licence, UMMTO. Tizi-Ouzou, 2010, p43.

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

---

Les attentes de ces systèmes sont prometteuses : dans la mesure où ils contribuent au processus de bancarisation et de modernisation du système bancaire algérien<sup>11</sup>.

### I-Passage de la compensation manuelle à la télé compensation

Afin de garantir plus de sécurité et de rapidité des opérations bancaires, l'Algérie a modernisé son système de paiement passant de la compensation manuelle vers la télé-compensation.

#### 1. Les étapes de la modernisation

Plusieurs étapes ont été menées par le Ministère des Finances en vue d'assurer la réussite du projet<sup>12</sup> :

##### 1.1. Les travaux d'étude et d'analyse conceptuelle

La mise en place du cadre conceptuelle permet le suivi du projet et orientation stratégique. Le système repose sur l'automatisation des traiteurs des données électronique sous format normalisé facilitant les échanges intra banque qui sont initiées à l'agence où elles sont contrôlées avant d'être validées, et interbancaire qui sont initiées à l'agence, transmises à travers le réseau interne au site central informatique. Elles sont échangées via une plate-forme participant unique raccordée localement au système d'information et communiquant avec le point d'accès à la compensation principale via le réseau interbancaire.

Une organisation a été installée avec toutes les institutions participantes telles: La Banque d'Algérie (BA), Les banques commerciales (publiques et privées), Algérie Poste (AP) et le Trésor, Les entités où structures interbancaires (la société d'automatisation des transactions interbancaire et de monétique « SATIM », centre de pré compensation interbancaire « CPI », Comité de Normalisation), Algérie Télécom, l'association des banques et établissements financiers (ABEF) à la réalisation du projet et conduire ce projet à de bonnes fin.

##### 1.2. La prise en charge des tâches au niveau des entités participantes

Les entités participantes ont pris part des taches par la mise en place des équipes internes pour la réalisation des tâches, des comités de suivi (pour le contrôle des opérations bancaires) au niveau des banques publiques et d'un dispositif par les Banques et AP relatifs à la fiabilisation et sécurisation des opérations bancaires.

---

<sup>11</sup> Modernisation du système bancaire algérien, <http://www.transactiondalgerie.com/index.php/actualite/112-modernisation-du-systeme-financier-algerien-le-paiement-a-distance-effectif-avant-la-fin-de-l-annee>, consulté le 15/09/2017.

<sup>12</sup> Ministère de finance, *La modernisation des systèmes de paiement : une réforme exemplaire portée par un projet structurant*, [www.mf.gov.dz/.../La-modernisation-des-systèmes-de-paiement-:-un] (page consultée le 28/09/2017)

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

### **1.3. La création d'institutions interbancaires**

En vue d'appréhender le projet, plusieurs institutions ont été créés, notamment la création du Centre de Pré compensation Interbancaire (CPI), filiale de la Banque d'Algérie devant prendre en charge la gestion du système de télé-compensation, l'entité de normalisation avec la création du comité de normalisation, entité interbancaire, dont la présidence est confiée à la BA, chargée de la normalisation des instruments de paiements et des échanges interbancaires, Organisation de la mission de suivi de l'évolution des instruments de paiements au sein d'un observatoire, Organisation au sein de l'ABEF d'un centre de concertation en matière de tarification pour la définition d'une grille tarifaire pour tous les instruments de paiement.

### **1.4. La production du dispositif légal et réglementaire**

Les autorités monétaires ont mis en place un cadre réglementaire et institutionnel de l'activité bancaire qui sert à maintenir l'intégrité du système de paiement, éviter une crise dans le secteur bancaire et protéger les déposants contre un comportement frauduleux.

L'exemple d'un dispositif de prévention et de lutte contre l'émission du chèque sans provision adopté par l'autorité monétaire (CMC) (règlement n°08-01 du 20 janvier 2008 relative au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission du chèque sans provision)<sup>13</sup>.

### **1.5. La sécurisation des chèques**

Afin de détecter les chèques falsifiés, et sécuriser les moyen de paiement un dispositif de production de chèques normalisés, sécurisés et personnalisés en concertation entre la BA, les banques, AP, le Trésor et SATIM a été mis en place dont le but est la prise en charge de la sécurisation du chèque sous forme de prestation assurée entièrement par le seul Hôtel des Monnaies, ainsi un nouveau RIB (Relevé d'Identité Bancaire) comportant 20 chiffres<sup>14</sup> est constitué la normalisation et la sécurisation des opérations bancaires.

### **1.6. L'adaptation du système d'information des banques à la télé compensation**

- Code banque : 3 positions (xxx), code agence : 5 positions (xxxxx), numéro du compte : 10 positions, clé du compte : 2 positions.
- Terminal à très petite ouverture VSAT, « Very Small Aperture Terminal » désigne une technique de communication par satellite bidirectionnelle, utile pour relier un petit site aux réseaux de communication, que ce soit pour la téléphonie ou pour l'accès à Internet.

---

<sup>13</sup> Règlement n°08-0, Journal officiel N°33, date 22 juin 2008, p18.

<sup>14</sup> Code banque : 3 positions (xxx), code agence : 5 positions (xxxxx), numéro du compte : 10 positions, clé du compte : 2 positions.

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

---

Le but des systèmes d'information est de renforcer la sécurité des systèmes d'information et l'organisation de l'exploitation informatique, assurer l'évolution du système d'information est nécessaire pour répondre aux besoins de la clientèle, mise en place d'un dispositif de surveillance du réseau, installation de VSAT<sup>15</sup> pour tous les sites.

### 1.7. Les Innovations de produits

De nouveaux types de produits monétiques ont été lancées, notamment le lancement de la carte nationale de paiement et de retrait interbancaire (carte CIB).

## II- Les nouveaux systèmes de paiement

La modernisation du système de paiement en Algérie s'articule essentiellement sur les systèmes de paiement de masse et le système de paiement de gros montants.

### 1. Le système de paiement de gros montant RTGS

Le système à règlement brut en temps réel RBTR en français, et de RTGS en anglais (Real Time Gross Settlements) est fonctionnel depuis le mercredi 8 février 2006.

ARTS est un système de paiement entièrement automatisé où les paiements s'effectuent uniquement par ordre de virement, Ces derniers sont réalisés dans le système en temps réel, les paiements ne sont donc pas compensés<sup>16</sup>, repose principalement sur un fonctionnement en règlement brut, c'est-à-dire que les opérations sont traitées individuellement, en monnaie centrale régi par un règlement du Conseil de la monnaie et du crédit, ARTS accepte les paiements par virement d'un montant égal ou supérieur à 1 million de dinars et des paiements d'un montant inférieur à 1 million de dinars mais dont la clientèle des participants estime qu'ils sont urgents et qu'ils doivent être effectués dans le système ARTS.

Ce système a été réalisé selon les standards internationaux, avec l'assistance de la Banque mondiale notamment en matière de fiabilité et de sécurité des échanges, et mis en place par la Banque d'Algérie qui le gère et l'administre dans le cadre de sa mission de banque des banques, c'est-à-dire que les opérations avec la Banque d'Algérie ainsi que les opérations interbancaires sont traitées exclusivement et de manière automatique dans l'ARTS<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> L'abréviation VSAT, pour Very Small Aperture Terminal « Terminal à très petite ouverture » désigne une technique de communication par satellite bidirectionnelle, utile pour relier un petit site aux réseaux de communication, que ce soit pour la téléphonie ou pour l'accès à Internet.

<sup>16</sup> [http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/chapitre\\_VI.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/chapitre_VI.pdf) consulté le 29/09/2017

<sup>17</sup> <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2006/02/16/article.consulté> le 29/09/2017.

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

L'objectif de ce système est l'utilisation d'une zone et une politique monétaire unique, Supportant une exécution décentralisée des opérations rapide et sûre, des paiements en Opérations de fonds dont le montant est très important et du coup luttent contre le blanchiment d'argent.

### **1.1. Fonctionnement du système RTGS**

Le système RTGS est représenté par quatre piliers :

- Il doit permettre un traitement des opérations sur une base unitaire. Les opérations sont traitées une par une après vérification de l'existence de la provision dans les comptes de l'établissement donneur d'ordre ;
- Il doit traiter les opérations en temps réel c'est-à-dire dès réception. L'imputation des opérations en comptabilité et le transfert de la provision du compte de l'émetteur de l'ordre au compte du bénéficiaire se font simultanément ;
- Le système fonctionne en monnaie centrale ce qui assure la finalité du règlement ;
- Les règlements se font par débit des comptes du donneur d'ordre et crédit des comptes du bénéficiaire. De ce fait les soldes débiteurs ne sont pas autorisés ce qui peut créer des files d'attente.

Les participants de système RTGS sont : la Banque d'Algérie, les banques, le Trésor public, Algérie Poste, Algérie Clearing pour les paiements à la Bourse, et le CPI (Centre de pré compensation interbancaire) pour les paiements de masse. Le système est géré par la direction générale des réseaux et les systèmes de paiements de la banque d'Algérie.

### **2. Système de paiement de masse ATCI**

Le système de télé-compensation des paiements de masse dénommée ATCI (Algérie télé-compensation interbancaire) a été mis en production en mai 2006 par la Banque d'Algérie. Il permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effets, virements, prélèvements automatiques, opérations sur carte), l'ATCI est une complémentarité indispensable au système de règlement brut en temps réel de gros montants.

Seuls les virements d'une valeur nominale inférieure à un (1) million de dinars sont acceptés par ce système, Les ordres de virement d'une valeur nominale supérieure ou égale à ce montant doivent être effectués dans le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents. Le système ATCI fonctionne sur le principe de la compensation multilatérale des ordres de paiement présentés par les participants à ce système.

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

---

Les soldes de la compensation multilatérale sont calculés par le système ATCI et déversés, pour leur règlement, dans le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents dit Algeria Real Time Settlements (ARTS).<sup>18</sup>

Le système ATCI est géré par le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI), société par actions filiale de la banque d'Algérie.

### 2.1. Fonctionnement du système ATCI

L'architecture du système ATCI comprend :

- L'organisation des remises, Une phase d'échange en continu des ordres de paiement entre les participants, suivant le profil de la journée d'échange ;
- La gestion de la compensation, Une phase de calcul des positions nettes multilatérales par participant avant la clôture de la journée d'échange.
- Les cas de rejet pour chaque instrument de paiement<sup>19</sup>, la mise en place des mécanismes permettant de résoudre les crises induites par l'insuffisance ou l'absence de fonds sur le compte de règlement d'un ou de plusieurs participants.

### 3. Société d'automatisation des transactions interbancaire et monétique (SATIM)

Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique, est une filiale de 08 Banques Algériennes : (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, ALBARAKA), créée pour l'automatisation et la numérisation des transactions bancaires en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire. La SATIM est L'opérateur monétique interbancaire en Algérie, pour les cartes domestiques et dans un futur proche, internationales.

L'un des instruments techniques d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et particulièrement de promotion des moyens de paiement par carte<sup>20</sup>. En effet La SATIM œuvre à introduire la fonction du paiement électronique, opérationnel depuis fin 2002. L'objectif est de trancher le grand public, de faire entrer la culture du paiement électronique en Algérie que ce soit au niveau des commerçants, de l'émetteur, de l'acquéreur et du client final «le particulier ».

---

<sup>18</sup> Système de compensation électronique ATCI, in: <https://www.algerianbanks.com/index.php/systemes-et-moyens-de-paiement/le-systeme-de-compensation-electronique-atci> consulté le: 20/10/2017

<sup>19</sup> Article du journal soir, BENACEUR Cherif : Nouveau système de paiement disponible sur: <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2005/12/20/article.php?sid=32107&cid=2> / .consulté le 30 /10 /2017.

<sup>20</sup> Présentation de la SATIM, disponible sur : <https://www.satim-dz.com> consulté le 02 /11 /2017.

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

---

Afin de réussir, la SATIM se penche sur le développement des distributeurs automatiques de billets (DAB), de carte de paiement commerçant, ainsi que la carte international (visa, Mastercard).<sup>21</sup>

SATIM réuni 17 adhérents dans son réseau monétique interbancaire :

16 Banques dont 07 banques publiques et 09 banques privées ainsi que Algérie Poste.

### 3.1. Les principales missions de la SATIM

Les principales missions de la SATIM sont résumées par les points suivants<sup>22</sup> :

- Œuvre au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique ;
- Met en place et gère la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie.
- Participe à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires ;
- Accompagne la banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques (les cartes bancaires, DAB, GAB...) ;
- Met en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes :
  - Maîtrise des technologies ;
  - Automatisation des procédures ;
  - Rapidité des transactions ;
  - Economies des flux financiers, ... etc.

### Section 3 : La monétique en Algérie cas de la CNEP-Banque

Le démarrage de la télé-compensation sur le chèque, le 15 mai 2006 constituait ainsi le couronnement d'une démarche qui a permis en un temps record, entre 2004 et 2006, la mise en place d'un système automatisé de traitement des paiements de masse sur tous les instruments de paiement, La réforme mise en œuvre était conçue comme une réponse globale à ces rigidités dans le cadre d'un projet intégré et structurant de modernisation rapide des systèmes de paiement.<sup>23</sup>

---

<sup>21</sup> MATOUB Lynda, MEHDAOUI Cherifa. « *La modernisation du système de paiement en Algérie* » mémoire de master, université Abderrahmane mira de Bejaia, 2013, p56.

<sup>22</sup> Les missions de la SATIM, disponible sur: <https://www.satim-dz.com/> consulté le 03/11/2017.

<sup>23</sup> Ministère des finance.la modernisation du système de paiement : une reforme exemplaire portée par un projet structurant, [[www.mf.gov.dz/.../La-modernisation-des-systèmes-de-paiement-:-un](http://www.mf.gov.dz/.../La-modernisation-des-systèmes-de-paiement-:-un)], consulté le 20/10/2017.

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

Les modes de paiement traditionnels s'avèrent "inefficaces" en ces temps caractérisés par la célérité dans le traitement des transactions. La monnaie électronique, condition sine qua non du commerce électronique, contribue à la facilitation des transactions commerciales, assurant aux banques un gain de temps "substantiel" dont elles diminuent des charges.<sup>24</sup>

### **I- Les efforts de l'Algérie dans le lancement et le développement de la monétique**

Dans le cadre du lancement du paiement électronique le gouvernement Algérien met en place des nouvelles mesures en vue l'éliminer les obstacles qui empêchent l'accès des algériens à cette nouvelle méthode de paiement.

Le lancement de la carte bancaire a été effectué en Mars 2015. Les institutions adhérentes ont pris part afin démarré le projet. Une étude complète et précise du marché algérien a été menée.

L'installation de la solution des cartes de paiement fut accompagnée d'un effort de formation pratique et professionnelle, La supervision et le suivi du chantier ont été assurés par le comité technique.

La Banque d'Algérie et toutes les banques, Algérie Poste, Algérie Télécom, SATIM, l'Association des banques et des établissements financiers (ABEF) ont, pris part à la mise en place de ce système.

Le projet est, selon un communiqué du ministère délégué chargé de la Réforme financière, passé par plusieurs étapes allant de la mise en place de la solution système central jusqu'au lancement final en passant par la formation du personnel, l'adaptation des réseaux télécoms...<sup>25</sup>.

Le Groupement d'Intérêt Economique de la Monétique (GIE-monétique), la nouvelle instance instituée avec pour mission la régulation et la gestion de ce nouveau système de paiement, a été créé avec l'appui des pouvoirs publics et avec la participation de la Banque d'Algérie, a pour objectif d'assurer la régulation, la normalisation du système monétique et d'assurer la convention, la diffusion et la représentation de ce système.

Le GIE va certifier, agréer, homologuer tout matériel et logiciel, devenant ainsi l'autorité de certification dans le monde de la monétique en Algérie. Enfin, le Groupement veille aussi au respect de la sécurité de ce système de paiement par carte.

---

<sup>24</sup>SEKAK Rachid, secteur bancaire en Algérie, in:<https://www.djazairiss.com/fr/elwatan/550444/article,consulté> le 01/11/2017.

<sup>25</sup> Synthèse de Mourad, D'après le Quotidien d'Oran, L'Algérie mise sur le paiement de masse par télé compensation, <http://www.algerie-dz.com/article5395.html,consulté> le 01/10/2017.

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

---

Il faut savoir que l'interbancaire va s'appuyer sur une plateforme d'autorisation interbancaire, cette mission est déléguée à la SATIM qui va devoir la rehausser à des niveaux et à des standards qui vont devoir supporter la capacité volumétrique de ce projet et son niveau de sécurité.

Le paiement électronique a fait officiellement ses débuts le 04 Octobre dernier, tandis que de son côté Algérie poste vient tout juste de lancer son propre service de paiement électronique « La carte Dahabia » qui offre la double fonction de retrait d'argent et de paiement électronique sur les guichets automatiques de banques GAB et aussi sur les TPE (assurant la sécurité des transactions à ses porteurs).

L'entrée en vigueur de ces cartes était en juin 2017, prévenant au passage que les ancienne carte de retrait des distributeurs automatique DAB ne sont plus d'usage à partir de cette date, à l'occasion tout détenteur de cartes CCP doivent faire la demande via le site internet d'Algérie poste pour l'obtention de la Edahabia golden carte<sup>26</sup>.

Mettant l'accent sur l'importance de la plateforme interbancaire qui permettra à l'avenir de lancer d'autres types de paiement, comme le paiement via le téléphone mobile, le directeur du GIE a précisé que la SATIM prendra en charge, par délégation, les autorisations interbancaires.

Mais aussi la sécurisation de la plateforme de ses infrastructures et des équipements techniques en assurant sa continuité et en augmentant sa capacité de transaction qui avoisine actuellement les 20 millions de transactions/an<sup>27</sup>.

### II- Présentation de la CNEP-banque

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance Créée le 10 août 1964 par la loi 64-227, En vertu de cette loi, la CNEP n'était qu'une institution financière et non une banque. En 1997, la CNEP devient une Société Par Action (SPA) au capital social de 14.000.000.000 DA. La société agissant en tant que banque conformément à la législation bancaire, a pour objet d'effectuer toutes opérations (à l'exception des opérations de change), notamment la collecte de l'épargne des ménages, le financement de l'habitat à travers ses crédits immobiliers aux particuliers et aux promoteurs privés et publics, et aussi le financement des entreprises intervenant en amont du secteur du bâtiment<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup>Actualité Algérienne, [www.ouedkniss.blogspot.com/2017/08/algérie-poste-dz-commander-de-carte-d-or-dahabia-ccp-retrait-paiement-electronique.html](http://www.ouedkniss.blogspot.com/2017/08/algérie-poste-dz-commander-de-carte-d-or-dahabia-ccp-retrait-paiement-electronique.html) consulté le 15/10/2017.

<sup>27</sup>SAYEH Amine : « *Le paiement sur Internet en Algérie : enfin, la délivrance* » disponible sur, <http://www.nticweb.com/dossiers/8254-le-paiement-sur-internet-en-algerie-enfin,-la-delivrance.html> consulté le 15/10/2017. 8/06/15.

<sup>28</sup> CNEP-Banque, <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/CNEP-Banque> consulté le 15/10/2017.

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

---

### 1. Les produits monétique proposés par la CNEP-banque

La CNEP met à la disposition de sa clientèle une gamme de produits.

#### 1.1 Les dispositifs promus par la Banque CNEP à ses clients

La CNEP-Banque dispose de deux dispositifs à savoir :

##### 1.1.1 La carte interbancaire CIB

Est un moyen de paiement permettant à son titulaire conformément au contrat porteur, d'effectuer des paiements et des retraits, toutes les personnes physiques majeures ou leurs mandataires dûment habilités, justifiant d'un revenu mensuel régulier supérieur ou égal au salaire national minimum garanti (SNMG) à savoir 18.000 DA et titulaire d'un compte bancaire, ouvert auprès d'une des agences du Réseau de la CNEP-Banque, sont Bénéficiaires de cette carte. Sa durée de validité est de deux (02) ans renouvelable à la demande du client. (Un mois avant l'expiration de la carte, l'agence invitera le client à se présenter en vue du renouvellement).

Il existe deux types de cartes :

- La carte « **Classic** » de couleur bleue qui est remise aux clients de la banque dont le revenu mensuel n'excède pas huit (8) fois le SNMG ;
- La carte « **Gold** » de couleur dorée qui est remise aux clients dont le revenu mensuel est supérieur à huit (8) fois le SNMG.

##### a. Fonction de la carte CIB

La carte bancaire (CIB) permet à son porteur d'effectuer les opérations de :

- Retraits d'espèces auprès des distributeurs automatiques de billets (DAB) et des guichets automatiques de banque (GAB) du Réseau Monétique Interbancaire (RMI) ;
- Règlement d'achats de biens et services effectués auprès de commerçants équipés de Terminaux de Paiement Electronique (TPE), affichant le logo et affiliés au Réseau Monétique
- Interbancaire (RMI) ;
- Retrait d'espèces sur les Terminaux de Paiement Electronique (TPE) auprès des agences bancaires et commerçants affiliés et ce, dans le cadre de la procédure de Cash-Advance (Cf.Glossaire).

Les opérations de retrait sur DAB et GAB, donnent lieu à la perception de deux (02) types de commissions :

- Une commission de retrait interne pour les opérations effectuées par les porteurs CNEP-Banque sur les DAB/GAB de la CNEP-Banque ;

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

- Une commission interbancaire pour les opérations effectuées par les porteurs CNEP-Banque sur les DAB/GAB des confrères, ainsi que celles effectuées par les porteurs des confrères sur les DAB/GAB de la CNEP-Banque.

### **b. Modalités de délivrance**

- A la demande du client sous réserve d'acceptation ;
- A l'initiative de la Banque.
- Pour les clients dont le salaire ne peut pas être domicilié au niveau des agences de la CNEP-Banque et qui possèdent un ou plusieurs comptes épargne, la délivrance de la carte interbancaire (CIB) nécessite la signature par le client, dès la demande, d'une autorisation de prélèvement sur son compte épargne dans le cas où le plafond mensuel autorisé n'est pas renouvelé. Les sommes prélevées serviront à l'alimentation du compte chèque du client.

La délivrance de la carte CIB implique l'engagement du client de maintenir dans son compte un avoir supérieur ou égal au plafond mensuel autorisé au titre des opérations de retrait et de paiement qu'il aura à effectuer à l'aide de la carte interbancaire, ainsi le plafond autorisé :

- Plafond mensuel maximal est égal à 80% du revenu mensuel vérifié, arrondi au millier de dinars inférieur ;
- Plafond mensuel de retrait est égal à 70% du plafond mensuel maximal ;
- Plafond mensuel de paiement est égal à 30% du plafond mensuel maximal.

### **c. Résiliation du contrat (CIB)**

- Non-respect des clauses contractuelles ;
- Incapacité juridique du client ;
- Décès du client ;
- Clôture du compte auquel est adossée la carte ;
- Mise en opposition répétées ;
- Enregistrement de plus de trois (03) incidents de paiement ;
- A la demande du client.

#### **1.1.2 La carte épargne CE**

La carte épargne est une carte qui permet d'effectuer uniquement les opérations de retrait d'argent qui existe dans le compte épargne, c'est un produit proposé seulement par la CNEP-Banque ainsi que ses agences au niveau national, la somme de retrait est limitée à 5000da/mois, dispose d'un seul code et sa durée de validité est de 5ans.

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

### **a. fonctions de la carte épargne**

La carte épargne CE permet à son porteur d'effectuer au niveau des distributeurs automatiques de billets DAB, les opérations de :

- Retrait (DAB de la place) ;
- Consultation de solde (DAB CNEP-Banque) ;
- Edition d'un mini-relevé de compte (DAB CNEP-Banque).

### **b. modalités de délivrance de la carte Epargne**

- La saisie de la commande de la carte et validation auprès du directeur de l'agence ;
- Personnalisation de la carte par le centre de personnalisation régional ;
- Réception et conservation des cartes et des codes confidentiels 7jours après la commande ;
- Délivrance et activation de la carte.

### **c. résiliation de la carte**

- La résiliation du contrat porteur et peut se faire soit :
- A la clôture du compte épargne ;
- Au transfert du compte épargne vers une autre agence ;
- Au décès du client ;
- A la constatation de l'incapacité juridique.

La clôture du compte doit se faire cinq jours après réception de la demande et ce afin d'effectuer toutes les vérifications concernant le positionnement des opérations en instance sur (DAB, inter agence).

### **2) Les mesures de sécurité mis en place par la CNEP**

- Exigence d'un code de retrait et de paiement pour les clients titulaire de la carte.
- Retrait automatique de la carte par le dispositif DAB en cas de tentative de retrait avec solde débiteur.
- En cas de perte de la carte faut signaler à la banque, qui va procéder à une opposition sur carte et bloquer la carte (ne peut rien faire si la carte est perdue avec le code).
- La traçabilité des opérations (indication par reçus).

### **3) Procédures mis en place pour informer les clients**

- Mis en place d'un chargé clientèle qui informe les clients sur les nouveautés des produits ;
- Mis en place d'annonces sur internet, (articles, medias, affiches) afin de communiquer l'information.

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

### **III- Méthodologie de L'enquête**

#### **1-Méthodologie de travail**

Notre méthodologie de travail mettra en évidence la partie empirique de notre étude. Ainsi nous avons choisi la commune de Tizi-Ouzou comme terrain d'enquête puisqu'elle constitue le chef-lieu de la wilaya de notre lieu de résidence qui nous facilitera le déroulement de l'enquête effectué au cours de moi d'octobre 2017.

#### **1-1 Elaboration de l'enquête**

Afin d'appréhender notre enquête nous avons opté pour une étude quantitative qui permet de Synthétiser les données, les présenter puis faire l'analyse et la discussion des résultats obtenus.

Dans cette étape, on s'intéressera à la vision des ménages au moyen d'un questionnaire lancé sur internet afin de recueillir les informations nécessaires à notre étude pour vérifier les hypothèses adoptées.

Pour ce faire, On a rédigé un questionnaire composé de 14 questions fermées, classées en trois référentiels, élaboré en une seule langue (en français) , réalisé à travers un logiciel informatique « *Google.doc* » qui a comme fonction la rédaction du formulaire, le publier et le partager sur plusieurs plateformes internet. Après la publication sur le web, il est directement consultable par toutes personnes auxquelles on aura communiqué son URL.

Les réponses reçues sont stockées en feuille de calcul et seulement le collaborateur de la recherche est habilité à les consulter.

#### **1-2 Choix de la méthode d'enquête : échantillon aléatoire**

Le questionnaire établie sera distribuer au niveau de plusieurs catégories de la population car nous avons jugé que cette méthode est la plus adéquate et efficace pour notre étude de terrain.

Après avoir récupérer le nombre de réponses nécessaires, nous sommes passé à l'étape de traitement et d'interprétation des réponses obtenues à l'aide d'un outil informatique de calcul des résultats effectuer par le logiciel Microsoft Excel 2007.

#### **2-Analyse et interprétation des résultats : tri à plat des données**

Notre échantillon est composé environ de 80 ménages, sa segmentation est faite suivants certains critères de la population.

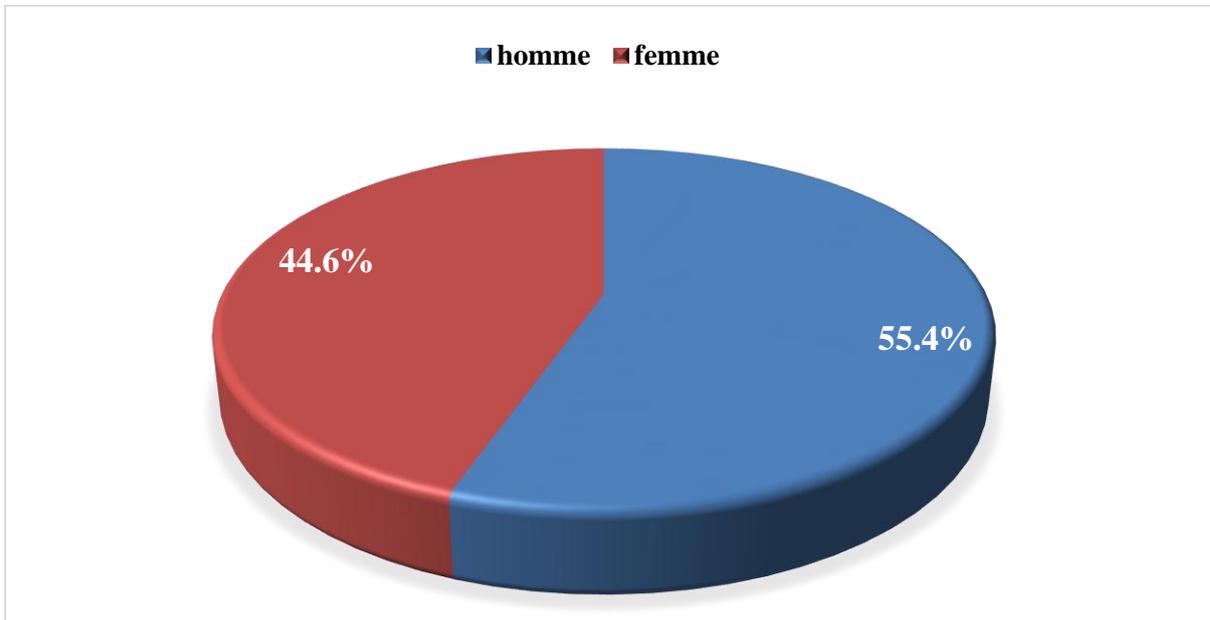
Les réponses collecter nous on donner les résultats qui suit :

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

### 2.1 Identification de l'échantillon

Notre échantillon est reparti suivant certains paramètres à savoir : le sexe, l'âge, et le secteur d'activité. Ces derniers vont nous permettre d'identifier les caractéristiques de nos enquêtés.

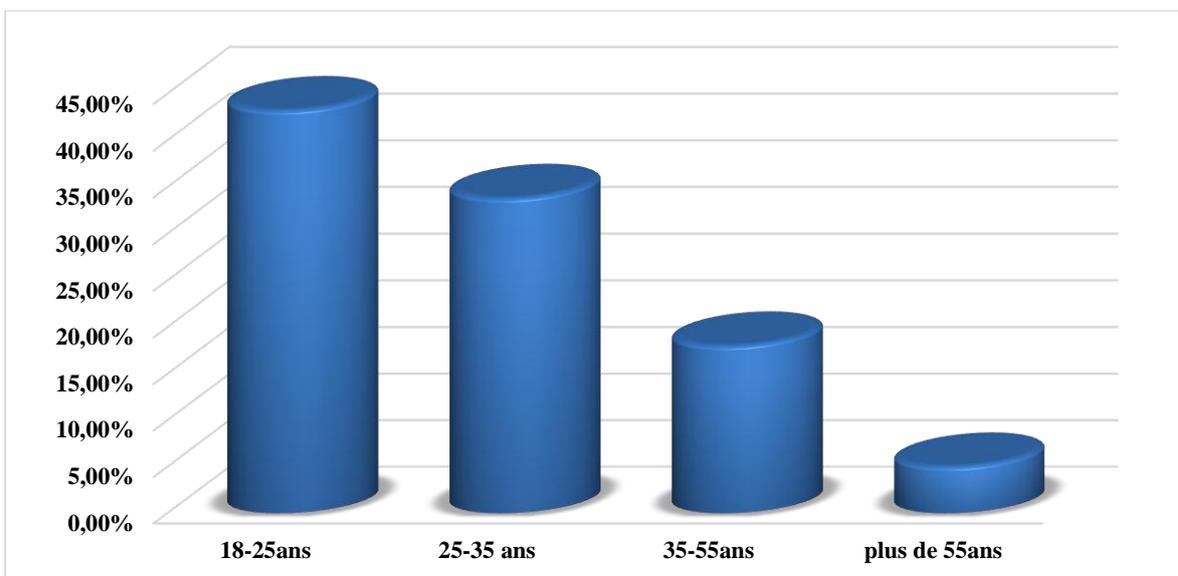
**Graphique N°1 : ventilation de la population enquêtée par sexe**



Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

Notre échantillon est plus au moins équilibré entre la catégorie des hommes avec 55.4% et celle des femmes avec 44.6%.

**Graphique N°2 : Ventilation des enquêtés par le critère d'Age**



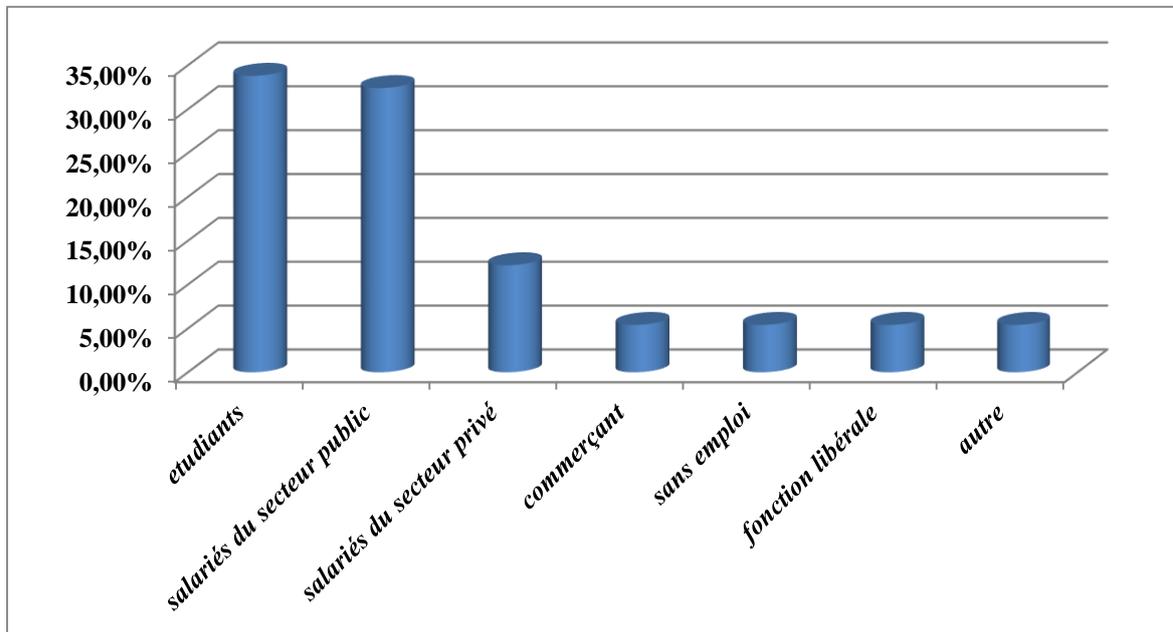
Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

A partir des résultats nous pouvons dire que l'effectif le plus élevé montré par le mode est de 18-25ans.

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

Tandis que 33.8% représente la tranche d'âge située entre 25 et 35 ans, 23% concerne la tranche d'âge ayant plus de 35ans.

**Graphique N°3 : Ventilation des enquêtés par catégorie socioprofessionnelle**



Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

Notre échantillon est dominé par trois catégories socioprofessionnelles : 33.8% des étudiants, 32.4% salariés du secteur public et 12.2% salariés du secteur privé.

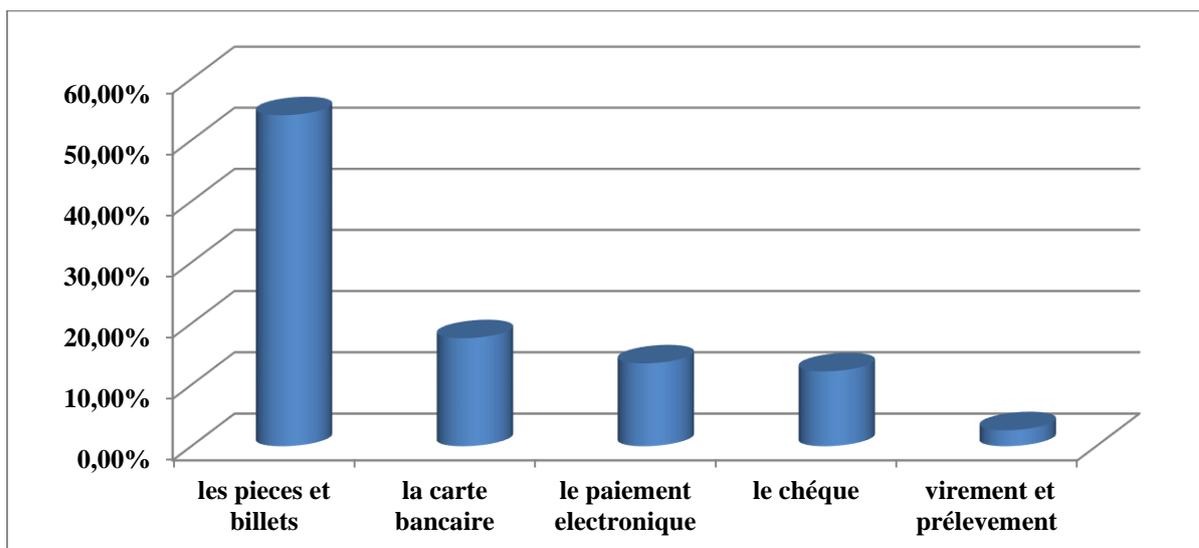
On remarque l'absence des autres catégories socioprofessionnelles tels les commerçants, fonction libérale, sans emploi et autres.

### 2.2- L'usage des moyens de paiement par les enquêtés

Nous montrerons le degré d'usage des moyens de paiements des enquêtés par Les figures ci présentes :

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

Graphique N°4 : Ventilation des moyens de paiement qui inspirent la confiance



Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées

Il ressort de la figure que les pièces et les billets sont les instruments les mieux utilisés par les personnes enquêtés avec (54.1%) du total. On remarque aussi que (17.6%) des individus utilisent la carte bancaire pour réaliser leur retraits, pour ce qui est des autres instruments tels le chèque (12.2%) et le paiement électronique (13.5%) sont assez maîtrisés, par contre le virement et le prélèvement enregistrent un niveau très faible.

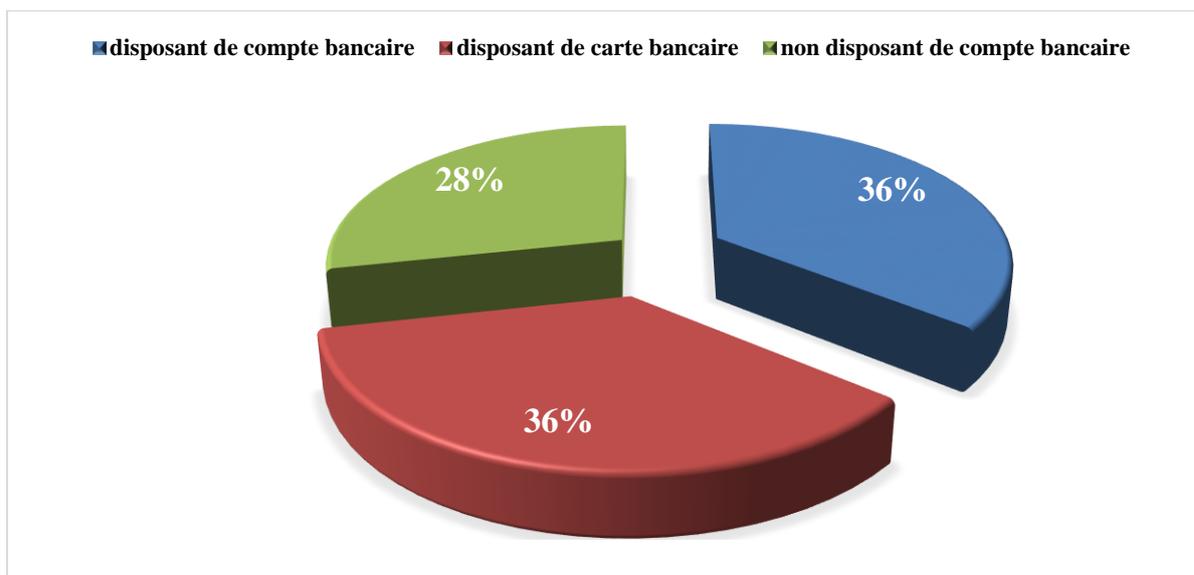
Ainsi certaines personnes préfèrent utilisés la monnaie fiduciaire pour sa gratuité, sa sureté et la rapidité de la transaction et ayant pas recours au problème de réseaux.

En outre (31.1%) préfèrent l'utilisation des cartes bancaires et le paiement électronique pour la traçabilité de ces derniers. Leurs proportions réduite est dû à la méfiance des utilisateurs à l'égard des nouveaux instruments.

Les personnes enquêtées utilisent les chèques (12.2%) pour réduire la circulation de monnaie fiduciaire. Sa proportion faible est due au manque de confiance vis-à-vis de cet instrument.

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

Graphique N°5 : La proportion des enquêtés munis d'une carte bancaire



Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

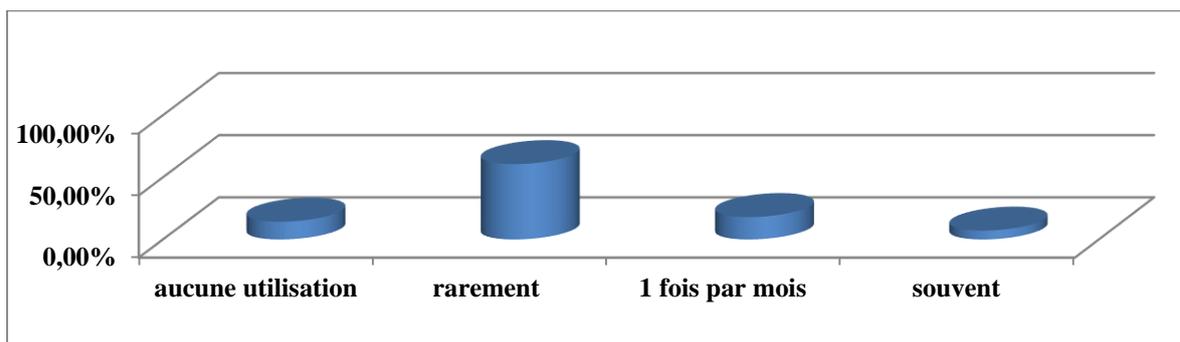
Le niveau de bancarisation de notre échantillon est assez élevé soit de 72% tandis que 28% ne disposent pas de compte bancaire. Le Taux satisfaisant indique une amélioration de la culture bancaire de la population qui est peut être liés aux progrès réalisés dans la qualité des services offert par la banque et la simplification des procédures d'ouverture de compte bancaire. Cette hausse est peut être accentuée par le jeune âge de la population enquêtés et l'obligation de certains fonctionnaires d'ouvrir un compte bancaire.

La proportion qui ne dispose pas de compte préfère garder son argent sans devoir passé par le canal de la banque, aussi par les longues files d'attentes et les montants des commissions prélevées.

Les enquêtés munis d'une carte bancaire soit 36% l'utilisent afin de garantir la rapidité, la sécurité et la traçabilité de système de paiement. Par contre Cette prévalence pourrait s'expliquer par la faiblesse d'utilisation des cartes bancaires, la gamme de cartes proposées et la densité de réseau de ces banques ainsi que leur politique commerciale en matière de carte bancaire.

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

Graphique N° 06 : La fréquence d'utilisation de la carte bancaire



Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

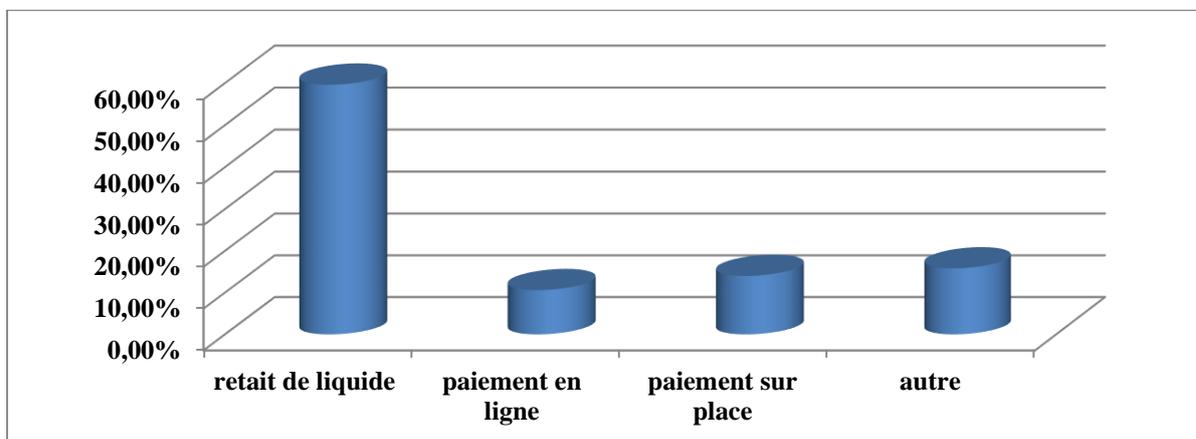
La fréquence d'utilisation des cartes selon les habitudes des personnes enquêtées montre qu'une proportion relativement élevée utilise rarement ce moyen (60.6%), tandis qu'une proportion très faible (7.1%) utilise cet instrument assez souvent.

Nous pouvons expliquer cette différence d'habitude par le nombre réduit des DAB, le problème de proximité, saturation des réseaux, des panes de ces guichets, et surtout le plafond de retrait autorisé (somme limité).

### 2.3 Les motifs d'usage de la carte bancaire

A partir de la figure ci-dessous on peut mesurer les habitudes des enquêtés ainsi que leur degré de satisfaction vis-à-vis des multitudes fonctions de la carte bancaire.

Graphique N° 07 : Les opérations concernées par l'utilisation de la carte bancaire



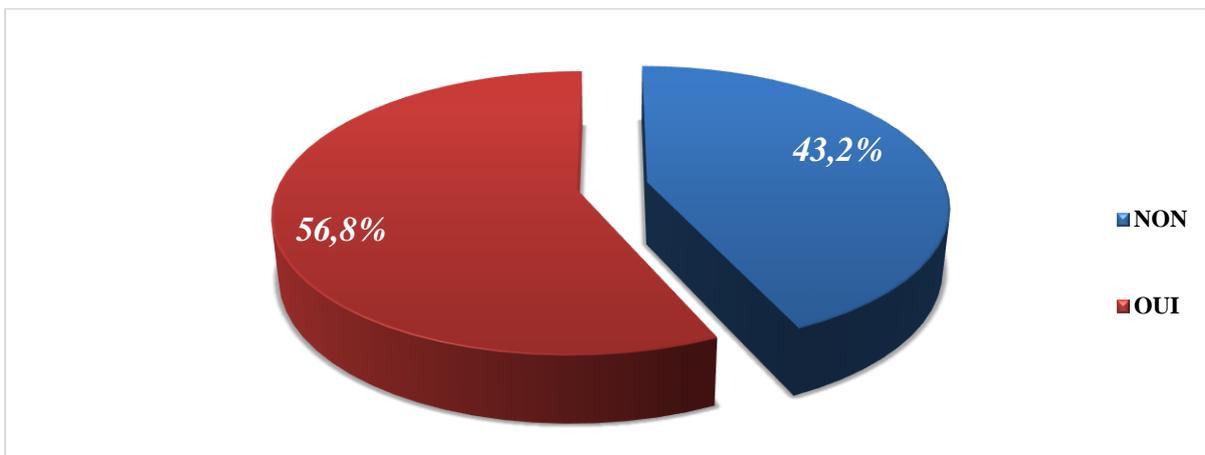
Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

Nous remarquons que l'utilisation des cartes à des fins de retrait représente (59.6%), c'est le comportement le plus adapté chez notre échantillon.

En plus du manque d'informations sur les possibilités d'usage de la carte bancaire, cette différence d'habitude peut s'expliquer par le nombre réduit des terminaux de paiement par carte, problème de proximité, qualité du réseau et le retard du pays en matière de TIC.

### Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

Graphique N°08 : La mesure de satisfaction des utilisateurs de la carte bancaire

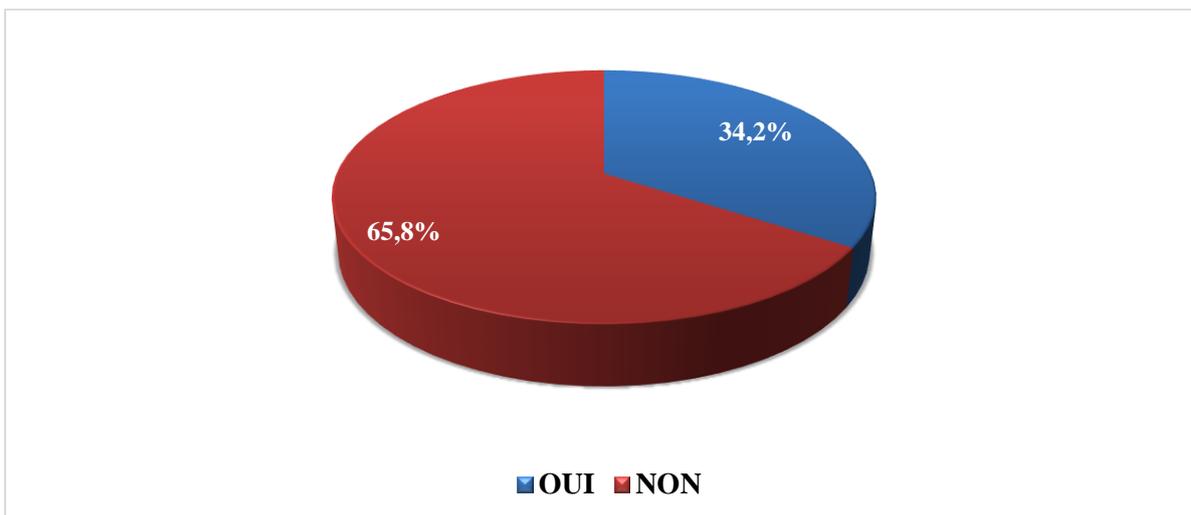


Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

Les chiffres relatifs à la satisfaction globale, liée à l'utilisation des cartes bancaires, montrent que (56.8%) de notre échantillon sont satisfaits de leur utilisation à la carte, tandis que (43.2%) ne sont satisfaits.

Nous constatons qu'une forte proportion des enquêtés est satisfaite par les services bancaires pour son usage facile. En ce qui est de la proportion non satisfaite cela est dû au plafond autorisé et la qualité des services offert par la banque.

Graphique N°09 : Le degré d'information des enquêtés par les nouvelles mesures de promotion du paiement électronique



Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

Il ressort de l'analyse de cette figure que (65.8%) des utilisateurs de la carte ne connaissent pas les autres possibilités offertes par la banque. Ce qui serait dû au manque de communication d'informations de la part des établissements émetteurs de cartes bancaire.

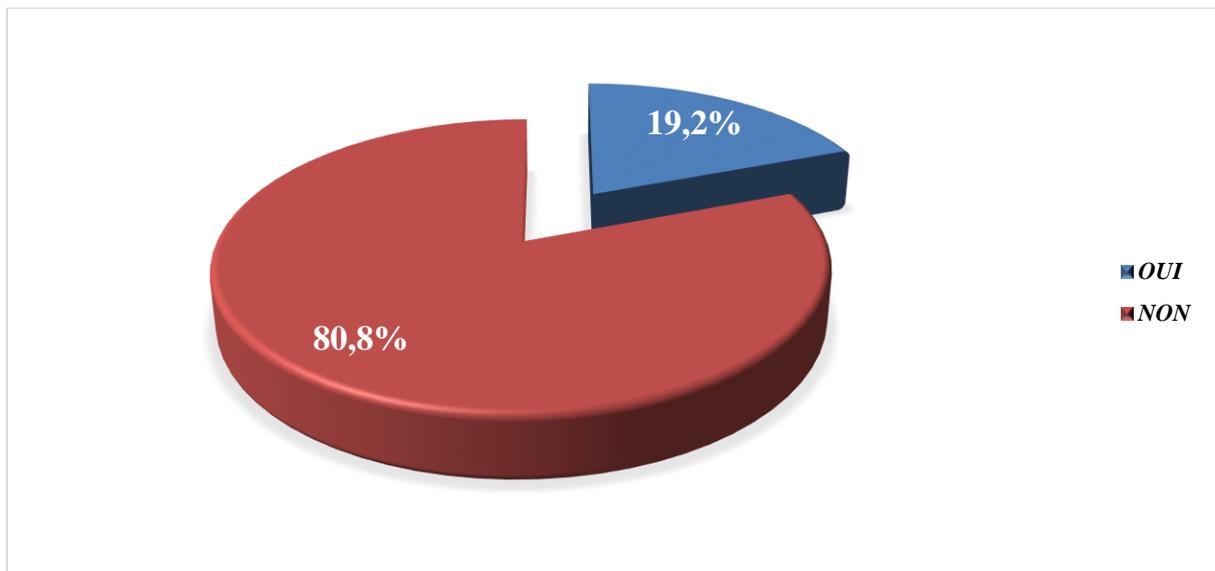
## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

65.8% des enquêtés affirment qu'ils sont informés à propos des nouvelles mesures de promotion du paiement électronique à travers les medias, la presse, tv...etc.

### 2.4 Etat des lieux sur l'utilisation du paiement en ligne

Cette partie va nous éclairer sur l'état d'usage de l'e-paiement ainsi qu'aux problèmes découle de cet instrument.

**Graphique N° 10 : Proportion des enquêtés ayant effectué un paiement en ligne**



**Source :** Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

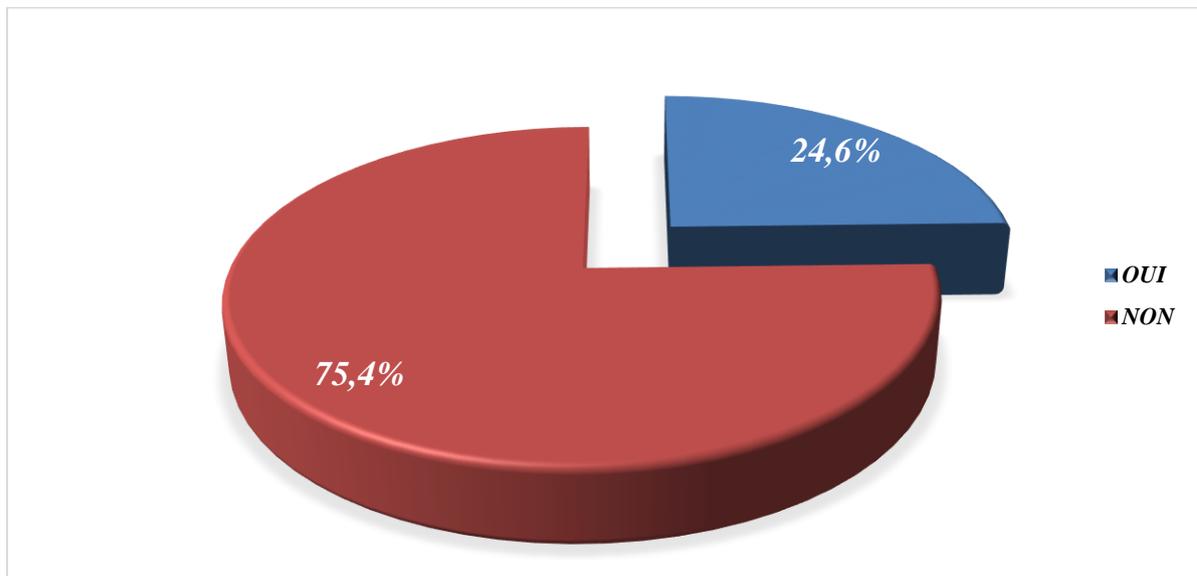
(19.2%) de l'échantillon affirment avoir déjà effectué un paiement en ligne, tandis que les 80.8% ne l'ont jamais fait.

On remarque que la majorité des enquêtés n'ont jamais effectués un paiement en ligne car ils craignent que leurs coordonnées bancaires soient piratées sur le web, ajoutant a cela l'absence de la culture de paiement en ligne, le manque de site marchands, permettant d'effectuer les transactions, et les risques de sécurité.

Les enquêtés ayant effectués un paiement en ligne sont informés sur les nouvelles mesures de promotion du paiement électronique ce qui les motivent a les adoptés.

## Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

Graphique N°11 : Proportion des enquêtés ayant rencontré des problèmes de paiement électronique



Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

La majorité des particuliers enquêtés n'ont jamais rencontré des problèmes de paiement électronique d'une proportion de 75.4% sont : la catégorie non disposante de carte bancaire ou celle à qui le paiement électronique procure des facilités de règlement sans avoir recours à détenir des sommes importantes.

Les enquêtés ayant rencontrés des problèmes de e- paiement soit 24.6% sont confrontés aux pistages informatique, la traçabilité des opérations, risque de vol, la lenteur des sites marchands et les pannes des dispositifs TPE.

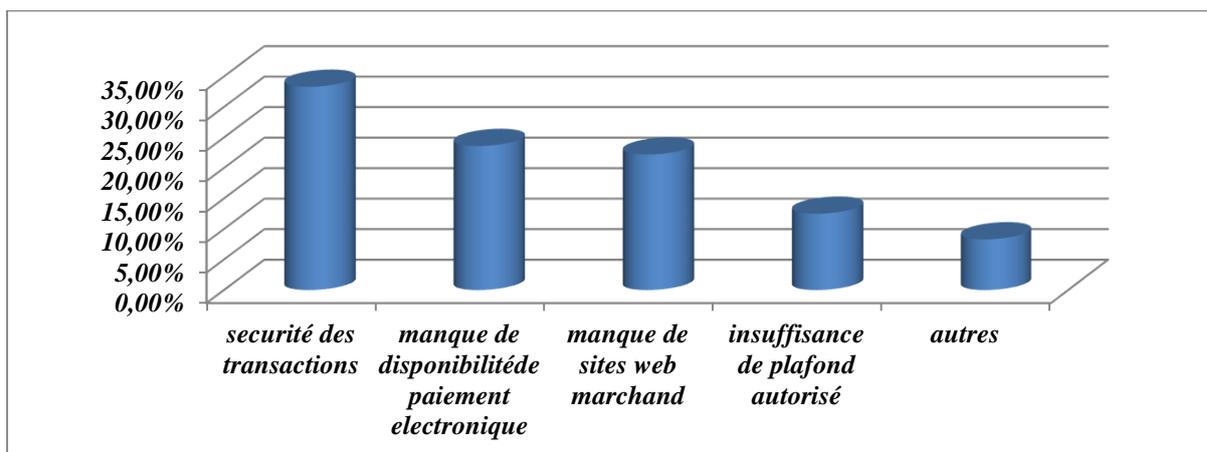
### 2.5 Identification des facteurs de blocage de l'expansion du paiement électronique

Plusieurs entraves influencent la culture bancaire de la population envers les nouveaux moyens de paiements à savoir le travail informel, la catégorie socioprofessionnelles, le niveau d'instruction de la population.

Nous allons montrer ci-dessous les facteurs qui réduisent les opérations de paiement électronique et les craintes cités par les enquêtés.

### Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie

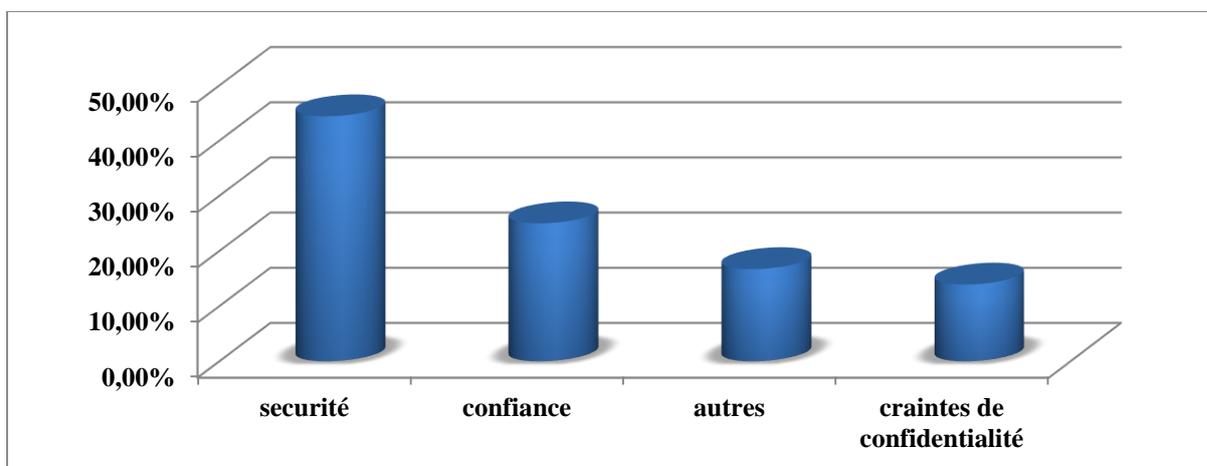
Graphique N°12 : Les facteurs qui réduisent les opérations de paiement électronique



Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

On remarque que le risque le plus marquant est la sécurité des transactions avec une proportion de 33.3%, vient le manque de disponibilité du paiement électronique de 23.6%, suivi de 22.2% 12.5% et 8.3% respectivement de manque de sites web marchand, insuffisance de plafond autorisé et autres.

Graphique N°13 : Les craintes engendrées concernant le paiement électronique



Source : Etabli par nos soins sur la base des données collectées.

On peut justifier la crainte de sécurité des transactions soit 44.4% par les mauvaises expériences des enquêtés tel que tombé sur des sites marchands mal honnête. 25% des personnes enquêtés n'inspire pas confiance a ce moyen vu la nouveauté du système qui les laissent hésitant et méfiants, par contre 30,5% argumentent cette crainte par la peur de se faire volé les informations relative à leur carte.

## **Chapitre III : La modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

### **Conclusion**

L'Algérie a procédé à la libéralisation de son secteur bancaire qui est intervenue avec la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Une loi qui marque au tournant décisif dans le processus de la réforme bancaire et financière.

Sous la pression des technologies de l'information et des communications, les systèmes de paiement connaissent une véritable mutation. Pour cela la Banque d'Algérie a entrepris, la modernisation de l'infrastructure bancaire en matière de systèmes de paiement et le renforcement de l'infrastructure de télécommunications y afférente avec la mise en place de deux grands nouveaux systèmes de paiement interbancaire moderne,

L'adoption de ces nouveaux instruments par la population algériens est marquée par plusieurs obstacles qui ralentissent leur usage, et le recour au cash est le moyen le plus dominant.

Cependant, l'usage des moyens de paiement scripturaux en Algérie n'est pas une problématique purement bancaire, mais celle-ci renvoie à plusieurs facteurs d'ordre social, Réglementaire et technique qui limitent son utilisation, à savoir l'absence des campagnes de sensibilisation et d'incitation de la population vers les moyens de paiement bancaires et la monétique.

Au total, nous pouvons confirmer la deuxième hypothèse de la recherche selon laquelle le nouveau système de paiement n'a pas pu améliorer les services bancaire, en dépit des quelques progrès enregistrés en la matière.

Nous pouvons signaler que l'apport des NTIC a enregistré un énorme progrès économique conduisant ainsi les banques à une meilleure prestation de ses services. Ces progrès touchent plus au moins les pays développés que ceux en développement, les performances restent en dessous des capacités potentiellement mobilisables.

Le démarrage de la télé compensation en Algérie constitue le départ de la modernisation d'un système de paiement rapide et sur, passant ainsi à une amélioration notable dans la gestion des instruments de paiement électronique.

En effet, l'instauration du nouveau système a incité les institutions concernées à la mise en place de différents moyens permettant l'usage de ces nouveaux instruments tel que : les TPE, DAB, GAB .passant par la formation du personnel aux canaux publicitaire.

Néanmoins, ces efforts n'ont pas abouties à un important degré d'usage et reste insuffisants pour promouvoir un niveau de bancarisation élevé, puisque la généralisation de la monétique surtout dans les pays en voie de développement est une tâche assez difficile en raison de la culture imprégnée chez les particuliers du fait du manque de confiance en ces nouvelles innovations technologiques.

Ainsi, l'introduction d'un nouveau produit bancaire dans une population ou la majorité est analphabète, constitue un frein à l'acceptation de la monétique. Nous avons remarqué aussi que les individus préfèrent le paiement en liquide à tous les autres moyens. Cela se justifie par les taxes importantes prélevées des opérations bancaires. La fraude peut aussi prendre une ampleur qui entrainerait une perte de confiance des particuliers dans ce nouveau système de paiement.

De ce fait, on peut donc infirmé la première hypothèse selon laquelle les transformations des conditions bancaires, économiques et la mise en place du paiement électronique, ont incité l'usager à se retourner vers ces dispositifs.

D'après les résultats de notre enquête, on a constaté que le peu d'enchantement des campagnes publicitaires ne suffit pas au lancement d'un produit technologique nouveau, de plus le nouveau système n'évolue certes pas de la manière souhaitée, puisque les utilisateurs évoquent tantôt des difficultés qu'il rencontre à l'égard de ces moyens, tantôt des problèmes techniques qui perturbent le déroulement des opérations de la monétique.

Pour cela nous confirmons la deuxième hypothèse de la recherche selon laquelle le nouveau système de paiement n'a pas pu améliorer les services bancaires, en dépit des quelques progrès enregistrés en la matière.

Pour conclure et répondre à notre problématique l'Algérie a pu développer ces moyens de paiement électronique dans ses banques. Quant à l'usage de ces instruments, des efforts restent à faire afin d'inciter la population algérienne à adopter ces moyens.

## *Références bibliographiques*

### **Ouvrages**

- DOMINIQUE Foray : « l'économie de la connaissance », Edition la découverte, Paris, 2000
- GEIBEN Didier, FLOURIOT Francois et DUCHARNE Hervé « Cartes de paiement : Nouveaux enjeux et perspectives », RB Edition, France, 2011.
- GODEFROY Dang NGUYEN Denis Phan « économie des télécommunications et de l'internet », collection « nouvelles Technologies de l'information et de la communication », édition economica, Paris, 2000
- GUY Hervier, « Le Commerce électronique : Vendre en ligne et optimiser ses achats », Editions d'Organisation (11 juillet 2001).
- LE MERRER Pascal : « A la recherche de la « nouvelle économie » », cahiers français, la documentation française, n°295, mars-avril 2000, p.54. In : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/004001709-nouvelle-economie>
- MICHELE D. « l'économie de la nouvelle économie » Rapport du Conseil d'Analyse Economique, La Documentation française. Paris.
- PASTRE O, BLOMMESTEIN H, JEFFERS E et PONTBRIAND G: « La nouvelle économie bancaire », Edition Economica, Paris, 2005.
- PIEDELIEVRE Stéphane., Cours DALLOZ « instruments de crédit et de paiement », Editions Dalloz, France.2001.
- RALLET Alain, BEN YOUSEF Adel, Bellon Bertrant : »Introduction : le retour de la Nouvelle Economie », Economica, Paris, 2003.
- RAMBURDE D.: « Les systèmes de paiement », Edition Economica, Paris, 2005.
- VOLLE Michel : « Economie des nouvelles technologies Internet, Télécommunications, Informatique, Audiovisuel, Transport aérien », Economica, Paris, 1999.
- ZOLLINGER M : « Monétique et Marketing », Edition Vuibert, Paris, 1989.

### **Lois :**

- La loi 90-10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et le crédit.

### **Ordonnance :**

- L'ordonnance n°01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10.

- L'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 modifiant et complétant la loi 90-10.
- **Revue et articles :**
- BURG P : « La profonde mutation de l'industrie des moyens de paiement », revue Banque, 2011, n°741. In <http://www.revue-banque.fr/management-fonction-supports/article/profonde-mutation-industrie-des-moyens-paiement>
- GILBERT cette et CHRITIAN pfister, « Nouvelle économie » et politique monétaire, par In : <http://www.cairn.info/revue-economique-2002-3-page-669.htm>
- GUITTON G: « Gestion et maîtrise des risques dans le système des cartes bancaires », revue d'économie financières, 2006, n°84, p.181-196, France 182.
- « Intégrer les TIC dans les programmes de développement », Forum mondial conjoint OCDE/Nations Unis/Banque mondiale sur l'économie du savoir, revue de l'OCDE sur le développement, Ed. de l'OCDE, n°4, 2003, p.151.
- KOCOGLU Yusuf, GALBERT jacques « Croissance économique et diffusion des TIC », revue française d'économie, Mairesse In : [http://www.persee.fr/doc/rfec0\\_0769-0479\\_2002\\_num\\_16\\_3\\_1517](http://www.persee.fr/doc/rfec0_0769-0479_2002_num_16_3_1517) page 155-192
- JEAN PIERRE Petit « Les nouvelles technologies : un levier d'innovation pour les banques, » revue-banque, économie, In : [http://www.revue-banque.fr/banque-detail-assurance/article/les-nouvelles-technologies-un-levier-innovation-po#restricted\\_content](http://www.revue-banque.fr/banque-detail-assurance/article/les-nouvelles-technologies-un-levier-innovation-po#restricted_content)
- TEBIB H « La monétique et le e- citoyen en Algérie durant la période 2005-2013 : la contrainte culturelle Cas des clients de la BEA et de la BADR », revue des Sciences Humaines, Université Mohamed Khidar Biskra, 2014, n°34..pp.91-105, p. 93. anomique, vol.52, numéro hors série, Octobre 2001, pages.114.
- WEIMERT M: « Nouvelles formes de paiement : quelles priorités pour les banques ? », revue Banque, 2011, n°741.
- Abdelmadjid Bouzidi, intitulé « L'économie de la connaissance, facteur clé du développement : quelle stratégie pour l'Algérie » disponible sur : [quotidien-oran.com](http://quotidien-oran.com), rapport produit par le CNES en décembre 2004.
- Amine Sayeh, « Le paiement sur Internet en Algérie : enfin, la délivrance » disponible sur : <http://www.nticweb.com/dossiers/8254-le-paiement-sur-internet-en-algerie-enfin,-la-deliivrance.html>
- CHAPON Clement « L'économie de la connaissance », publication 02/05/2017, disponible sur : <http://www.laculturegenerale.com/economie-de-la-connaissance>.

- Ministère de finance (2011). « La modernisation des systèmes de paiement : une réforme exemplaire portée par un projet structurant », [www.mf.gov.dz/.../La-modernisation-des-systèmes-de-paiement:-un]
- Moulay Ahmed BELGHITI, Monétique: « Le paiement par carte grignote des parts », Publié dans L'Economiste 130 - 10 – 2017.
- Rachid Sekak, secteur bancaire en Algérie, disponible sur: <https://www.djazairss.com/fr/elwatan/550444/article>.
- Serge BraudoetAlexis Baumann, « dictionnaire de droit privé de serge braudo » Paris, 2017.
- Synthèse de Mourad, D'après le Quotidien d'Oran, « L'Algérie mise sur le paiement de masse par télé compensation » disponible sur : <http://www.algerie-dz.com/article5395.html>.
- TIC et développement, <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/ict/overview>.

#### **Mémoires :**

- BENSIDER Djamel, BOUAOUD Rachid. « Réforme du système bancaire Algérien » mémoire de licence, université mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 2008.
- BOULENOUAR Nassima Ouarda, « les nouveaux supports de communications TIC : facteurs de différenciations dans l'activité bancaire », en vue d'obtention un mémoire de magister en management, université d'Oran, 2014, p.27, <http://www.univ-oran2.dz/FSC/Magister.PDF>.
- MATOUB Lynda, MEHDAOUI Cherifa. « La modernisation du système de paiement en Algérie » mémoire de master, université Abderrahmane mira de Bejaia, 2013.
- MEHTAL Nora, MAZARI Malika « La modernisation du système bancaire Algérien, évolutions et perspectives », mémoire de licence, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.
- MOKRANE Ali, « Diffusion et impacts des technologies de l'information et de la communication au sein des entreprises : éléments d'analyse empirique du cas de l'industrie manufacturière algérienne », thèse en vue de l'obtention d'un doctorat en sciences économiques, in : <http://www.ummtto.dz/IMG/pdf/PDF>
- SIDI-MAMMAR Lydia : « Essai d'analyse de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magistère en Sciences Economiques option :

Monnaie Finance & Banque, disponible sur: [http://www.ummtto.dz/IMG/pdf/SIDI-MAMMAR\\_Lydia.pdf](http://www.ummtto.dz/IMG/pdf/SIDI-MAMMAR_Lydia.pdf).

- SI HADJ MOHAND Nacera, SILI Ismaïl. « La modernisation du système bancaire algérien pour répondre aux exigences de l'économie du marché », mémoire de licence, université mouloud Mammeri Tizi-Ouzou.

**Webographie:**

- [http://fr.m.wikipedia.org/wiki/Economie\\_du\\_savoir](http://fr.m.wikipedia.org/wiki/Economie_du_savoir)
- [.http://www.lesclesdelabanque.com/web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/8SCM8W?OpenDocument](http://www.lesclesdelabanque.com/web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/8SCM8W?OpenDocument).
- <http://www.vos-credits.fr/une-carte-privative.html>,
- Lexique des banques en ligne, Carte bancaire prépayée rechargeable, <https://www.cartedecredit.be/pourquoi-une-carte-de-credit/> .
- <http://www.comparabanques.fr/lexique/carte-bancaire-prepayee-rechargeable.php>.
- <https://www.cartedecredit.be/pourquoi-une-carte-de-credit/>
- <http://www.vos-credits.fr/une-carte-privative.html>.
- <http://www.lesclesdelabanque.com/web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/8SCM8W?OpenDocument>
- <https://www.satim-dz.com>
- <http://finance.lelynx.fr/banques/infos-pratiques/difference-entre-carte-credit-debit-39026/>
- <https://www.algerianbanks.com/index.php/systemes-et-moyens-de-paiement/le-systeme-de-compensation-electronique-atci>.

## *Formulaire d'enquête sur Le paiement électronique en Algérie*

1) Vous êtes

- Homme
- Femme

2) votre âge

- 18-25
- 25-35
- 35-55
- plus de 55

3) Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle?

- étudiant
- salarié du secteur public
- salarié du secteur privé
- commerçant
- fonction libérale
- sans emploi
- autre

4) Quel moyen de paiement vous inspire le plus de confiance ?

- Les pièces et les billets
- Le chèque
- La carte bancaire
- le virement et le prélèvement
- le paiement électronique

5) Disposez vous d'un compte bancaire ?

- Oui
- Non

6) Êtes-vous muni d'une carte bancaire ?

- oui
- non

7) Quelle est la fréquence mensuelle d'utilisation de votre carte bancaire ?

.....

.....

8) Pour quels types d'opérations vous utilisez votre carte bancaire ?

- retrait de liquide
- paiement en ligne
- paiements sur place
- autre

9) Êtes vous satisfait de votre service bancaire ?

- Oui
- Non

10) Êtes-vous informé (e) sur les nouvelles mesures de promotion du paiement électronique ?

- Oui
- Non

11) Avez-vous déjà effectué un paiement en ligne?

- Oui
- Non

12) Avez-vous rencontré des problèmes de paiement électronique?

- Oui
- Non

13) Quels sont à votre avis les facteurs qui réduisent les opérations de paiement électronique ?

- Insuffisance de plafond autorisé
- Manque des sites Web marchands
- Sécurité des transactions
- Manque de disponibilité du paiement électronique
- Autre

14) Quelles sont vos craintes concernant le paiement électronique?

- Sécurité
- Confiance
- Confidentialité
- Autre

## *Liste des tableaux*

<b>Tableaux</b>	<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
<b>Tableau N°1</b>	Les trois révolutions industrielles qui ont marqué l'histoire des économies développée.	20
<b>Tableau N°2</b>	Les différents visages de l'intermédiation bancaire.	23
<b>Tableau N° 3</b>	Les différentes formes de cartes bancaires.	43

## *Liste des figures et des graphiques*

<b>Figure</b>		
<b>Figure N°1</b>	Différents type de commerce électronique.	38
<b>Figure N°2</b>	Description d'une carte à puce.	51
<b>Graphiques</b>		
<b>Graphique N°1</b>	Ventilation de la population enquêtée par sexe.	78
<b>Graphique N°2</b>	Ventilation des enquêtés par le critère d'Age.	78
<b>Graphique N°3</b>	Ventilation des enquêtés par catégorie socioprofessionnelle.	79
<b>Graphique N°4</b>	Ventilation des moyens de paiement qui inspirent la confiance.	80
<b>Graphique N°5</b>	La proportion des enquêtés munis d'une carte bancaire.	81
<b>Graphique N°6</b>	La fréquence d'utilisation de la carte bancaire.	82
<b>Graphique N°7</b>	Les opérations concernées par l'utilisation de la carte bancaire.	82
<b>Graphique N°8</b>	La mesure de la satisfaction des utilisateurs de la carte bancaire.	83
<b>Graphique N°9</b>	Le degré d'information des enquêtés par les nouvelles mesures de promotion du paiement électronique.	83
<b>Graphique N°10</b>	Proportion des ménages ayant effectué un paiement en ligne.	84
<b>Graphique N°11</b>	Proportion des ménages ayant rencontré des problèmes de paiement électronique.	85
<b>Graphique N°12</b>	Les facteurs qui réduisent les opérations de paiement électronique.	86
<b>Graphique N°13</b>	Les craintes engendrées concernant le paiement électronique.	86

# Table des matières:

<b>Introduction générale.....</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre1: la place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale .....</b>	<b>8</b>
<b>Introduction au chapitre I.....</b>	<b>9</b>
<b>Section 1: Développement technologique et mutations de l'économie mondiale.....</b>	<b>10</b>
I-Contexte général des TIC .....	10
1. Nature et définition des TIC.....	10
2. Secteur des NTIC .....	11
2.1 Le secteur informatique.....	11
2.2 Le secteur électronique.....	11
2.3 Le secteur de télécommunication .....	11
3. Caractéristiques des TIC .....	11
II- Les NTIC et l'économie .....	12
1. L'économie du savoir.....	13
2. Les piliers de l'économie de la connaissance.....	14
2.1 Le pilier Connecter.....	14
2.2 Le pilier innover .....	14
2.3 Le pilier transformé .....	14
3. Les principaux défis mais aussi opportunités que présentent les TIC pour les pays en développement .....	14
4. Perspectives.....	15
III- L'Effet des TIC sur la croissance économique .....	15
1. L'effet multiplicateur .....	16
2. L'effet déflateur.....	16
3. L'effet de substitution du capital au travail.....	16
4. L'effet qualité.....	16
5. L'effet productivité globale des facteurs.....	17
<b>Section 02 : la diffusion des TIC dans le contexte économique actuel .....</b>	<b>17</b>
I- L'émergence de la diffusion .....	17
1. Croissance de la diffusion des TIC .....	18
2. Les Facteurs agissant sur la diffusion des TIC.....	18
2.1 Le coût du matériel des TIC .....	18
2.2 La concurrence .....	18

2.3 Coûts et obstacles à la mise en œuvre .....	18
2.4 Risque et incertitude .....	19
2.5 Nature des entreprises .....	19
II- Le contexte économique actuel des TIC: « La nouvelle économie : nouvelle révolution industrielle et nouveau cycle économique » .....	19
<b>Section 03: l'intégration sectorielle des TIC dans le secteur bancaire</b> .....	20
I- L'activité bancaire .....	20
1. Définition de la banque .....	20
2. Spécificités des banques .....	21
3. Rôles et opérations de banque .....	21
4. L'organisation de l'industrie bancaire.....	21
4.1 Les métiers de la banque en détail (retail banking).....	21
4.2 Les métiers de la banque d'investissement et de financement (investissement banking).....	22
5. l'intermédiation financière .....	22
6. L'intermédiation bancaire .....	22
7. La désintermédiation .....	23
8. L'adaptation des banques aux évolutions technologique.....	24
II- les évolutions technologiques touchant les services bancaires .....	24
1. Le téléphone mobile .....	24
1.1 Le call center .....	24
1.2 SMS's Alert .....	24
1.3 La banque par téléphone .....	25
2. Internet .....	25
2.1. Internet comme outil de communication.....	25
2.2. Internet comme outil de transaction.....	26
2.3. Autres innovations numériques.....	26
2.3.1. La banque par Smartphone.....	26
2.3.2. Le paiement sans contact.....	26
2.3.3. Une sécurité biométrique .....	26
2.3.4. Vers la géo localisation des clients .....	26
III- les évolutions technologiques touchant le secteur bancaire.....	27
1. L'intégration des automates et des outils informatiques .....	27
1.1 Les automates .....	27
1.2 Les outils informatiques .....	27
2. Le développement rapide de la banque à distance .....	27

3. La multiplication des opérations dématérialisées et l'émergence des « bureaux sans papiers » .....	27
3.1 Les relations entre banques et entre banques et entreprises .....	27
3.2 L'émergence des bureaux sans papiers .....	28
4. L'impact des TIC sur le secteur bancaire .....	28
4.1 L'impact sur l'évolution des métiers bancaires.....	28
4.1.1L'intermédiation financière.....	29
4.1.2L'intermédiation dans la gestion des moyens de paiement.....	29
4.1.3la vente des produits.....	29
4.2Impact des NTIC au niveau fonctionnel .....	29
4.2.1 Au niveau de la production .....	30
4.2.2 Au niveau de la distribution .....	30
<b>Conclusion au chapitre I.....</b>	<b>32</b>
<b>Chapitre2: les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement.....</b>	<b>33</b>
<b>Introduction au chapitre II.....</b>	<b>34</b>
<b>Section1:</b> le développement du commerce électronique et l'adaptation des moyens de paiement .....	35
I-Le commerce électronique et son évolution .....	35
1. Définition du commerce électronique .....	35
2. Evolution du commerce électronique.....	35
2.1Le point de départ : Echange de données informatisées .....	35
2.2Le passage de l'EDI vers le commerce électronique .....	36
3. Une typologie des formes d'e-Commerce .....	36
3.1Le Business to consumer.....	37
3.2Le Business to Business .....	38
3.3Les autres types d'échanges commerciaux.....	38
3.3.1Commerce électronique de consommateur à administration (C to A).....	38
3.3.2Commerce électronique de consommateur à consommateur (C to C).....	38
3.3.3Commerce électronique de consommateur à entreprise (C to B).....	38
4. Avantages et inconvénients du e-commerce .....	39
4.1Les avantages .....	39
4.1.1 Pour l'entreprise .....	39
4.1.2 Pour les clients .....	40
4.2 Les inconvénients.....	40

4.2.1 Pour l'entreprise .....	40
4.2.2 Pour les clients .....	40
II- L'adoption des nouveaux moyens de paiement .....	41
1. La carte bancaire.....	41
1.1 Mécanisme de la carte bancaire .....	41
1.2 La mise en place de relations contractuelles .....	41
1.2.1 Le contrat entre l'émetteur et l'adhérent .....	42
1.2.2 Contrat entre l'émetteur et le fournisseur.....	42
2. Types de cartes bancaires .....	42
3. Principe du paiement interbancaire .....	43
3.1 Les TPE terminaux de paiement électronique.....	43
3.2. L'autorisation et la réception des transactions.....	43
<b>Section 02: les nouveaux systèmes de paiement .....</b>	<b>44</b>
I- Caractéristiques générales d'un système de paiement.....	44
1. Définition du système de paiement .....	44
2. Les critères d'efficience d'un système de paiement.....	44
3. Les modalités de paiement .....	45
3.1 Mode de paiement .....	45
3.2 Mode de transaction .....	45
3.3 Mode de traitement.....	45
4. Les intervenants dans un système de paiement.....	45
4.1 Les banques commerciales .....	46
4.2 Le centre de compensation .....	46
4.3 La banque de règlement .....	46
4.4 Le marché monétaire .....	46
5. les opérations de paiement au sein d'un système de paiement .....	46
5.1. L'émission des ordres de paiement .....	47
5.2 La transmission des informations.....	47
5.3 Le traitement des informations.....	47
II- Mutation des systèmes de paiement .....	47
1. les mécanismes de paiement international .....	47
1.1 Le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication).....	47
1.2 Le réseau de correspondants bancaires (correspondent banking) .....	48
1.3 Les circuits internationaux de paiement par cartes .....	49

2. l'intégration des NTIC dans la chaine monétique .....	49
2.1 L'évolution technique des points d'accès .....	49
2.1.1 Les distributeurs automatiques de billets (DAB) .....	50
2.1.2 Le terminal de paiement électronique (TPE) .....	50
2.2 L'évolution de la puce.....	51
2.3. La normalisation des cartes : standards EMV .....	52
3. L'entrée de nouveaux acteurs de paiement .....	52
3.1La banque électronique (e-banking).....	52
3.2. Le paiement sur internet(e-paiement) .....	52
3.3. Le paiement sur mobile (m-paiement) .....	54
3.4. L'apparition de nouveaux types de cartes .....	54
3.4.1. Les cartes privatives .....	54
3.4.2. Les cartes accréditives.....	54
3.5. Les nouveaux procédés de paiement futur .....	54
3.5.1. La biométrie .....	55
3.5.2. La technologie pay by touch .....	55
3.5.3. Le paiement par puce sans fil.....	55
<b>Section 03: la banque face aux risques et enjeux du système de paiement .....</b>	<b>55</b>
I-Les risques liés à la carte bancaire.....	55
1. Les acteurs de la fraude .....	55
1.1La fraude du fait d'un tiers .....	55
1.1.1L'utilisation d'une carte perdue ou volée.....	56
1.1.2La fabrication de fausses cartes.....	56
1.2La fraude par le porteur .....	56
1.3La fraude par le commerçant.....	56
2. Les dispositifs de gestion des risques des cartes : lutter contre la fraude .....	56
2.1. Les solutions juridiques.....	57
2.1.1 Pour L'émetteur.....	57
2.1.2 Pour le commerçant.....	57
2.2.3 Pour le porteur .....	57
2.2 Les solutions techniques.....	57
2.2.1 La fabrication .....	57
2.2.2 L'utilisation .....	58
III-L'enjeu lié à l'entrée de nouvelles entreprises de paiement .....	58

1. L'enjeu économique et concurrentiel .....	58
2. L'enjeu industriel .....	59
3. L'enjeu de surveillance et de contrôle.....	59
<b>Conclusion au chapitre II .....</b>	<b>60</b>
<b>Chapitre III: Modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérien. ....</b>	<b>61</b>
<b>Introduction au chapitre III .....</b>	<b>62</b>
<b>Section 1: Evolution du système bancaire algérien .....</b>	<b>63</b>
I-réforme du système bancaire algérien de 1990 .....	63
1. promulgation de La loi 90-10 du 14 Avril 1990 sur la monnaie et le crédit (LMC).....	63
2. La nouvelle organisation du système bancaire.....	64
2.1 Au plan interne .....	64
2.1.1 Une autonomie plus large et un domaine d'intervention vaste du système financier .....	64
2.1.2. Les nouveaux organes de dynamisation et d'encadrement du système financier .....	64
2.1.2.1 Le conseil de la monnaie et du crédit .....	64
2.1.2.2 La commission bancaire .....	64
2.1.2.3 La centrale des risques .....	65
2.1.2.4 La chambre de compensation .....	65
2.1.2.5 L'association des banques et des établissements financiers(ABEF).....	65
2.2 Au plan extérieur .....	65
2.2.1 La possibilité d'établissement des banques étrangères en Algérie .....	65
2.2.2 La possibilité de transfert de capitaux dans les deux sens et la définition du système de change.....	65
III- Différentes étapes de l'évolution du système bancaire algérien après la mise en place de la loi 90/10.....	66
1. Le système bancaire et la contrainte extérieure (1990-1993).....	66
2. Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998) .....	66
3. Les amendements de la loi sur la monnaie et le crédit de 2001 .....	66
4. L'ordonnance 03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit .....	67
section2: Modernisation du système de paiement Algérien.....	67
I-Passage de la compensation manuelle à la télé compensation .....	68
1. Les étapes de la modernisation.....	68
1.1. Les travaux d'étude et d'analyse conceptuelle.....	68
1.2. La prise en charge des tâches au niveau des entités participantes .....	68

1.3. La création d'institutions interbancaires .....	69
1.4. La production du dispositif légal et réglementaire.....	69
1.5. La sécurisation des chèques .....	69
1.6. L'adaptation du système d'information des banques à la télé compensation .....	69
1.7. Les Innovations de produits .....	70
II- Les nouveaux systèmes de paiement.....	70
1. Le système de paiement de gros montant RTGS .....	70
1.1. Fonctionnement du système RTGS.....	71
2. Système de paiement de masse ATCI.....	71
2.1. Fonctionnement du système ATCI.....	72
3. Société d'Automatisation des Transactions interbancaire et Monétique SATIM.....	72
3.1. Les principales missions de la SATIM .....	73
<b>Section3 : La monétique en Algérie cas de la CNEP-Banque.....</b>	<b>73</b>
I-Les efforts de l'Algérie dans le lancement et le développement de la monétique .....	74
II- Présentation de la CNEP-banque .....	75
1. Les produits monétique proposés par la CNEP-banque.....	76
1.1 Les dispositifs promus par la Banque CNEP à ses clients .....	76
1.1.1 La carte interbancaire CIB .....	76
a. fonctions de la carte CIB .....	76
b. Modalités de délivrance .....	77
c. Résiliation di contrat CIB.....	77
1.1.2 La carte épargne CE.....	77
a. Fonctions de la carte épargne .....	78
b. modalités de délivrances de la carte Epargne.....	78
c. Résiliation de la carte .....	78
2. les mesures de sécurité mis en place par la CNEP.....	78
3. procédures mis en place pour informer les clients .....	78
III- méthodologie de L'enquête.....	79
1. Méthodologie de travail .....	79
1.1 Elaboration de l'enquête.....	79
1.2 Choix de la méthode d'enquête .....	79
2. Analyse et interprétation des résultats.....	79
2. 1'identification de l'échantillon .....	80
2.2 L'usage des moyens de paiement par les ménages .....	81

2.3 Les motifs d'usage de la carte bancaire.....	84
2.4 État des lieux sur l'utilisation du paiement en ligne .....	86
2.5 Identification des facteurs de blocage de l'expansion du paiement électronique .....	87
<b>Conclusion au chapitre III.....</b>	<b>89</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>90</b>
<b>Références bibliographiques</b>	
<b>Liste des tableaux, figures et liste des graphiques</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Table des matières</b>	
<b>Résumé</b>	

---

# **Chapitre I**

## ***La place des TIC dans les transformations de l'économie mondiale***

---

---

## **Chapitre II**

### ***Les stratégies bancaires face aux mutations des moyens de paiement***

---

---

## **Chapitre III**

# **Modernisation du système de paiement et l'adoption de la monétique en Algérie**

---

---

# ***Introduction générale***

---

---

## ***Conclusion générale***

---

---

# **Sommaire**

---

---

# ***Table des matières***

---

---

# ***Bibliographie***

---

---

# ***Annexes***

---

## **Résumé**

Après avoir révolutionné les moyens de transmettre l'information, les NTIC viennent apportés une amélioration notable au développement de l'activité bancaire et du système de paiement.

L'Algérie s'est inscrite à partir de 2015 dans une dynamique de réforme et de modernisation de son système de paiement à travers la mise en place des deux nouveaux systèmes (ARTS et ATCI) et le lancement de la monétique. Malgré les mesures adoptées par les autorités afin de promouvoir la mise en place de ce projet qui avait comme objectif primordiale l'amélioration des services bancaires, les résultats de nos analyses, indiquent que l'usage des moyens de paiement scripturaux en Algérie n'est pas une problématique purement bancaire, mais celle-ci renvoi à plusieurs facteurs d'ordre social, réglementaire et technique qui limite son utilisation, de ce fait les espèces demeurent le moyen le plus utilisé pour le règlement des transactions par la population algérienne.

**Mots-clés :** NTIC, système de paiement, modernisation, usages.

## **Abstract**

After having revolutionized the means of transmitting information, the NICTs bring a significant improvement to the development of the banking activity and the payment system.

As of 2015, Algeria has embarked on a process of reform and modernization of its payment system through the implementation of the two new systems (ARTS and ATCI) and the launch of electronic banking. Despite the measures adopted by the authorities to promote the implementation of this project whose primary objective was to improve banking services, the results of our analyzes indicate that the use of non-cash means of payment in Algeria is not not a purely banking issue, but it refers to several social, regulatory and technical factors that limit its use, so cash remains the most used means for the settlement of transactions by the Algerian population.

**Keywords:** NTIC, payment system, modernization, uses.